

3

DURABILITÉ

INFORMATIONS DURABLES

3.1	Mot du président	64
	Notation extra-financière	65
	Informations complémentaires à l'état de durabilité	66

ÉTAT DE DURABILITÉ

3.2	ESRS 2	Informations générales	70
3.3		Environnement	88
	ESRS E1	Changement climatique	94
	ESRS E3	Ressources hydriques et marines	107
	ESRS E5	Utilisation des ressources et économie circulaire	111
3.4		Social	118
	ESRS S1	Effectifs de l'entreprise	118
	ESRS S2	Travailleurs de la chaîne de valeur	133
3.5		Gouvernance	135
	ESRS G1	Conduite des affaires	135
3.6		Synthèse des indicateurs	141
		RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'ÉTAT DE DURABILITÉ	145

3. Informations durables

3.1 INFORMATIONS DURABLES



MOT DU PRÉSIDENT

La prise de conscience collective des risques climatiques, nourrie par les travaux du GIEC, a conduit à la signature des accords de Paris en 2015, puis, en 2025, au déploiement d'un cadre réglementaire européen ambitieux visant à standardiser le reporting extra-financier des entreprises (CSRD). Nous avons relevé ce défi en y consacrant les ressources et l'énergie nécessaires. Cette démarche nous vaut aujourd'hui la reconnaissance des experts ainsi que l'intérêt marqué de grands clients, eux aussi confrontés à ces nouvelles exigences.

Sur le fond, notre conviction reste intacte : agir pour la planète et pour l'ensemble de nos parties prenantes n'est pas seulement un devoir, mais une condition essentielle à la pérennité de notre groupe. Réduire nos impacts et nous adapter aux changements climatiques, qu'ils soient proches ou lointains, relève d'une même logique de responsabilité et de vision à long terme.

Nous accueillerons favorablement, dès l'année prochaine, les opportunités de simplification offertes par la directive « Omnibus ». Toutefois, notre engagement ne faiblira pas, même si notre groupe n'a pas encore franchi le seuil des 1 000 salariés évoqué dans ce texte.

Parmi les avancées majeures de 2025, nous avons initié, avec le soutien de l'ADEME, une démarche rigoureuse de modélisation de notre plan de transition. Celle-ci nous a permis de définir un objectif clair de réduction de nos émissions de CO₂ à l'horizon 2030. Nous mesurons pleinement les limites actuelles de nos estimations, encore constituées de nombreuses approximations. Mais c'est avec humilité et transparence que nous progressons, et nous engageons à vous rendre compte des progrès accomplis, année après année.

Sur le volet social, nous poursuivons nos efforts pour contenir et réduire le taux d'absentéisme. En 2025, il s'élève à 5,3 %, marquant une légère amélioration par rapport à 2024 (5,8 %). Cette baisse, bien que modeste, témoigne d'une prise de conscience collective et d'une tendance encourageante vers le retour progressif à notre objectif, fixé à moins de 4 %.

Notre analyse détaillée nous permet d'identifier des leviers d'action concrets. Nous mettons en œuvre ainsi des mesures ciblées, dont les premiers effets devraient se faire sentir dès 2026.

L'absentéisme présente des réalités contrastées selon les entités, 13 filiales sur 21 affichant déjà un taux inférieur ou égal à l'objectif de 4 %. Pour ce qui concerne la situation structurelle persistante sur l'un de nos sites, ses causes sont clairement identifiées : elles découlent des méthodes de management et de la politique sociale antérieures à son acquisition. Face à ce constat, nous mettons en œuvre un accompagnement renforcé pour faciliter le retour au travail des salariés en longue maladie, tout en proposant des solutions de reconversion professionnelle adaptées.



Formation RSE du comité exécutif élargi et des administrateurs - Lyon, mars 2025

3. Informations durables

NOTATION EXTRAFINANCIÈRE : UNE PERFORMANCE RSE RECONNUE

En 2025, plusieurs de nos filiales ont sollicité une évaluation de leur performance RSE auprès d'EcoVadis.

Thermador Groupe a répondu à plusieurs questionnaires de notation extrafinancière dont certains viennent directement des investisseurs. Dans un objectif de transparence et d'ouverture notamment vers les investisseurs et actionnaires, Thermador Groupe participe également à des conférences dédiées à la thématique ESG.

EthiFinance
ESG ratings



Les réalisations extra-financières de Thermador Groupe sont reconnues par l'indice « ESG-rating ». Nous sommes depuis le lancement parmi les leaders de cet indice réalisé en toute indépendance par EthiFinance.

En 2025, pour l'année 2024, nous avons obtenu la médaille d'or et sommes classés à la 1^{re} place de notre sous-secteur (2^e sur 115 entreprises de notre secteur) et 21^e des sociétés dont le chiffre d'affaires se situe entre 500 millions et 1 milliard d'euros (sur 213 entreprises).

Année	Note ESG
2024	80
2023	75
2022	75

* Année de réalisation des actions (note fournie en année N+1).



La mission d'Humpact est de montrer qu'il est possible d'allier réussite économique et transition juste en France et en Europe. Humpact fournit aux investisseurs les outils nécessaires à la compréhension de l'impact sociétal de leurs investissements. Humpact décerne, en 2024 **le score de 4,5 étoiles sur 5 à Thermador Groupe** pour illustrer sa bonne performance emploi grâce aux actions menées en matière de formation, emploi des seniors, de diversité et inclusion et d'avantages sociaux. En 2025, nous avons intégré les nouveaux critères d'évaluation de Humpact à notre processus d'amélioration. À la date de publication, nous sommes en attente de la notation relative aux données et analyses transmises en 2025.



SUR 63*



SUR 291*

* Notation 2024

ecovadis

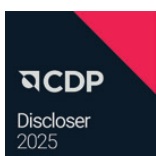
La performance en matière de RSE de nos filiales est régulièrement évaluée par EcoVadis pour favoriser la transparence et la confiance de nos clients et partenaires commerciaux. Douze de nos filiales ont été évaluées en 2025, reflet de leur volonté de s'inscrire dans une démarche d'évaluation. Un travail de coordination est réalisé au sein du groupe, afin d'utiliser ces évaluations comme de réels leviers d'amélioration (couvrant 80 % de notre chiffre d'affaires).

* Questionnaire complété en 2025.

	2025	2024
Axelair	-	OR
Distrilabo	PLATINE	PLATINE
DPI	ARGENT	ARGENT
FGinox	OR	OR
Jetly	PLATINE	-
Mecafer	OR	ARGENT
PBtub	PLATINE	-
Sectoriel	PLATINE	PLATINE
Sferaco	PLATINE	PLATINE
Sodeco Valves	PLATINE	OR
Syveco	PLATINE	PLATINE
Thermador	PLATINE	PLATINE
Thermacome	ARGENT	OR

Sedex

Nos filiales Odrea et Mecafer Domac répondent au questionnaire RSE Sedex, qui est une auto-évaluation pour les entreprises européennes (les entreprises hors UE sont auditées) réalisée sur la base de documents permettant de vérifier les engagements RSE sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. L'utilisation de Sedex permet de cartographier et de réduire les risques dans les chaînes d'approvisionnement. Le questionnaire Sedex ne délivre pas de note (il propose un plan d'actions si des pistes d'amélioration sont identifiées). Ce dernier est qualifié après une nouvelle soumission.



Le CDP est une organisation internationale à but non lucratif qui gère la plus grande base de données environnementales au monde. C'est un outil de reporting qui permet de répondre à la demande croissante de transparence, et au-delà de fournir des éléments pour construire une feuille de route. C'est pour cela que nous avons décidé de nous investir dans cette notation, pour une première fois en 2022. Les entreprises sont évaluées sur la base de 4 niveaux (A, B, C, D). Nous sommes fiers d'avoir obtenu, pour la troisième année consécutive, la note de B.

3. Informations durables

BIODIVERSITÉ

Politique du groupe

Attentifs depuis toujours à l'environnement qui nous entoure, nous prenons soin des écosystèmes autour de nos sites. Nous agissons en interaction avec les parties prenantes locales : communes, communautés de communes, voisins et associations.

Ainsi, l'APIE (Association Porte de l'Isère Environnement) accompagne nos filiales situées à Saint-Quentin-Fallavier depuis 2015, dans le cadre d'un partenariat de long terme, à travers des prestations de services d'experts naturalistes. L'APIE est adhérente à France Nature Environnement (FNE) et interlocutrice des collectivités locales, des administrations et des entreprises. Les 3 axes d'actions de l'APIE rejoignent les nôtres : connaître le territoire pour le préserver, prévenir et réduire les atteintes à l'environnement, améliorer le cadre de vie. En 2020 a été créé le **groupe transversal interfiliales sur l'environnement Thermavert** présenté au chapitre 3.2.2 - *Gouvernance*. Ses membres sont en contact direct avec l'association, ce qui permet aux filiales d'avancer sur les projets liés à leurs écosystèmes.

En 2023, nous avons réalisé une charte interne de la biodiversité. Celle-ci recense les actions conseillées pour la gestion de nos espaces verts pour la préservation de la faune et de la flore locale. Les préconisations sont à appliquer en fonction de leur pertinence locale pour chaque site et à communiquer auprès de nos prestataires.

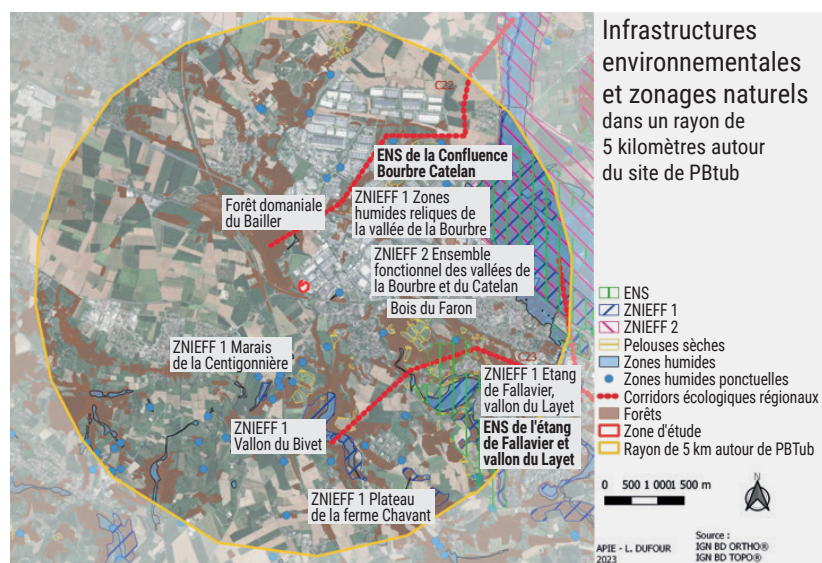
Le plan suivant s'articule autour de ses grands axes de la **SNB (Stratégie Nationale Biodiversité) 2030**, que le gouvernement français a publié en 2023.

Nos actions

Établir la cartographie de nos sites

Nos terrains situés à Saint-Quentin-Fallavier se trouvent à moins de 5 km de sites naturels protégés : 2 ENS (Espaces Naturels Sensibles), 5 ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) et 2 corridors écologiques régionaux.

Les études réalisées par l'APIE pour les filiales du groupe s'inscrivent dans nos ambitions partagées de protéger la biodiversité et d'améliorer le cadre de vie. Les travaux comportent **un état initial de l'environnement** assorti de préconisations d'aménagements écologiques sur les sites. L'état initial fournit un inventaire des données faunistiques et floristiques. Il se base sur la bibliographie existante et sur des inventaires de terrain. Il inclut les espèces protégées selon les bases de données publiques et met en lumière certains enjeux locaux (exemple : corridor écologique ou espèce à enjeu).



• Axe 1 : réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité

Nous veillons à ce que nos activités ne portent pas atteinte aux écosystèmes nous entourant et à ce que ceux-ci soient respectés dans notre chaîne de valeur amont au travers de notre charte des achats responsables.

La réduction des pollutions liées à l'usage des pesticides et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes sont incluses dans notre charte interne de la biodiversité.

La lutte contre les pollutions plastiques est assurée localement par le tri et la revalorisation de plus de 95 % de nos déchets.

• Axe 2 : restaurer la biodiversité partout où c'est possible

D'après les inventaires de terrain réalisés par l'APIE, les habitats identifiés sur ces sites sont majoritairement artificiels avec des enjeux patrimoniaux et écologiques faibles. Des espèces horticoles ont généralement été plantées sur ces habitats, où une faune et une flore commune accompagnées d'espèces protégées ou à enjeu (oeillets velus, orchidées, crapaud calamite, moineau domestique et hirondelle rustique) ou d'espèces exotiques envahissantes sont parfois présentes. Un potentiel de biodiversité à développer a été identifié sur ces sites. Les préconisations d'aménagements écologiques consistent en l'amélioration et la création de biotopes essentiels aux espèces sauvages locales ainsi que des aménagements pour favoriser leurs déplacements au travers de corridors écologiques.

Dans le cadre de ses engagements, Distrilabo a entrepris en 2024 un projet de renaturation de ses espaces verts en partenariat avec Diversité pour tous, association alsacienne. Plus de 68 arbres fruitiers, haies et 50 pieds de fleurs sauvages locales ont été replantés par l'équipe afin de favoriser la pollinisation et renforcer les corridors écologiques. Ces aménagements visent à restaurer la biodiversité locale en soutenant les espèces protégées identifiées, tout en limitant les espèces invasives.



Animation APIE « Arbres et biodiversité », octobre 2025

3. Informations durables



Préservation de la biodiversité sur les sites de Thermador Groupe à Saint-Quentin-Fallavier

Ces préconisations sont présentées dans des « fiches actions » qui détaillent les actions à mettre en œuvre ainsi que les moyens nécessaires et les coûts associés. Les actions menées sont les suivantes :

- réhabilitation de corridors écologiques : création de passages à petite faune sur les clôtures et mises en place d'échappatoires pour la faune en bordure du bassin de rétention.
- création de refuges : plantation de haies champêtres, mise en place de gîtes en pierres pour la faune et de nichoirs.
- amélioration de l'attractivité pour les insectes et l'avifaune : plantation d'arbres fruitiers, d'herbes aromatiques, de prairie.
- limitation des espèces invasives : arrachage.

PBtub a réalisé en 2024 un second diagnostic faisant suite à « l'état initial ». Il a permis de constater l'évolution de la biodiversité, notamment en réponse aux aménagements réalisés. Une diversification des habitats a été relevée au profit de plantations d'arbres, de haies et de prairies. Ces modifications, couplées avec les aménagements à destination de la faune sauvage, ont permis l'accueil d'espèces à enjeu faible, modéré et de quelques espèces d'enjeu fort, comme le crapaud calamite. L'apparition de nouveaux prédateurs, comme le hérisson, la fouine et le renard, sous-entend la présence d'une ressource alimentaire en conséquence.

En 2023, la société Sodeco Valves a réalisé l'acquisition d'un bois à proximité de ses locaux à Ternat. Celle-ci a pour but de veiller à la protection et au maintien des écosystèmes forestiers ainsi que de proposer des activités ressourçantes aux équipes.

Chacune de nos sociétés reste libre de mener des initiatives volontaires comme par exemple : la création d'un espace potager en permaculture chez Sectoriel, où les moutons d'Ouessant sont toujours présents, privilégiant l'éco-pâturage à la tonte classique. Sectoriel a également déployé une dizaine de cours de permaculture à ses salariés. Thermador a planté un verger d'arbres fruitiers.

• Axe 3 : mobiliser tous les acteurs

Nous nous efforçons d'être exemplaires et de promouvoir les bonnes pratiques et les services de l'APIE auprès de notre écosystème relationnel local.

Des actions de sensibilisation sont proposées sur le terrain à l'ensemble des salariés. En 2025, l'APIE a organisé deux ateliers : un sur les arbres pour sensibiliser à leur rôle essentiel pour les animaux comme pour les humains et un sur la cohabitation avec la faune sauvage afin de mieux comprendre leur rôle.

En 2025, nous avons également installé 4 panneaux pédagogiques dédiés à la biodiversité illustrés offrant aux collaborateurs et aux visiteurs des informations sur les initiatives mises en place.

Nouveaux aménagements

Toute nouvelle construction intègre désormais à son cahier des charges la plantation d'essences locales et qui pourront s'adapter. Le bâtiment qui a accueilli Thermador Groupe et Opaline en 2023 comporte un parking paysagé, favorisant le développement de la faune et de la flore, tout en remplissant sa fonction pratique.

INDICATEURS

Bois acquis à Ternat en 2023	1 hectare
Diagnosics et aménagements écologiques (m ² traités avec l'APIE)	77 752
Nombre de référents et de réunions Thermavert	voir chapitre 3.2.2 - Gouvernance
% de salarié ayant accès à la nature en moins de 15 minutes	95 %
Nombre d'espèces inventoriées	322

3. Informations durables

SOCIAL

Solidarité et philanthropie

Politique du groupe

Le groupe a rédigé une politique qui précise les règles à respecter pour les dons, le mécénat et le sponsoring. Elle est consultable sur notre site internet. Les actions de mécénat et de sponsoring sont sous la responsabilité du P-D.G. et du D.G. de chaque filiale. Ils peuvent choisir librement leurs engagements en concertation avec leurs salariés.

Nous avons initié en 2019 un partenariat au niveau du groupe avec la fondation Apprentis d'Auteuil.

En 2023, le comité exécutif a décidé d'aller plus loin en engageant toutes ses filiales sur le plan caritatif et en se dotant de fils conducteurs, qui sont en lien avec nos partenariats historiques et nos métiers : **l'éducation** qui est notre fil conducteur historique, **les initiatives des salariés** afin de soutenir leur implication et **l'économie circulaire** en lien avec nos produits. À travers ces diverses actions, nos sociétés apportent leur soutien financier ou matériel à des œuvres, à des actions sociales, culturelles ou sportives.



Engagement auprès de la fondation les Apprentis d'Auteuil

Fondée au milieu du XIX^e siècle, reconnue d'utilité publique, la **fondation Apprentis d'Auteuil** s'engage et agit auprès des jeunes et des familles les plus fragiles. Elle s'est donné pour mission la protection de l'enfance, la formation professionnelle, l'insertion sociale et professionnelle et l'accompagnement des familles. 8 200 collaborateurs accompagnent chaque année plus de 40 000 jeunes et 9 000 familles au sein de 430 établissements (de la crèche au centre de formation continue).

Notre partenariat avec les Apprentis d'Auteuil s'est poursuivi en 2025 à travers des actions de formation. Des salariés d'Isocel et de Syveco ont participé à un jury dans le cadre d'une formation diplômante (« Titre Professionnel Employé commercial »), ont présenté leur métier et leur parcours professionnel auprès de jeunes suivant le parcours Pro'pulse vente et ont accompli une mission de mentorat dans l'accompagnement à la création d'entreprise au sein du dispositif l'Ouvre-Boite. 18 d'entre eux se sont par ailleurs mobilisés lors de l'opération caritative « Je marche pour les Apprentis d'Auteuil » ; un don de 3 250 € en faveur des familles en difficulté a ainsi été effectué.

Sferaco a fait un don de 30 000 € en 2022, 2023, 2024 et 2025 pour financer la rénovation de la Maison de l'Enfance à Caractère Social à Morestel (Isère) en BBC (bâtiment bas carbone). Ceux-ci sont détaillés dans le chapitre 3.3.1 Environnement - ESRS E1 - Changement climatique - section II - Actions liées à la contribution carbone.

Quelques-unes de nos actions en 2025



La **Fondation Pelicano** est un fonds qui lutte **contre la pauvreté infantile en Belgique**, en consacrant les montants versés pour répondre aux besoins de base des enfants vivant dans la pauvreté dans le pays : repas, vêtements, fournitures scolaires, visites chez le médecin par exemple. En 2021, Sodeco Valves a signé un partenariat avec Pelicano. Pour collecter des fonds, la filiale organise une action tout au long de l'année : les salariés de Sodeco Valves sont encouragés à effectuer leur trajet domicile/ travail à vélo, chaque kilomètre parcouru rapportant 0,25 € à Pelicano. En 2025, ce sont plus de 20 000 km qui ont été parcourus pour un don de 5 000 € qui ont été versés.



Dans le cadre d'**Octobre Rose 2025**, Thermador Groupe a renouvelé son engagement pour la troisième année consécutive. Nous avons souhaité cette année orienter nos dons directement au profit de la Ligue contre le Cancer et en faveur de la lutte contre tous les cancers, féminins comme masculins. 253 collaborateurs se sont mobilisés à l'occasion de Therma'Run, une marche ou course solidaire que nous avons organisée à Saint-Quentin-Fallavier, et d'autres actions menées à Brignais, Strasbourg, Chatuzange le Goubet et Saint-James. 1 € minimum a été versé pour chaque kilomètre parcouru et notre filiale Sferaco a également organisé une opération commerciale favorisant les dons via son site e-commerce. Grâce à cette mobilisation, un don de plus de 6 600 € a été remis à la Ligue contre le Cancer lors d'un temps d'échange, orienté vers la prévention, organisé pour nos salariés avec un oncologue.



L'association **Rêv'Elles** a pour objet d'inspirer, de motiver et d'accompagner les jeunes femmes des quartiers populaires dans la construction de leur projet personnel et professionnel. En 2025, 9 de nos filiales ont soutenu financièrement cette association. Ce soutien a permis à l'association de sensibiliser en Isère près de 218 jeunes filles via des ateliers dédiés et le programme « RVL Ton Potentiel », mais aussi de proposer des activités à 7 alumnae. Les premiers résultats sont probants : 100 % d'entre elles déclarent mieux se connaître, 92 % avoir une confiance en elles renforcée et 78 % avoir un élargissement du champ des possibles. Un second groupe de jeunes filles sera accompagné par nos filiales en 2026.



L'association **APO 38** (À Vos Jeux, Prêts, Parlez) a pour objet d'accompagner et d'outiller les parents pour développer les compétences langagières de leurs enfants de 0 à 4 ans et, ainsi, de prévenir les inégalités de développement de la communication et du langage. En 2025, 5 de nos filiales ont soutenu financièrement cette association. Ce soutien a permis à l'association d'organiser 4 séries d'ateliers « À Vos Jeux, Prêts, Parlez » dans le Nord Isère. Des orthophonistes de l'association sont également intervenues auprès de nos salariés autour d'un « Café des parents » 2025 sur le thème des troubles du neurodéveloppement en orthophonie (troubles dys, TDAH, autisme).



Depuis décembre 2020, nous organisons une collecte au mois de décembre au profit des **Restaurants du cœur** de Villefontaine. Cette année, plus de 338 kg de denrées alimentaires, de produits d'entretien et de soins corporels ont été collectés.

3. Informations durables

CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES ET SÉCURITÉ INFORMATIQUE

La sécurité informatique et la protection de nos données font partie de nos priorités. Nous avons mis en place une organisation spécifique dédiée qui comprend :

- Une charte informatique diffusée à tous les salariés et abordant l'ensemble des règles d'usage informatique : sécurité du matériel et prudence relative à l'utilisation des courriers électroniques, d'internet, des transferts de fichiers, des connexions à distance, de la protection des données. Elle rappelle aussi les délits et sanctions.
- Des formations, dispensées à l'ensemble de nos salariés utilisateurs de l'environnement réseau du groupe.
- Une Déléguée à la Protection des Données (DPO - Data Protection Officer) au niveau groupe. Ses missions : garantir la cohérence de nos pratiques et de leur mise en œuvre dans les filiales ; assurer la veille réglementaire et la diffusion des bonnes pratiques RGPD ; mettre à jour les registres de traitement, les mentions d'informations et le déploiement de la politique de protection des données en collaboration avec les opérationnels.
- Un dispositif de protection des données couvert par une sensibilisation des salariés du groupe depuis 2018, des formations, une politique de protection des données, une mise à jour de nos CGV, des registres de traitements par filiale et des dispositifs d'information des personnes à la mise en place de nouveaux traitements. La sécurité et la protection de nos données sont garanties par leur stockage dans la mesure du possible sur nos propres serveurs ou par l'hébergement sur des serveurs basés en Europe.
- Des audits de sécurité informatique sont réalisés régulièrement et donnent lieu à des plans de suivi.

INDICATEURS	2025	2024	2023	2022
Formation des utilisateurs de l'environnement réseau du groupe à la sécurité informatique	100 %	100 %	100 %	100 %
Demandes des relais en filiales adressées à la DPO	0	11	13	22

GOUVERNANCE

Relations au sein de nos secteurs d'activité

Les dirigeants de nos filiales et leurs équipes sont actifs au sein d'organisations professionnelles liées à nos domaines d'activité. Ils ont pris des responsabilités dans la gouvernance de ces instances et donnent de leur temps en partageant leur expérience.

Ils participent au pilotage des instances et à l'évolution des normes applicables dans les secteurs du bâtiment et de l'industrie pour favoriser les produits plus vertueux sur le plan sanitaire et environnemental. Nos filiales sont présentes auprès de neuf syndicats : AF Ventilation, INOHA, ADFRI, COCHEBAT, COEDIS, l'IFEP, SYNAA, SYNASAV et UPB.

Thermador Groupe adhère à MiddleNext, association professionnelle indépendante française représentative des valeurs moyennes cotées.

DIRIGEANTS	FILIALE	ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES	FONCTION
Laure Empereur	Odrea	INOHA (Industriels du Nouvel Habitat)	Administratrice
Marylène Pattard	Mecafer Domac	INOHA (Industriels du Nouvel Habitat)	Membre
Christophe Arquillère	Sferaco	ADFRI (Association de Distribution Française de Robinetterie Industrielle)	Secrétaire adjoint
		ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement)	
		France Data Center	Membre
Xavier Isaac	Sectoriel	ADFRI (Association de Distribution Française de Robinetterie Industrielle)	
		Bureau de Normalisation du Gaz, organisme de normalisation dépendant de l'AFGAZ	Membre
		UNM (Union de Normalisation de la Mécanique), section 76	
		CEN/TC 474 Carbon Capture Transport and Storage	
Anne-Sophie Bultey	Distrilabo	Réseau Mesure, regroupant des entreprises spécialistes de l'instrumentation et de la mesure	Membre
Yves Ruget	Thermador	COEDIS (Fédération des Distributeurs d'Équipements et Solutions Électriques, Génie climatique & Sanitaires)	Partenaire
		SYNASAV (Syndicat national de la maintenance et des services en efficacité énergétique)	
		ENERPLAN (Syndicat de l'Énergie Solaire Renouvelable)	
		ETIM (Association pour la Classification Internationale Standard des Produits Techniques)	Membre
		CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment)	
Florent Kieffer	Thermacome	UPB (Union des Syndicats en Plasturgie du Bâtiment)	Président
		COCHEBAT (le syndicat national des fabricants de composants et de systèmes intégrés de chauffage, rafraîchissement et sanitaire)	
Éric Mantione	PBtub	COCHEBAT (le syndicat national des fabricants de composants et de systèmes intégrés de chauffage, rafraîchissement et sanitaire)	Vice-Président
Lionel Grès	Axelair	Association Française de Ventilation	Membre
Frank Bourgois	Jetly	IFEP (Industriels Français de l'Eau Pluie)	Président
		SYNAA (Syndicat National de l'Arrosage Automatique)	Membre

3. État de durabilité

3.2 INFORMATIONS GÉNÉRALES - ESRS 2

3.2.1 - BASE DE PRÉPARATION

ESRS 2 BP-1

BASE GÉNÉRALE POUR LA PRÉPARATION DES ÉTATS DE DURABILITÉ

Contexte

Les informations en matière de durabilité figurant dans cet état de durabilité ont été établies en application des exigences légales et réglementaires résultant de la transposition de la directive européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité des entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive ou « Directive CSRD »).

Cette deuxième année de mise en œuvre de la Directive CSRD est encore marquée par de nombreuses incertitudes, liées au paquet Omnibus. Outre celles inhérentes à l'état des connaissances scientifiques ou économiques ainsi qu'à la qualité des données externes utilisées, plusieurs interprétations des textes demeurent, pour lesquelles des précisions supplémentaires de la part des organismes de normalisation ou de régulation sont attendues. Le groupe s'est attaché à appliquer les exigences réglementaires fixées par les ESRS, telles qu'applicables à la date d'établissement de l'état de durabilité et intégrant les mesures comprises dans l'acte délégué « Quick Fix », sur la base des informations disponibles, dans les délais d'établissement de l'état de durabilité.

L'établissement des informations en matière de durabilité a été à nouveau rendu complexe par l'absence de données comparatives et de benchmarks fiables, en particulier au niveau sectoriel, ainsi que par des difficultés de collecte de données, notamment au sein de la chaîne de valeur. Dans certains cas, ces difficultés d'accès à des données fiables nous ont contraints à recourir à des hypothèses, estimations ou appréciations, mentionnées dans la note méthodologique, qui pourront être affinées à mesure que la qualité des données disponibles s'améliore. Les limites méthodologiques relatives à la préparation de certains indicateurs ou les limites inhérentes aux systèmes actuels de reporting interne du groupe vont conduire le groupe à poursuivre ses travaux dans les années qui viennent afin de continuer à améliorer la précision de certains indicateurs.

Les horizons moyen et long termes sont employés tels que définis par l'ESRS 1 paragraphe 77 - 81 (moyen terme allant de 2 à 5 ans et long terme au-delà de 5 ans).

En particulier, les principales incertitudes et limites méthodologiques auxquelles nous avons été confrontés dans l'établissement des informations présentées sont les suivantes :

- Concernant les émissions de CO₂, nous faisons face aux limites des connaissances actuelles relatives à la qualité des facteurs d'émissions disponibles dans les bases de données officielles. Les détails méthodologiques relatifs aux calculs de nos émissions sont explicités dans la rubrique E1-6 au sein du chapitre 3.3.1.3 - *Atténuation du changement climatique*.
- Nous avons démarré en 2025 un processus de collecte de données concernant nos emballages afin de connaître les tonnages totaux consommés et réemployés. En tant que distributeur, la plupart des emballages que nous utilisons sont ceux que nous recevons avec la marchandise emballée par nos fournisseurs, que nous ne déballons pas systématiquement et réexpédions. Nous connaissons les quantités d'emballages achetés directement, en revanche nos ERP ne sont pas tous paramétrés pour recueillir l'ensemble des tonnages d'emballages de nos fournisseurs de marchandises. Les données publiées sont consolidées à partir de données réelles et d'hypothèses.
- De même, n'étant pas producteur mais distributeur, nous ne disposons pas des tonnages relatifs aux matériaux entrants. Nous avons mené une analyse à partir des données dont nous disposons pour réaliser nos bilans GES pour la majorité de nos produits. Cette première étape nous permet de publier nos premières données sur les matières entrantes. Nos travaux se poursuivront en 2026.
- Concernant les impacts environnementaux de notre chaîne de valeur, les travaux additionnels que nous avons menés en 2025, à partir d'analyses d'états de durabilité de nos clients et fournisseurs, ne mettent pas en évidence de matérialité pour : pollutions et biodiversité. Nous poursuivons nos travaux dans les années à venir, ce qui pourra potentiellement modifier l'absence de matérialité. Nous exploiterons les rapports de durabilité soumis à la directive CSRD, garantissant ainsi des informations comparables et auditées.
- Concernant nos travailleurs externes (section S1-7), nous ne publions que les informations concernant nos travailleurs intérimaires. Les recours à des travailleurs indépendants étant marginaux, nous utilisons la possibilité offerte par la législation de ne pas publier cette information.

Périmètre

Le périmètre du présent état de durabilité est identique à celui des états financiers, à l'exception des filiales C2AI et Quilinox, qui sont partiellement intégrées. En effet, elles sont intégrées dans l'analyse de double matérialité et la section S1-6 *Caractéristique des salariés*. Ces filiales, respectivement acquises le 30 juin et le 30 septembre 2025, seront complètement intégrées dans l'état de durabilité en 2026.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est présentée dans la section 6.3.2.2 - *Périmètre et mode de consolidation*.

L'état de durabilité a été préparé sur une base consolidée et intègre l'activité du groupe Thermador.

Les évolutions de périmètre sont présentées dans la section 3.2 ESRS 2 BP-2 - *Publication d'informations relatives à des circonstances particulières*.

3. État de durabilité

Méthodologie de reporting

Pour établir son état de durabilité, Thermador Groupe s'est appuyé sur ses **systèmes d'information** qui lui permettent de suivre ses **performances**. Le groupe perfectionne continuellement ses outils et processus de reporting afin d'améliorer la qualité et l'exactitude de ses données consolidées, détaillées dans un protocole de reporting partagé avec l'ensemble des contributeurs internes.

Thermador Groupe a préparé son état de durabilité sur la base des **normes européennes de reporting en matière de durabilité (European Sustainability Reporting Standards ou ESRS)**. Ces normes fournissent un cadre complet pour la publication d'informations extra-financières, traitant des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). L'état de durabilité du groupe repose sur une **double approche de la matérialité**, qui prend en compte l'impact de Thermador Groupe sur l'environnement et la société, et l'influence des questions environnementales et sociales sur les performances de l'entreprise. Cette approche garantit que l'état de durabilité est pertinent pour toutes les parties prenantes, y compris les employés, les investisseurs, les fournisseurs, les clients et les communautés auprès desquelles le groupe opère.

Thermador Groupe a conduit en 2024 son **analyse de double matérialité** en préparation de l'application de la Directive européenne 2022/2464 Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) et l'a complétée en 2025.

La méthodologie appliquée pour l'analyse de double matérialité est décrite en section 3.2 *IRO-1 - Description des procédures d'identification des incidences, risques et opportunités matériels*, du présent Document d'Enregistrement Universel.

Chaîne de valeur dans l'état de durabilité

Dans son état de durabilité, Thermador Groupe considère **sa chaîne de valeur dans une approche globale**. La chaîne de valeur désigne l'ensemble des activités, des ressources et des relations qui font partie intégrante du modèle économique du groupe et de l'environnement externe dans lequel il opère. La chaîne de valeur de Thermador Groupe hors opérations englobe :

- La chaîne de valeur amont :
 - les investisseurs, actionnaires ou banquiers, qui apportent les capitaux nécessaires à l'investissement, la stabilité et la croissance,
 - les fournisseurs et partenaires qui apportent les biens et les services indispensables à l'activité.
- La chaîne de valeur aval : les clients, qu'il s'agisse de distributeurs ou d'utilisateurs, font vivre économiquement le groupe par leurs achats.

Les politiques de Thermador Groupe sont conçues pour **couvrir toutes ses parties prenantes**. Ces politiques, telles que le Code de conduite anticorruption, la politique cadeaux et invitations du groupe, la politique d'achats responsables (disponibles sur le site internet institutionnel de Thermador Groupe¹), décrivent les engagements et les responsabilités de Thermador Groupe envers ses parties prenantes, et fournissent un cadre sur la manière dont l'entreprise entend mener ses activités de manière durable et responsable (consulter la section 3.5 - G1 *Gouvernance et conduite des affaires*).

En outre, les documents, informations de durabilité et politiques sont facilement accessibles au public. Ces ressources sont disponibles sur le site internet institutionnel de Thermador Groupe¹ et fournissent des informations sur les progrès et performances de l'entreprise en matière de développement durable.

ESRS 2 BP-2

PUBLICATION D'INFORMATIONS RELATIVES À DES CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES

Cette section détaille les évolutions du périmètre de reporting, des méthodologies de calcul et les modifications de données historiques.

Par rapport à l'état de durabilité publié en 2024, le périmètre de reporting intègre dans la section S1-6 les effectifs des filiales C2AI et Quillinox, sociétés acquises en 2025.

Le périmètre de publication a été étendu pour deux indicateurs sociaux : l'écart de rémunération en pourcentage entre ses salariés féminins et masculins et le rapport entre la rémunération de la personne la plus élevée et la rémunération médiane des salariés. (Sont exclus de ces calculs les effectifs des acquisitions de 2025 et les salariés en portage salarial).

La méthodologie GHG Protocol est en constante évolution pour amélioration. Les précisions sont détaillées dans la section *ESRS E1 - Changement climatique*.

Les données relatives au *S1-10 Salaires décentés* ne sont pas publiées en 2025 car l'enjeu est non matériel, plus de 98,89 % de nos effectifs se situant dans des pays ayant instauré un salaire minimum obligatoire.

Les métriques relatives à la fin de vie de nos déchets par matériaux et par type de traitement sont détaillées.

Des données matérielles historiques ont été mises à jour : suite à une clarification de méthodologie : le nombre d'heures de formation, le nombre de salarié en situation de handicap et les ratios correspondants (2024) et en raison des délais de reconnaissance des maladies professionnelles en France, le nombre de maladies professionnelles et le reclassement des absences correspondantes (2023 et 2024).

Thermador Groupe a publié dans son état de durabilité des informations au moyen de renvois vers les autres chapitres de ce DEU ; ceux-ci sont mentionnés en italique.

1 - <https://www.thermador-groupe.fr/ethique-anticorruption/>

3. État de durabilité

3.2.2 - GOUVERNANCE

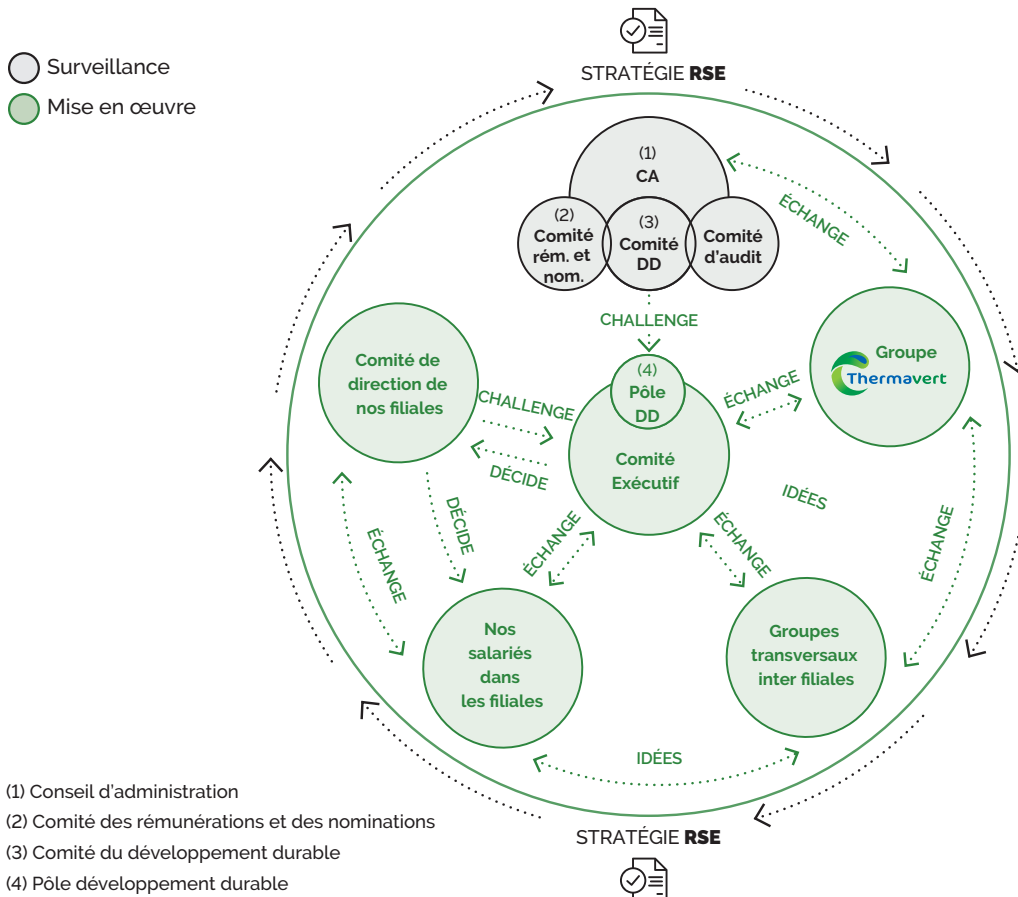
GOV-1 Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

Pour les informations détaillées, voir chapitre 2 - Rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Gouvernance de la RSE

Notre responsabilité sociale est depuis 1968 au cœur de nos valeurs et préoccupations. En 2012, nous avons pour la première fois parlé de notre démarche RSE dans notre rapport annuel et commencé à décrire les initiatives et réalisations de nos collaborateurs et équipes dirigeantes sur la gouvernance, l'environnement et le sociétal.

- **Nos filiales** se sont étoffées et organisées sur ces thématiques :
 - Les comités de direction animent, motivent et donnent les moyens à leurs équipes de mener leurs missions dans les domaines sociétaux et environnementaux.
 - Chaque filiale a nommé un ou une référente carbone, dont le rôle est de réaliser le bilan GES et de suivre les plans de réduction des émissions carbone.
 - Certaines filiales ont un ou une référente RSE qui suit le plan d'ensemble des actions de la filiale.
- **Des groupes transversaux** inter-filiales ont été créés pour partager les bonnes pratiques, les coordonner et les homogénéiser lorsque cela est pertinent :
 - Le groupe Thermavert, constitué sur la base du volontariat, a pour vocation de favoriser les écogestes et les pratiques qui concernent tous les salariés, comme la mobilité douce, le tri des déchets, la sobriété ou la biodiversité.
 - Le groupe Enjeux Bas Carbone réunit les référents carbone dans le but de suivre nos plans carbone.
- **Le comité exécutif** fixe les objectifs de développement durable et acte les plans d'actions à mettre en œuvre pour les atteindre. Il prend les décisions. C'est également un lieu d'échange sur les initiatives prises dans les filiales.
- **Une direction du développement durable** a été créée en 2022, rattachée à la direction générale du groupe et membre du comité exécutif. Le pôle développement durable est composé d'une équipe de spécialistes au service des filiales pour contribuer concrètement à l'atteinte de nos objectifs. Elle est également invitée à challenger la direction du groupe et à formuler des propositions pour continuer à nous faire progresser. En 2024, un poste de contrôleur de gestion RSE a été créé afin de nous apporter une meilleure efficacité et une meilleure fiabilité dans le traitement et le reporting des données extra-financières.
- **Le conseil d'administration** challenge le comité exécutif sur sa stratégie. Les administrateurs s'assurent de l'avancée des plans d'actions et échangent au sein du conseil grâce à leurs expériences dans le cadre de leurs activités à l'extérieur de notre groupe.
- En 2020, **le Comité du Développement Durable** a été créé. Il est composé de Mathilde Yagoubi, administratrice indépendante, qui en est la Présidente, de Laurence Paganini et d'Olivier Villemonte de La Clergerie, administrateurs indépendants, respectivement présidents du comité des rémunérations & des nominations et du comité d'audit, d'un administrateur salarié, de quatre invités réguliers dont la mission est d'assister le conseil d'administration dans le suivi des questions relatives à la RSE.



3. État de durabilité

GOV-2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes

Suivi de la gouvernance

LES ACTEURS	INDICATEURS DE SUIVI
Conseil d'administration (CA)	<ul style="list-style-type: none">• 5 administrateurs indépendants.• 7 réunions, dont 6 incluant un point développement durable.• 3 comités qui interagissent en permanence : comité du développement durable, comité d'audit, comité des rémunérations et des nominations.
Comité du développement durable (C3D)	<ul style="list-style-type: none">• 3 administrateurs indépendants dont la Présidente.• 1 administrateur salarié.• 5 invités réguliers dont 3 membres du comité exécutif (Patricia Mavigner, D.G. Déléguée de Thermador Groupe, Caroline Desplats, Directrice développement durable de Thermador Groupe et Yves Ruget, D.G. de la filiale Thermador) et 2 membres de l'équipe développement durable (Caroline Theuriot, Responsable climat Thermador Groupe et Stéphanie Viard, Contrôleuse de gestion extra-financier Thermador Groupe).• 5 réunions en 2025.• La synthèse des travaux réalisés en 2025 se trouve au chapitre 2.5 de ce document.
Comité exécutif et mandataires sociaux	<ul style="list-style-type: none">• 9 membres du Comex.• 23 réunions bimensuelles dans lesquelles la RSE figure régulièrement à l'ordre du jour.• 2 réunions du Comex élargi « au vert » qui se tiennent en juin et décembre (3 jours).
Comités de direction	<ul style="list-style-type: none">• 21 comités de direction qui assurent le pilotage opérationnel de nos filiales.
Thermavert	<ul style="list-style-type: none">• 4 réunions en 2025.• 29 salariés, dont 2 membres du comité exécutif (Christophe Arquillère et Caroline Desplats).
Référents carbone	<ul style="list-style-type: none">• 17 référents.• 4 réunions et 1 journée dédiée.
Salariés dans les filiales	<ul style="list-style-type: none">• 15 comités RSE au sein de nos filiales.• 53 réunions en 2025 afin de traiter des sujets opérationnels autour de l'environnement.

Le processus de détermination des cibles est explicité en section 3.2.5.

Le développement durable est un sujet régulièrement abordé lors de chaque réunion du CA. Les travaux du conseil d'administration sont décrits à la section 2.3.3 - *Travaux du conseil d'administration en 2025* de ce DEU.

Le développement durable est abordé au niveau des comités, pour les sujets relevant de la responsabilité de ces comités. Les travaux du comité du développement durable sont décrits dans le chapitre 2.5 - *Comité du Développement Durable*. En 2025, il a revu le protocole de collecte d'informations pour s'assurer de la qualité et de la pertinence des données rendues publiques incluant :

- les informations extra-financières,
- la mise à jour des risques extra-financiers,
- les évolutions des méthodologies de reporting,
- la mise en œuvre de l'audit externe indépendant des informations extra-financières.

Le comité a transcrit ses travaux au conseil d'administration.

Le conseil d'administration s'est également vu présenter en 2025 la mise à jour de l'analyse de double matérialité menée par Thermador Groupe.



Réunion du comité du développement durable

3. État de durabilité

Moyens engagés au service de notre transition

Les moyens engagés pour conduire les plans de transition du groupe et de ses filiales, assurer sa performance de durabilité et in fine la pérennité de l'entreprise sont de différentes natures : la formation à tous les niveaux, capitale pour comprendre les enjeux et mener à bien les travaux, les rémunérations des équipes dédiées, les supports externes, les outils et les investissements.

Ce tableau présente les moyens dédiés à 100 % à nos actions en matière environnementale. Il ne présente pas tous les temps passés au sein de nos équipes opérationnelles, intégrés dans leurs missions (par exemple, temps consacré aux évaluations RSE de nos fournisseurs, aux plans de sobriété énergétique, etc.).

FORMATIONS

PUBLIC CIBLE	THÈME	INDICATEUR	PÉRIMÈTRE
Dirigeants et administrateurs	RSE	1 journée dédiée	100 % Comex élargi 4 administrateurs
Pôle développement durable	ACT pas-à-pas	2 journées	Responsable Climat et Qualité
	Norme ISO 9001	2 journées	Responsable Climat et Qualité
	Fresque du handicap	½ journée	Responsable du contrôle de gestion RSE
	IA	1 journée	100% équipe RSE
Comités de direction	RSE et enjeux bas carbone	1 journée	100 % directeurs commerciaux
	Communication responsable	½ journée	100% responsables marketing et agence de communication Opaline
	Actualités RSE et réglementaire	½ journée	100% directions achats
Références carbone	Enjeux bas carbone	1 journée dédiée Réunions trimestrielles	17 référents carbone
Tous les salariés	Fresque du climat	766 salariés dont 53 en 2025	Groupe
Managers et CSE	Handicap	½ journée	100 % Managers 100 % CSE

MOYENS

RESSOURCES	INDICATEUR	PÉRIMÈTRE
Pôle développement durable	551 journées	3 personnes
Temps passés dirigeants	361 journées	P.-D.G. et D.G.D.* D.A.* et D.G.*
Références carbone	117 journées	17 référents 100 % des référents
Support externe thématique carbone et taxonomie	29 journées	Groupe

*D.A. : Direction administrative, D.D.D. : Directrice du développement durable, D.G. : Direction générale, D.G.D. : Directrice générale déléguée.

Concernant les formations relatives aux thématiques gouvernance et sociale : voir chapitre 3.2 - *Informations générales - ESRS 2*.

Concernant la formation de nos administrateurs : voir chapitre 2.7 - *Formation des administrateurs*.



Groupe Thermavert



Fresque du climat

GOV-3 Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation

2021 a marqué l'intégration des critères RSE dans le système de rémunération des dirigeants mandataires sociaux. Les rémunérations variables du président-directeur général et de la directrice générale déléguée se basent sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance. Sur ces 19 critères, 4 d'entre eux sont relatifs à des performances liées à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre sur nos scopes 1, 2 et 3.

Ces critères représentent en 2025 respectivement pour Guillaume Robin et Patricia Mavigner, 25,9 % et 25,3 % de leur rémunération variable. En 2022, le Comité des rémunérations et des nominations a proposé de passer à un indicateur consolidé, représentatif de la performance de durabilité du groupe. Il est mesuré sur le taux d'atteinte des 19 objectifs présentés au chapitre 3.2.6 - *Notre performance RSE* et a été en 2025 de 102,04 %.

De la même manière, la rémunération variable de tous les dirigeants mandataires sociaux intègre, depuis 2025 au titre de 2024, ces critères sur les performances annuelles. Le mode de calcul permet d'obtenir entre 0 % et 20 % du variable, ce qui représente pour l'année passée 13 000 à 18 000 €, selon leur taux d'atteinte de la feuille de route. En pratique, certains dirigeants ont réduit leur part variable afin d'en redistribuer davantage à leurs équipes, soit une fourchette de 0 à 18 000 €.

Présentées au chapitre 2.8.6 - *Tableau des rémunérations*, les rémunérations allouées aux membres externes du conseil d'administration sont liées à leur temps de présence.

3. État de durabilité

GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable

Devoir de vigilance

Le groupe et ses filiales restent en deçà des seuils fixés par la **réglementation française sur le devoir de vigilance** adoptée en 2017. Néanmoins, nous veillons depuis longtemps au respect des droits humains et sociaux par nos **fournisseurs** et partenaires. Cette attention repose sur des relations de longue date et une connaissance approfondie de nos fournisseurs, que nous visitons régulièrement et auditions si besoin, soit avec nos équipes internes, soit via des organismes externes mandatés.

Depuis plusieurs années, nous déployons progressivement des dispositifs pour garantir leur **conformité** et encourager les **bonnes pratiques**. Voici comment se structure notre processus de vigilance à l'égard de nos fournisseurs de marchandises :

- En 2018, Thermador Groupe s'est référé aux 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'O.N.U. dans le cadre de sa stratégie R.S.E. Ceux-ci sont présentés après le modèle d'affaires.
- En 2019, nous avons mis en place **un dispositif d'alerte** (décrit dans le chapitre 3.5 ESRS 2 GOV-1) qui permet à toute personne interne ou externe de signaler toute situation irrégulière.
- En 2021, nous nous sommes engagés en adhérant au Global Compact et nous avons rédigé notre **charte d'achats responsables**. Celle-ci a été enrichie en 2025 avec de nouvelles exigences sociales et environnementales.
- En 2022, nous avons déployé au sein du groupe transversal inter-filiales « achats » une grille de notation fournisseurs commune. En plus des critères liés à la fonction achats (qualité, délais, coûts, ...), des critères RSE ont été ajoutés à cette grille. Les notations portant sur les critères RSE ont été intégrées à la note globale fournisseur depuis 2024, laissant ainsi à nos équipes achats le temps nécessaire d'acculturer nos fournisseurs à nos exigences en matière de RSE.
- En 2023, nous nous sommes équipés d'un **outil de conformité** (Compliance Catalyst, commercialisée par Bureau van Dijk, une société du groupe Moody's Analytics) qui est une base de données mondiale contenant des informations sur plus de 400 millions d'entreprises dans tous les pays du monde, constituant une source de référence en matière de données d'entreprises non cotées. Cet outil nous permet de vérifier que nos fournisseurs ne font pas l'objet de pratiques controversées ; il nous donne également une notation financière et une meilleure connaissance de leur gouvernance.
- Un groupe de travail dédié à la formalisation des audits fournisseurs sur la RSE a été créé en 2023. En 2024, il a établi le référentiel d'audit ainsi que le choix des organismes compétents pour leur réalisation. Ces audits sont confiés à des prestataires externes, tout en laissant à chaque filiale la liberté de mener ses propres contrôles. Les critères de déclenchement des audits ont été définis en 2025.



Mesures et cibles

Extrait de nos 19 indicateurs clés	Année de référence 2021	2024 RÉEL	2025 RÉEL	OBJECTIFS	OBJECTIFS
				2025	2030
16. Pourcentage de CA réalisé auprès de fournisseurs notés.	17,1 %	86,2 %	84,9 %	≥ 80 %	≥ 85 %
17. Pourcentage de CA réalisé auprès de fournisseurs certifiés ISO 9001 ou 14001.	80,4 %	91 %	91,3 %	≥ 85 %	≥ 90 %
19. Pourcentage de CA réalisé auprès de fournisseurs signataires de notre Charte achats responsables ou d'une charte équivalente.	4,8 %	92,2 %	94,1 %	≥ 85 %	≥ 90 %

GOV-5 Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité

Thermador Groupe a élaboré un protocole de reporting de durabilité qui pose le cadre et permet de produire des données de qualité. Il est mis à jour et communiqué à l'ensemble des filiales chaque année. Il permet de clarifier et d'harmoniser les pratiques de reporting. Chaque filiale effectue un premier niveau de contrôle puis le groupe un second niveau de contrôle au moment de la consolidation. En 2024, Thermador Groupe a créé le poste de contrôleur de gestion extra-financier dans le but d'améliorer le contrôle interne et de fiabiliser les données.

3.2.3 - STRATÉGIE

SBM-1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

Le modèle d'affaires est présenté à la page suivante.

Des informations détaillées se trouvent également :

- Dans le chapitre 2 - *Rapport sur le gouvernement d'entreprise*,
- Dans le chapitre 6.3 - *Comptes consolidés annuels* : nos revenus par activité,
- Dans le chapitre 3.3 - *Environnement* - section *Taxonomie verte* : informations relatives à nos activités contributives à la taxonomie verte.

Le caractère durable des produits commercialisés par la société Alto Metering a été déterminant dans la décision d'acquiescer cette entreprise.

3. État de durabilité

NOTRE IDENTITÉ

Thermador Groupe fédère des entreprises de distribution de matériels et accessoires pour la circulation des fluides dans le bâtiment, les travaux publics et l'industrie et de gros outillages destinés au grand public et aux professionnels. Nos clients sont des grossistes en chauffage et sanitaire, pompes, robinetterie, fournitures industrielles, des sociétés de travaux publics, des industriels et tous les acteurs du bricolage. Nos fournisseurs sont les fabricants de ces produits présents à travers le monde.

NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES : DES ACTIVITÉS QUI NOUS PLACENT AU CŒUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le groupe Thermador est une fédération de sociétés de distribution spécialisée. Nos filiales sont les interfaces entre des fabricants et des grossistes, grandes surfaces de bricolage, usines, professionnels de la piscine, e-marchands et places de marché.

Équipant les bâtiments, les travaux publics et l'industrie, nos activités nous placent au cœur de la transition écologique.

En tant que distributeurs, nos filiales ont un rôle clé à jouer en sélectionnant des produits durables, développant l'éco-conception avec leurs partenaires ou faisant évoluer leurs gammes vers des produits permettant des économies d'eau ou d'énergie. Les services mis à disposition de nos clients permettent également de maximiser la durée de vie des produits.

Nos métiers sont présentés au chapitre 1.3. de ce document.

NOS RESSOURCES

ÉCONOMIQUES

Financières : (voir chapitre 6 - Comptes consolidés annuels)

- Capitaux propres : 407,5 M€.
- Actionnariat dilué avec 10 521 actionnaires dont 45,4 % d'actionnaires individuels.
- Trésorerie : 96,9 M€.
- Endettement : 41,1 M€.

Fournisseurs :

- + de 850 usines partenaires.

Clients :

- 32 732 clients partenaires dans le monde.
- Stocks produits : 175,8 M€.

Parc immobilier :

- Valeur vénale : 91,9 M€.

HUMAINES

Nos équipes constituées de femmes et d'hommes :

- 903 salariés.

(voir chapitre 3.4, section S1-6)

OPÉRATIONNELLES

Immobilier :

- 132 314 m² de surface de stockage produit.

Produits :

- 72 090 produits en stock.

Logistique :

- 20 partenaires transporteurs (expressistes et messagers).

Intellectuelles :

- 4 bureaux d'études dans nos filiales.
- Plus de 20 langues maîtrisées par nos équipes.
- Plus de 50 marques déposées sont portées par une part significative des produits que nous vendons.

Systèmes d'information :

- 1 équipe systèmes d'informations composée de 16 experts.
- 1 agence de communication composée de 16 experts en marketing digital, graphisme, production et vidéo.

ENVIRONNEMENTALES

Énergie :

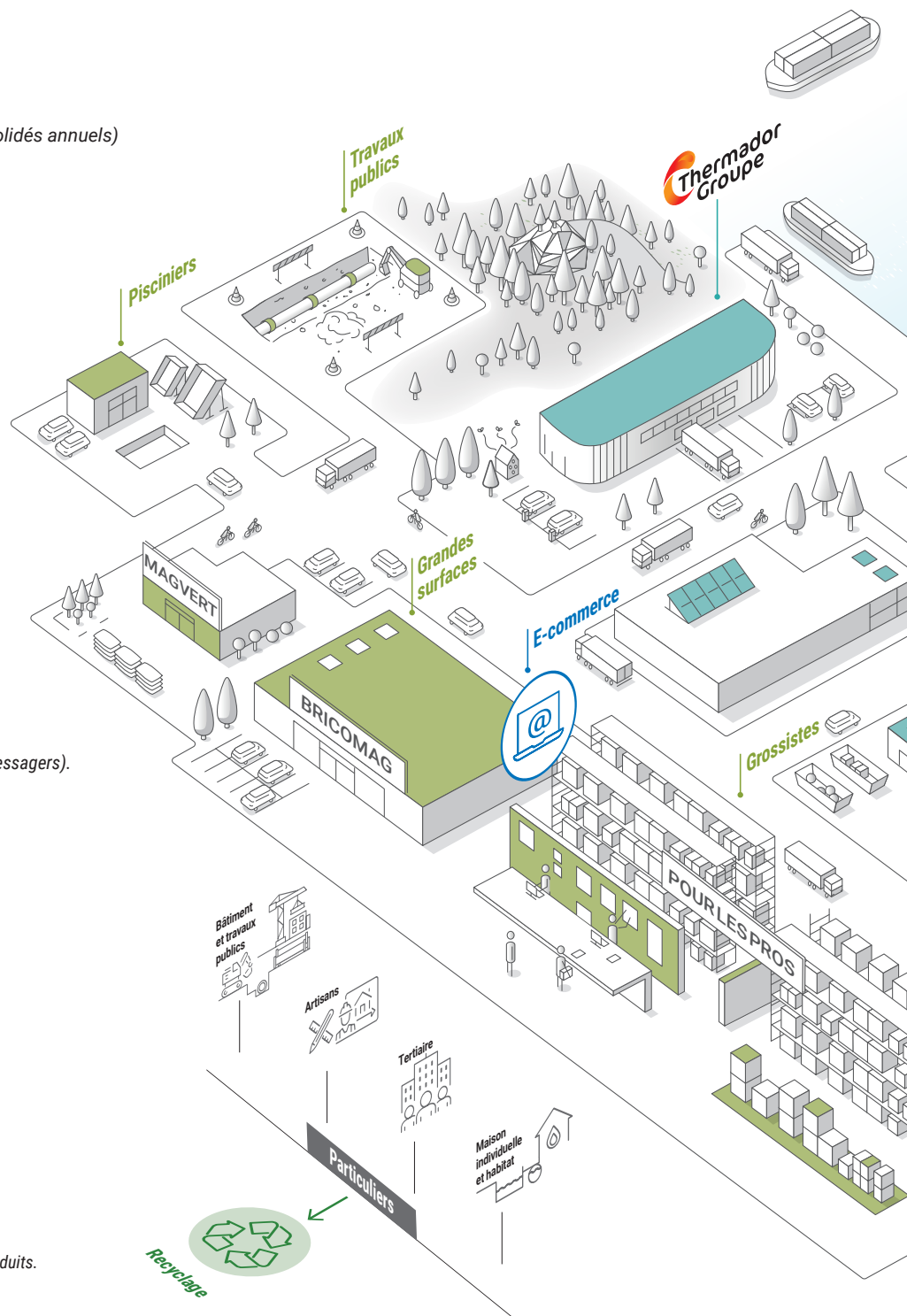
- Électricité : 2 011 291 kWh et gaz : 2 196 207 kWh.
- Auto-production d'électricité : 522 032 kWh.
- Carburant.

Ressources entrantes renouvelables :

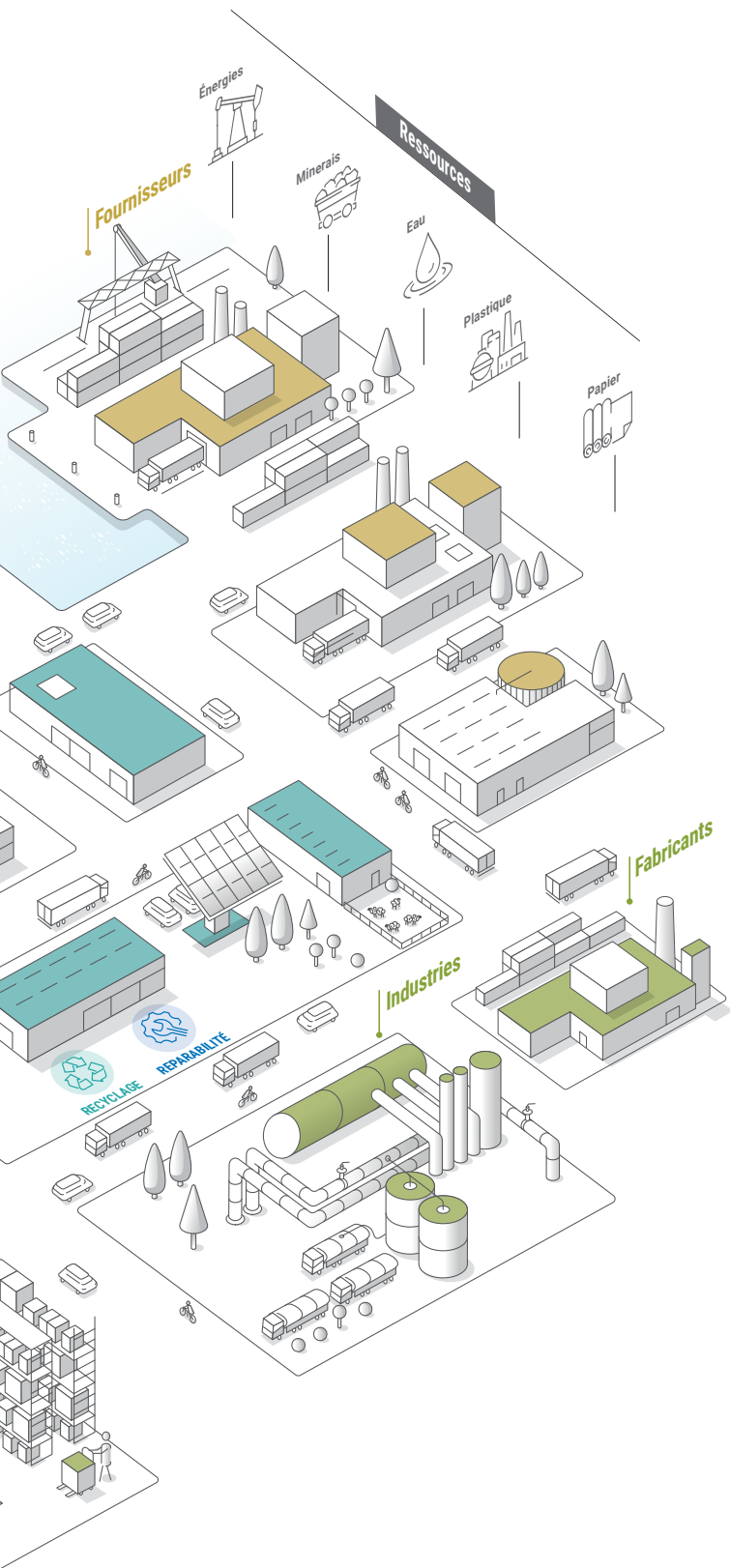
- Emballages composés de carton et bois.

Ressources entrantes non renouvelables :

- Marchandises réceptionnées : 47 175 tonnes de produits.
- Emballages composés de films étirables.



3. État de durabilité



NOS RÉALISATIONS

ÉCONOMIQUES

Financières :

(voir chapitre 6 : comptes consolidés annuels)

- Chiffres d'affaires : 501,74 M€ en évolution de -2,9 %, à périmètre constant (-0,4 % au total).
- Résultat opérationnel : 59,4 M€.

Partage de la valeur créée :

- Masse salariale : 66 216 k€.
- Partage des bénéfices : 95 % de nos salariés perçoivent une rémunération variable.
- Achats de marchandises et services : 316,4 M€.
- Actionnaires : dividendes versés chaque année depuis 1988 sans avoir jamais baissé. Le 18 février 2026, on pouvait voir que 100 € investis 10 ans auparavant valaient 262,93 €. Cela équivaut à un rendement brut annuel moyen de 10,15 %.
- Charges d'impôts : 15,3 M€.
- Dons et mécénat : 147,2 k€.

Fournisseurs :

- 94,07 % signataires de notre charte achats.
- Ancienneté des fournisseurs : plus de 40 ans de partenariat pour 20 % de nos fournisseurs.

HUMAINES (voir chapitre 3.4)

Fidélisation et satisfaction de nos équipes :

- Taux de rotation (CSRD) des effectifs : 10 %.
- Ancienneté moyenne de 9,8 ans.
- Baromètre de la qualité de vie au travail : 91 % des salariés ont répondu à notre dernière enquête.

Santé de nos équipes :

- Taux de fréquence des accidents du travail : 14,94.

Développement des compétences :

- Pourcentage de salariés formés : 85,6 %.
- Nombre d'heures de formation : 13 840.

Diversité :

- 39,74 % de femmes à des postes de direction.

Création d'emplois :

- Nombre d'emplois créés en 2025 en France : 25.

OPÉRATIONNELLES

Produits :

- Tonnage expédié : 47 895 tonnes de produits.

Intellectuelles :

- 3 filiales organismes de formation délivrent ces formations à nos clients.
- 9 filiales représentant 67 % de notre chiffre d'affaires certifiées ISO 9001.
- 14 catalogues créés.
- Plus de 50 vidéos produites.
- Plus de 500 produits bâtiment et industrie modélisés en 3D.

ENVIRONNEMENTALES

Énergie :

- 98 % d'électricité consommée sur un contrat vert.
- Réductions de consommations électriques totales : -0,61 %.
- Réductions de consommations de gaz totales : -15,44 %.
- Augmentations de consommations d'eau totales : +12,5 %.




Déchets et émissions :

- 97,8 % de déchets recyclés ou revalorisés.
- Contribution DEEE pour le recyclage des produits : 615 k€.
- Émissions de CO₂ totales (scope 1,2,3 - location based GHG protocol) : 327,6 ktCO₂e.

3. Informations durables

NOS ENGAGEMENTS AUTOUR DES ODD ET DU GLOBAL COMPACT

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES RETENUS :

 <p>FAIRE GRANDIR NOS ÉQUIPES</p>	 <p>CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE</p>	 <p>ÊTRE UN ACTEUR RESPONSABLE ET ENGAGÉ</p>
<p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p> <p>Objectifs :</p> <p>Offrir des conditions épanouissantes pour attirer de nouveaux talents et maintenir au sein de nos filiales.</p>	<p>6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</p> <p>Objectifs :</p> <p>Mesurer et agir, avec nos partenaires, sur l'ensemble des postes de notre bilan GES.</p>	<p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p> <p>Objectifs :</p> <p>Respecter l'éthique et la conformité dans toute notre chaîne de valeur.</p>
<p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p> <p>Développer les compétences de nos équipes.</p>	<p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE</p> <p>Commercialiser des produits plus durables et écoresponsables.</p>	<p>15 VIE TERRESTRE</p> <p>S'engager à travers des actions solidaires en lien avec nos valeurs.</p>
<p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p> <p>Favoriser l'égalité des chances.</p>	<p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p> <p>Faire adhérer et participer nos équipes à notre politique environnementale.</p>	<p>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p> <p>Mobiliser nos parties prenantes.</p>
<p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p> <p>Veiller en tous lieux à la santé et la sécurité de nos salariés.</p>	<p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>	
	<p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>	

Méthodologie de sélection des ODD pour Thermador Groupe

Nous nous sommes appuyés sur un outil interne de cadrage, construit à partir du SDG Compass et permettant d'évaluer notre contribution à chacun des ODD.

NOUS SOUTENONS LE PACTE MONDIAL



Depuis 2021, Thermador Groupe est engagée auprès de l'initiative de responsabilité sociétale du Global Compact des Nations Unies et de ses 10 principes autour des droits humains, du droit du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. L'ambition du Global Compact est de développer l'impact mondial des entreprises en atteignant les 17 objectifs de développement durable. Thermador Groupe s'inscrit pleinement dans cette démarche de progrès.

La lettre d'engagement, signée par notre président-directeur général, est accessible ici : <https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/participants/146870-Thermador-Groupe>

Les dix principes du Global Compact des Nations Unies :

Droits de l'homme

- 1 - Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme.
- 2 - Veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme.

Normes internationales du travail

- 3 - Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.
- 4 - Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
- 5 - Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
- 6 - Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi.

Environnement

- 7 - Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.
- 8 - Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- 9 - Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

- 10 - Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Nous nous conformons également aux principes directeurs de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) à l'intention des entreprises multinationales, qui formulent des recommandations au sujet du respect des droits humains.

3. État de durabilité

SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes

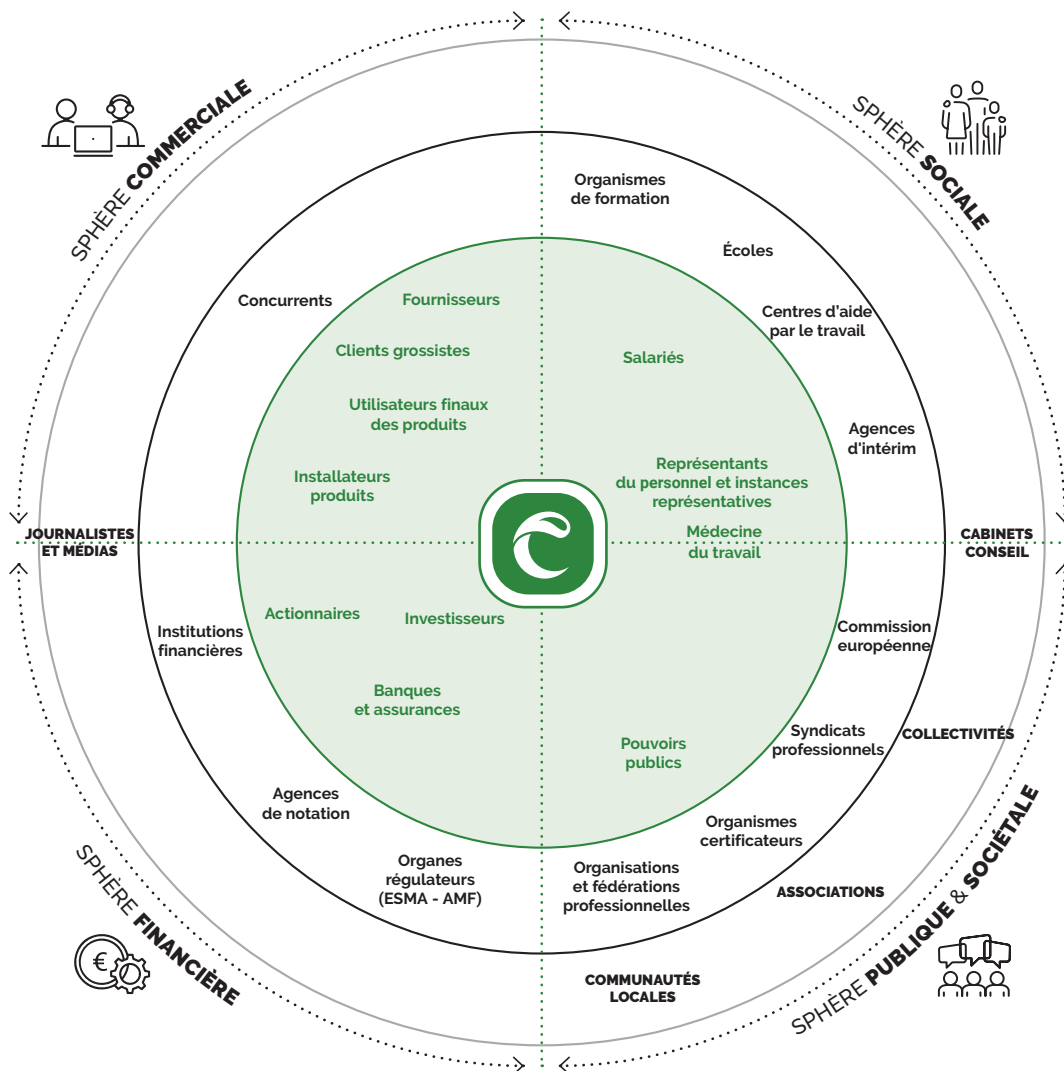
Notre écosystème

Les filiales du groupe Thermador évoluent dans un environnement constitué de parties prenantes ayant une influence sur nos activités. Nous privilégions l'échange, la transparence et l'écoute dans toutes nos relations économiques ou sociales. Ce dialogue continu nous permet de comprendre et d'intégrer leurs attentes dans les orientations stratégiques, les opérations et les engagements du groupe. Thermador Groupe identifie **cinq parties prenantes majeures** :

- **Les salariés**, qui apportent leur travail, leurs compétences, leurs savoir-faire et leur savoir-être.
- **Les clients**, qu'il s'agisse de distributeurs ou d'utilisateurs, font vivre économiquement le groupe par leurs achats.
- **Les investisseurs**, actionnaires ou banquiers, qui apportent les capitaux nécessaires à l'investissement, la stabilité et la croissance.
- **Les fournisseurs** et partenaires qui apportent les biens et les services indispensables à l'activité.
- **Les pouvoirs publics**, les collectivités locales et les autorités de régulation.






Nos parties prenantes influent sur notre activité et notre stratégie en matière de responsabilité sociétale selon trois niveaux :

- NIVEAU 1** : elles sont indispensables à l'existence de Thermador Groupe.
- NIVEAU 2** : leur influence est significative soit sur un projet soit sur une activité majeure de Thermador Groupe.
- NIVEAU 3** : leurs impacts sont ponctuels ou limités à un projet ou à une activité du groupe.



3. État de durabilité

Les modalités d'interactions principales avec les 5 parties prenantes majeures sont les suivantes :

PARTIE PRENANTE		ATTENTES DES PARTIES PRENANTES
 Salariés <i>Détails chapitre 3.4</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des bureaux en plateaux ouverts favorisant les échanges fluides au quotidien. • Une réunion générale mensuelle avec tous les salariés par société. • Instances représentatives du personnel : minimum 6 réunions par an et par filiale. • Entretien annuel et entretien professionnel bisannuel avec le manager. • Développement d'un Intranet d'échange d'informations quotidiennes sur la vie du groupe. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité de l'emploi et des rémunérations. • Santé et sécurité au travail. • Formation et développement. • Bien-être au travail. • Dialogue social. • Éthique. • Inclusion. • Respect des valeurs.
 Clients <i>Détails chapitres 1.6, 1.9 et 1.10</i>	<ul style="list-style-type: none"> • 151 commerciaux itinérants et 153 technico-commerciaux sédentaires au contact quotidien de nos clients, représentant plus du tiers de nos effectifs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Attentes détaillées au chapitre 1.3.
 Investisseurs <i>Détails chapitre 2.12</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Communication semestrielle des résultats et perspectives par vidéo conférence. • Assemblée générale annuelle à laquelle tous les actionnaires sont invités. • Participation régulière à des forums et rendez-vous investisseurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pérennité financière du groupe. • Valorisation du titre à long terme. • Minimisation des risques. • Performance ESG. • Répondre aux attentes de leurs clients. • Cohérence avec les fonds labellisés. • Absence de controverse.
 Fournisseurs <i>Détails chapitres 1.8 et 3.5</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Échanges au quotidien avec nos équipes achats et approvisionnements. • Visites régulières des fournisseurs sur sites de productions. • Évaluations annuelles de nos fournisseurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Attentes détaillées au chapitre 1.3.
 Pouvoirs publics	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à des commissions du CSTB (Comité Scientifique et Technique du Bâtiment). • Notre P.-D.G. est membre de la commission émetteurs de l'Autorité des Marchés Financiers. • Échanges réguliers avec la CAPI (Communauté d'Agglomérations du Nord Isère). 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des lois et règlements. • Développement économique et création d'emplois. • Respect de l'environnement et de la sécurité.

Les retours de nos parties prenantes sont pris en compte pour amender au fil du temps nos stratégies et nos plans.

Nos instances de gouvernance sont régulièrement informées des retours de nos parties prenantes, comme indiqué dans la section 3.2.2 - Gouvernance.



Réunion générale chez Axelair



Salon Pollutec 2025

SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Thermador Groupe s'engage à publier de **manière transparente et responsable** ses impacts matériels, ses risques et ses opportunités, voir section 3.2.4 - *Gestion des impacts, des risques et des opportunités*. **L'analyse de double matérialité** réalisée en 2024 et complétée en 2025 a enrichi les évaluations précédentes, permettant d'identifier et d'évaluer ces facteurs en tenant compte des opérations internes et de l'environnement externe. Le résultat de cette analyse est présenté en section *IRO-1 - Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels* et chaque IRO est présenté au début de chaque ESRS thématique.

La stratégie et le modèle économique de Thermador Groupe (voir section 3.2.3 - *Stratégie*) sont conçus pour être réactifs et adaptables aux thèmes identifiés comme matériels. Le groupe surveille et évalue continuellement ses impacts et risques et saisit les opportunités alignées sur les objectifs stratégiques.

La feuille de route RSE garantit que la stratégie et le modèle soient résilients et créent de la valeur pour les parties prenantes tout en réduisant les risques. Les impacts, risques, opportunités, leurs effets financiers prévus ainsi que leur lien avec la stratégie du groupe sont détaillés dans les sections dédiées aux thématiques environnementales, sociales et de gouvernance. Grâce à cette approche proactive, Thermador Groupe **renforce sa compétitivité et favorise une création de valeur à long terme**. Nos engagements et 19 priorités à moyen et long termes, applicables à l'ensemble des sociétés, sont présentés en section 3.2.5.

3. État de durabilité

3.2.4 - GESTION DES IMPACTS, DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS

IRO-1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels

Conformément à la directive CSRD sur les états de durabilité, complétant la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil, nous avons réalisé une analyse de double matérialité en 2024 en suivant quatre étapes : **étude préliminaire** pour cadrer l'analyse, **identification** des impacts, risques et opportunités (IRO) liés à la durabilité, **évaluation et détermination** des IRO matériels et **validation** par la direction et le conseil d'administration. Nous avons mené en 2025 des travaux complémentaires d'analyse des enjeux de nos fournisseurs et clients. La prochaine mise à jour complète sera faite dans 2 ans.

Méthodologie

Les deux étapes d'identification et d'évaluation ont impliqué des parties prenantes internes et externes pour assurer une représentation des principaux acteurs de la chaîne de valeur. Des ateliers thématiques (Environnement, Social, Gouvernance) ont mobilisé les fonctions de développement durable, direction générale déléguée, achats filiale, directions commerciales et administratives des filiales et membres du CSE. Ces groupes ont coté les IRO, avant validation par des comités d'arbitrage. Le pôle développement durable a assuré le contrôle de cohérence tout au long du processus en gardant un niveau d'attention uniforme aux salariés et aux activités, quelle que soit leur localisation.

Une enquête auprès des directions générales a évalué les risques et opportunités financiers liés aux enjeux environnementaux, dont le changement climatique. Elle a affiné l'identification initiale par une analyse détaillée par filiale, famille de produits et type d'enjeu.

Les principales parties prenantes externes (actionnaires, fournisseurs, clients, experts environnementaux) ont été consultées pour affiner les cotations et préciser les IRO identifiés.

Échelles de cotation et seuils de matérialité

L'analyse a évalué :

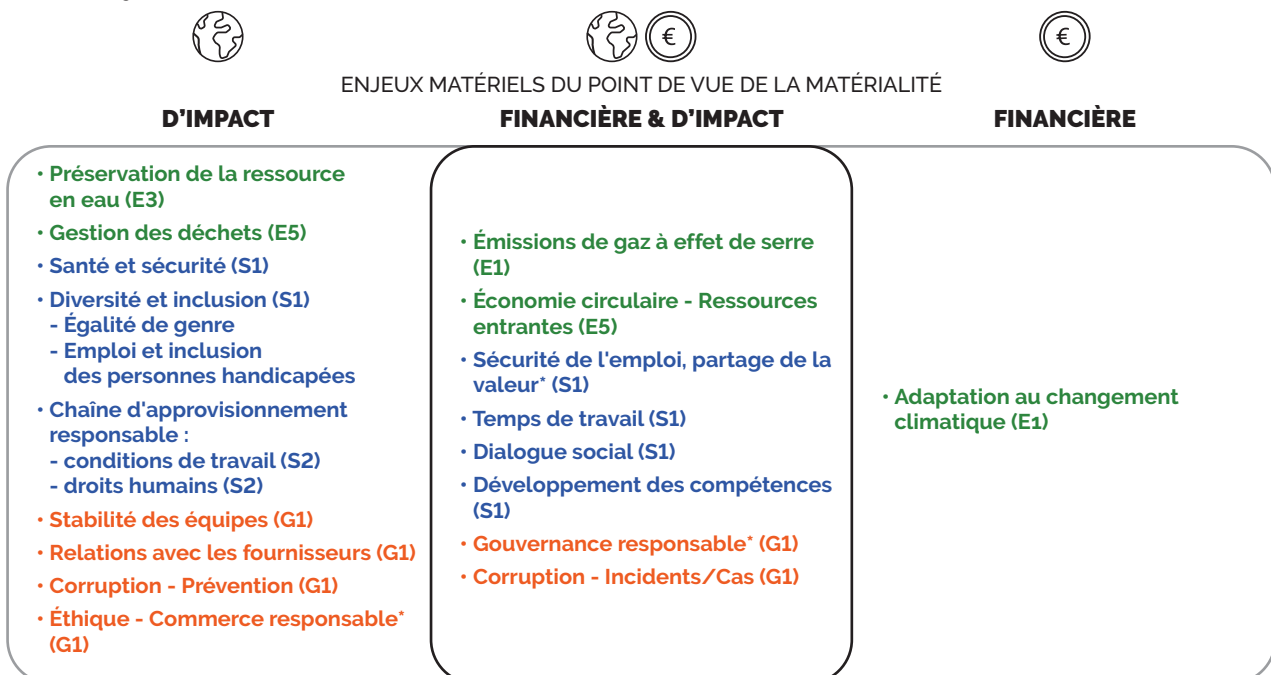
- **La matérialité d'impact**, mesurant les effets positifs et négatifs des activités du groupe sur les personnes et l'environnement. L'impact négatif a été estimé selon sa gravité (ampleur, étendue, caractère irréversible) et sa probabilité d'occurrence. L'impact positif a suivi la même approche, sans le critère d'irréversibilité.
- **La matérialité financière**, évaluant les risques et opportunités de durabilité en fonction de leur impact sur les ressources naturelles et humaines, ainsi que leur dépendance à ces ressources. Elle repose sur une combinaison de l'ampleur des effets financiers potentiels et leur probabilité de réalisation.

L'échelle de cotation construite a été inspirée de la CRCC (Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes), croisant les niveaux d'impact (de faible à critique) et de probabilité (de rare à certain) pour prioriser les enjeux environnementaux, sanitaires, sécuritaires et financiers. Un seuil de matérialité basé sur la moyenne a permis d'identifier les IRO matériels, considérés comme majeurs ou critiques. Il diffère pour les impacts négatifs et positifs, ces derniers n'ayant pas de caractère irréversible.

Validation et vérification

En 2024, les résultats de l'analyse ont été validés par la direction (P-D.G., D.G.D. et D.G. de filiale) lors de quatre comités d'arbitrage dédiés. Ces travaux ont été complétés en 2025 pour la chaîne de valeur. Le comité du développement durable a revu les IRO matériels en coordination avec le comité d'audit, qui assiste le conseil d'administration sur les sujets RSE, en 2025 comme en 2024. Conformément aux obligations légales, Thermador Groupe fait vérifier chaque année la présence et la sincérité des informations sociales et environnementales de son document d'enregistrement universel par le cabinet KPMG, commissaire aux comptes et de durabilité.

La revue globale des risques impactant l'activité du groupe et sa situation financière a été réalisée avec deux processus distincts : **l'évaluation des IRO régis par la CSRD** et **l'analyse des autres risques** (marchés, événements géopolitiques, etc.), tous deux revus par la direction générale.



3. État de durabilité

IRO-2 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise

IRO-2_01 Appendice B : Liste des points de données prévues dans les normes transversales et thématiques découlant d'autres actes législatifs de l'Union

Le présent appendice fait partie intégrante d'ESRS 2. Le tableau qui suit présente les points de données visés dans ESRS 2 et l'ESRS thématique qui découlent d'autres actes législatifs de l'Union.

EXIGENCE DE PUBLICATION ET POINT DE DONNÉE RELATIF	THERMADOR GROUPE	RÉFÉRENCE SFDR ¹	RÉFÉRENCE PILIER 3 ²	RÉFÉRENCE RÈGLEMENT SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE ³	RÉFÉRENCE LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT ⁴
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point d)	Traité dans section ESRS 2 GOV-1 (renvoi au chapitre 2 - Rapport sur le gouvernement d'entreprise)	Indicateur n° 13, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission ⁵	
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 21, point e)	Traité dans section ESRS 2 GOV-1 (renvoi au chapitre 2 - Rapport sur le gouvernement d'entreprise) 55,6 %	Indicateur n° 4, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013 ; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission ⁶ , tableau 1 : Informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2 : Informations qualitatives sur le risque social	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission	
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la diligence raisonnable paragraphe 30	Traité dans la section ESRS 2 GOV-4	Indicateur n° 10, tableau 3, annexe I			
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40, point d) I)	Non concernée	Indicateur n° 4, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013 ; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission ⁶ , tableau 1 : Informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2 : Informations qualitatives sur le risque social	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission	
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques paragraphe 40, point d) II)	Non concernée	Indicateur n° 9, tableau 2, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission	
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées paragraphe 40, point d) III)	Non concernée	Indicateur n° 14, tableau 1, annexe I		Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816	
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40, point d) IV)	Non concernée			Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II.	
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 paragraphe 14	Traité dans la section ESRS E1 E1-1				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence « accord de Paris » paragraphe 16, point g)	Non concernée		Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire - Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020/1818	
ESRS E1-4 Objectifs de réduction des émissions de GES paragraphe 34	Traité dans la section ESRS E1 E1-4	Indicateur n° 4, tableau 2, annexe I	Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire - Risque de transition lié au changement climatique : métriques d'alignement	Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818	
ESRS E1-6 Émissions de GES brutes de périmètres 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES paragraphe 44	Traité dans la section ESRS E1 E1-6	Indicateurs n° 1 et n° 2, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire - Risque de transition lié au changement climatique: Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes paragraphes 53 à 55	Traité dans la section ESRS E1 E1-6	Indicateur n° 3, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3: Portefeuille bancaire - Risque de transition lié au changement climatique: métriques d'alignement	Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56	Traité dans la section ESRS E1 E1-7				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat paragraphe 66	Traité dans la section ESRS E1 E1-9			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816	

3. État de durabilité

EXIGENCE DE PUBLICATION ET POINT DE DONNÉE RELATIF	THERMADOR GROUPE	RÉFÉRENCE SFDR ¹	RÉFÉRENCE PILIER 3 ²	RÉFÉRENCE RÈGLEMENT SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE ³	RÉFÉRENCE LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT ⁴
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66, point a) ESRS E1-9 Emplacement des actifs importants exposés à un risque physique significatif paragraphe 66, point c)	Mesure transitoire		Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, modèle 5: Portefeuille bancaire - Risque physique lié au changement climatique: expositions soumises à un risque physique.		
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67, point c)	Mesure transitoire		Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, modèle 2 : Portefeuille bancaire - Risque de transition lié au changement climatique: Prêts garantis par des biens immobiliers - Efficacité énergétique des sûretés		
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69	Traité dans section ESRS E1 E1-9			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission	
ESRS E3-1 Ressources aquatiques et marines, paragraphe 9	Traité dans section ESRS E3 E3-1	Indicateur n° 7, tableau 2, annexe I			
ESRS E3-1 Politique en la matière paragraphe 13	Traité dans section ESRS E3 E3-1	Indicateur n° 8, tableau 2, annexe I			
ESRS E5-5 Déchets non recyclés paragraphe 37, point d)	Traité dans section ESRS E5 E5-5	Indicateur n° 13, tableau 2, annexe I			
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39	Traité dans section ESRS E5 E5-5	Indicateur n° 9, tableau 1, annexe I			
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque de travail forcé paragraphe 14, point f)	Traité dans section ESRS S1 ESRS 2 SBM-3	Indicateur n° 13, tableau 3, annexe I			
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail paragraphe 14, point g)	Traité dans section ESRS S1 ESRS 2 SBM-3	Indicateur n° 12, tableau 3, annexe I			
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 20	Traité dans section ESRS S1 S1-1	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I			
ESRS S1-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21	Traité dans section ESRS S1 S1-1			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission	
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22	Traité dans section ESRS S1 S1-1	Indicateur n° 11, tableau 3, annexe I			
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23	Traité dans section ESRS S1 S1-1	Indicateur n° 1, tableau 3, annexe I			
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes paragraphe 32, point c)	Traité dans section ESRS S1 S1-3	Indicateur n° 5, tableau 3, annexe I			
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail paragraphe 88, points b) et c)	Traité dans section ESRS S1 S1-14	Indicateur n° 2, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission	
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies paragraphe 88, point e)	Traité dans section ESRS S1 S1-14	Indicateur n° 3, tableau 3, annexe I			

3. État de durabilité

EXIGENCE DE PUBLICATION ET POINT DE DONNÉE RELATIF	THERMADOR GROUPE	RÉFÉRENCE SFDR ¹	RÉFÉRENCE PILIER 3 ²	RÉFÉRENCE RÈGLEMENT SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE ³	RÉFÉRENCE LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT ⁴
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé paragraphe 97, point a)	Traité dans section ESRS S1 S1-16	Indicateur n° 12, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816	
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du directeur général paragraphe 97, point b)	Traité dans section ESRS S1 S1-16	Indicateur n° 8, tableau 3, annexe I			
ESRS S1-17 Cas de discrimination paragraphe 103, point a)	Traité dans section ESRS S1 S1-17	Indicateur n° 7, tableau 3, annexe I			
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 104, point a)	Traité dans section ESRS S1 S1-17	Indicateur n° 10, tableau 1, et indicateur n° 14, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	
ESRS 2- SBM3 - S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur paragraphe 11, point b)	Traité dans section ESRS S2 ESRS 2 SBM-3	Indicateurs n° 12 et n° 13, tableau 3, annexe I			
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 17	Traité dans section ESRS S2 S2-1	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I			
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18	Traité dans section ESRS S2 S2-1	Indicateurs n° 11 et n° 4, tableau 3, annexe I			
ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 19	Traité dans section ESRS S2 S2-1	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	
ESRS S2-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19	Traité dans section ESRS S2 S2-1			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816	
ESRS S2-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme recensés en amont ou en aval de la chaîne de valeur paragraphe 36	Traité dans section ESRS S2 S2-4	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I			
ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption paragraphe 10, point b)	Traité dans section ESRS G1 G1-1	Indicateur n° 15, tableau 3, annexe I			
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point a)	Traité dans section ESRS G1 G1-4	Indicateur n° 17, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816	
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point b)	Traité dans section ESRS G1 G1-4	Indicateur n° 16, tableau 3, annexe I			

1 - Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (JO L 317 du 9.12.2019, p. 1).

2 - Règlement (UE) no 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement (UE) no 648/2012 (règlement sur les exigences de fonds propres ou règlement « CRR ») (JO L 176 du 27.6.2013, p. 1).

3 - Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) no 596/2014 (JO L 171 du 29.6.2016, p. 1).

4 - Règlement (UE) 2021/1119 du Parlement européen et du Conseil du 30 juin 2021 établissant le cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique et modifiant les règlements (CE) no 401/2009 et (UE) 2018/1999 (« loi européenne sur le climat ») (JO L 243 du 9.7.2021, p. 1).

5 - Règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'explication, dans la déclaration d'indice de référence, de la manière dont les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont pris en compte dans chaque indice de référence fourni et publié (JO L 406 du 3.12.2020, p. 1).

6 - Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission du 30 novembre 2022 modifiant les normes techniques d'exécution définies dans le règlement d'exécution (UE) 2021/637 en ce qui concerne la publication d'informations sur les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (JO L 324 du 19.12.2022, p. 1).

7 - Règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil par des normes minimales pour les indices de référence « transition climatique » de l'Union et les indices de référence « accord de Paris » de l'Union (JO L 406 du 3.12.2020, p. 17).

3. État de durabilité

IRO-2_02 Table de concordance entre les ESRS et l'analyse de double matérialité

PILIER	ESRS	DR - EXIGENCES DE PUBLICATION GÉNÉRALES	ENJEU MATÉRIEL	DR - EXIGENCES DE PUBLICATION THÉMATIQUES	Pages
ESRS 2	ESRS 2	BP-1 - Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité	NA	NA	70
	ESRS 2	BP-2 - Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	NA	NA	71
	ESRS 2	GOV-1 - Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	NA	NA	72
	ESRS 2	GOV-2 - Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes	NA	NA	73
	ESRS 2	GOV-3 - Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	NA	NA	74
	ESRS 2	GOV-4 - Déclaration sur la diligence raisonnable	NA	NA	75
	ESRS 2	GOV-5 - Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	NA	NA	75
	ESRS 2	SBM-1 - Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	NA	NA	75
	ESRS 2	SBM-2 - Intérêts et points de vue des parties intéressées	NA	NA	79
	ESRS 2	SBM-3 - Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	NA	NA	80
	ESRS 2	IRO-1 - Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	NA	NA	81
	ESRS 2	IRO-2 - Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise	NA	NA	82
ENVIRONNEMENT	ESRS E1 : Changement climatique	E1-1 - Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique E1-2 - Politiques liées à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique E1-3 - Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	E1 - Adaptation au changement climatique (O)		94
	ESRS E1 : Changement climatique	E1-4 - Cibles liées à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique E1-8 - Tarification interne du carbone E1-9 - Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique	E1 - Emission de gaz à effet de serre (-,O)	E1-6 - Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES	98
	ESRS E3 : Ressources aquatiques et marines	E3-1 - Politiques en matière de ressources hydriques et marines E3-2 - Actions et ressources relatives aux ressources hydriques et marines	E3 - Ressource en eau (+)	Pas de DR thématique	107
	ESRS E5 : Utilisation des ressources et économie circulaire	E5-1 - Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire E5-2 - Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	E5 - Économie circulaire - Ressources entrantes (-,R)	E5-4 - Flux de ressources entrants	116
	ESRS E5 : Utilisation des ressources et économie circulaire	E5-3 - Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	E5 - Gestion des déchets (-)	E5-5 - Flux de ressources sortants	117
SOCIAL	ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise	S1-1 - Politiques concernant le personnel de l'entreprise S1-2 - Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts	S1 - Dialogue social (+,O)	S1-8 - Couverture des négociations collectives et dialogue social	119
	ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise	S1-3 - Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations S1-4 - Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions	S1 - Diversité et inclusion (+)	S1-9 - Indicateurs de diversité S1-12 - Personnes handicapées	120 122
	ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise	S1-5 - Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels S1-6 - Caractéristiques des salariés de l'entreprise S1-7 - Caractéristiques des travailleurs non-salariés de l'entreprise S1-11 - Protection sociale	S1 - Développement des compétences (+,O)	S1-13 - Indicateurs de la formation et du développement des compétences	123
	ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise	S1-16 - Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale) S1-17 - Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme	S1 - et sécurité (-)	S1-14 - Indicateurs de santé et de sécurité	125
	ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise		S1 - Temps de travail (+,O)	S1-15 - Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	126
	ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise		S1 - Sécurité de l'emploi, partage de la valeur* (+,O)	S1 - Enjeu spécifique	127
	ESRS S2 : Travailleurs de la chaîne de valeur	S2-1 - Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur S2-2 - Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts S2-3 - Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	S2 - Chaîne d'approvisionnement responsable : conditions de travail chez nos partenaires (+)	Pas de DR thématique	133
	ESRS S2 : Travailleurs de la chaîne de valeur	S2-4 - Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions S2-5 - Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	S2 - Chaîne d'approvisionnement responsable : droits humains (+)	Pas de DR thématique	133
	ESRS G1 : Conduite des affaires	G1-1 - Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise	G1 - Corruption - Prévention (+)	G1-3 - Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	139
	ESRS G1 : Conduite des affaires		G1 - Corruption - Incidents/Cas (-,R)	G1-4 - Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin	140
GOUVERNANCE	ESRS G1 : Conduite des affaires		G1 - Stabilité des équipes* (+)	G1 - Enjeu transverse	137
	ESRS G1 : Conduite des affaires		G1 - Éthique - Commerce responsable* (+)	G1 - Enjeu spécifique	140
	ESRS G1 : Conduite des affaires		G1 - Relations avec les fournisseurs (+)	G1-2 - Gestion des relations avec les fournisseurs	138
	ESRS G1 : Conduite des affaires			G1-6 - Pratiques en matière de paiement	140
	ESRS G1 : Conduite des affaires		G1 - Gouvernance responsable* (+,O)	G1 - Enjeu spécifique	140

On distingue les IRO parmi les enjeux avec (+) pour les impacts positifs, (-) pour les impacts négatifs, (R) pour les risques, et (O) pour les opportunités.

* Enjeu spécifique Thermador Groupe.

3. État de durabilité

3.2.5 - NOS ENGAGEMENTS ET 19 PRIORITÉS À MOYEN ET LONG TERMES

Nos engagements s'articulent autour de 3 axes majeurs :

- **La santé, le développement et l'épanouissement** de nos équipes.
- **La préservation de la planète**, à travers nos engagements pour le climat, la ressource en eau et l'économie circulaire.
- **La sensibilisation et les coopérations avec nos partenaires** dans notre chaîne de valeur.

En 2021, le comité exécutif a sélectionné **19 indicateurs clés** reflétant ces engagements et la volonté du groupe de s'inscrire dans la durée en structurant sa démarche d'amélioration continue autour d'enjeux prioritaires.

Les échéances du groupe à moyen et à long termes ont été fixées à 5 et 10 ans, soit 2025 et 2030. Elles seront mises à jour en 2026, avec 2035 comme nouvelle échéance long terme.

Ces objectifs sont discutés et challengés en **comité du développement durable** puis présentés à notre **conseil d'administration**.

Ce travail ayant mis en évidence le besoin de ressources humaines pour mener à bien les plans d'actions, ceci a conduit en 2022 à créer une direction du développement durable au niveau du comité exécutif puis à agrandir l'équipe en 2024.

Le pilotage de nos priorités et performance RSE

La performance RSE de chaque filiale du groupe est de la responsabilité du dirigeant. Elle est la résultante de la consolidation des performances de chaque filiale qui mène un travail avec son comité de direction pour déterminer un plan d'actions propre. L'échange autour des bonnes pratiques permet d'homogénéiser les performances. Le suivi est établi filiale par filiale et permet ainsi à chaque dirigeant de se comparer avec ses pairs.

Ces indicateurs établis sur un périmètre de 100 % sont revus deux fois par an.

Cette performance RSE consolidée est présentée dans le chapitre 3.1.8 et fait l'objet d'un avis sur la conformité et la sincérité de l'état de durabilité par un commissaire aux comptes (voir son rapport à la fin de ce chapitre).

Précisions quant à nos indicateurs

• **Indicateur n° 3 : part du capital détenue par les salariés et anciens salariés**

Cet indicateur comprend les actions détenues en direct et les actions détenues par le FCP Thermador Groupe. Les actions détenues par les anciens dirigeants et par les fondateurs ne sont pas incluses dans cet indicateur.

• **Indicateur n° 5 : égalité professionnelle**

L'index repose sur l'indicateur légal français, préexistant aux indicateurs CSRD. Les salariés de nos entités belge, espagnole, monégasque et chinoise (Sodeco Valves, Odeca Espagne et Chine) n'entrent pas dans le périmètre de cet index. L'index équité, tel que demandé par la CSRD, sur 99 % des entités du groupe (hors nouvelles acquisitions et salariés en portage salarial) a été ajouté en 2025.

• **Indicateur n° 6 : femmes à des postes de direction**

Depuis 2021, cet indicateur est constitué des « femmes occupant un poste de cadre dirigeant selon l'article L3111-2 du Code du travail ». Sont considérées comme « cadre-dirigeant » des personnes :

- auxquelles sont confiées des responsabilités dont l'importance implique une grande indépendance dans l'organisation de leur emploi du temps,
- qui sont habilitées à prendre des décisions de façon largement autonome,
- et qui perçoivent une rémunération se situant dans les niveaux les plus élevés des systèmes de rémunération pratiqués dans leur entreprise ou établissement.

Cela se traduit par les classements suivants pour les filiales françaises selon les conventions collectives s'appliquant :

Convention du négoce de gros : a minima IX-1. Convention de la métallurgie : a minima III-B.

• **Indicateurs n° 11 et n° 12 : émissions carbone scopes 1 et 2**

Nos objectifs pour les émissions scopes 1 et 2 liées au chauffage, au rafraîchissement et à la consommation d'énergie de nos bâtiments ont été fixés au-delà des obligations légales relatives au décret tertiaire français.

• **Indicateur n° 13 : émissions indirectes scope 3 produits**

L'objectif 2030 de cet indicateur de -17 % (tCO₂e/ tonnes de produits vendus) correspond à l'objectif initial fixé par le groupe en 2022 ; il sera révisé à la suite des travaux réalisés sur le plan de transition réalisé en 2025.

L'intensité de cet indicateur est calculée ainsi : Emissions scope 3 produits par tonnage net de produits vendus.

• **Indicateur n° 16 : fournisseurs notés**

Nous incluons dans le périmètre de calcul nos fournisseurs de marchandises, hors intra-groupe.

Ceux-ci peuvent être considérés comme notés selon une grille de notation interne ou selon une notation externe (notation effectuée dans l'année).


• **Indicateur n° 19 : pourcentage de CA réalisé auprès de fournisseurs signataires de notre charte achats responsables ou d'une charte équivalente**

Nous incluons dans le périmètre de calcul depuis 2023 nos fournisseurs de marchandises, hors intra-groupe, ainsi que nos prestataires de services généraux (emballages, engins de manutention, intérim).

Concernant la fixation de nos cibles, les 19 indicateurs clés de performance RSE seront modifiés en 2026, en concertation avec les équipes opérationnelles concernées et le comité exécutif, afin de couvrir l'ensemble de nos IRO matériels.

3. État de durabilité

3.2.6 - NOTRE PERFORMANCE RSE

NOS 19 INDICATEURS CLÉS	Année de référence 2021	2024 RÉEL	2025 RÉEL	Avancement	OBJECTIFS 2025	OBJECTIFS 2030
 GOVERNANCE						
1. Taux de présence au conseil d'administration.	100 %	93,4 %	93,5 %	● ○ ○	≥ 95 %	≥ 95 %
2. Taux de participation à l'assemblée générale.	71,5 %	77,1 %	75,8 %	● ● ●	≥ 68 %	≥ 73 %
3. Part du capital détenue par les salariés et anciens salariés.	7 %	6,6 %	6,9 %	● ○ ○	≥ 8 %	≥ 8,5 %
4. Pourcentage des salariés exposés formés sur les 3 dernières années à l'anticorruption.	98,9 %	98,6 %	98,0 %	● ● ●	≥ 95 %	≥ 95 %
 SOCIAL						
5. Index égalité professionnelle (x/100).	88	81	90	● ● ○	≥ 90	≥ 90
6. Femmes à des postes de direction.	39 %	41,6 %	39,8 %	● ○ ○	≥ 40 %	≥ 40 %
7. Ancienneté moyenne (années).	9,68	9,28	9,75	● ● ●	≥ 8	≥ 8
8. Pourcentage de salariés CDI formés par année (y compris formations internes).	72,1 %	85,5 %	85,6 %	● ○ ○	≥ 95 %	≥ 95 %
9. Absentéisme (y compris longues maladies).	3,4 %	5,8 %	5,3 %	● ○ ○	< 4 %	< 4 %
 ENVIRONNEMENT						
10. Scope 1 - Émissions directes - flotte de véhicules (tCO ₂ e/véhicule).	3,49*	2,64	2,0	● ● ●	< 2,72	< 1,69
11. Scope 1 - Émissions directes - chauffage et rafraîchissement des bâtiments (tCO ₂ e/1 000 m ²).	6,37*	3,95	3,63	● ● ●	< 4,56	< 3,82
12. Scope 2 - Émissions indirectes dues à la consommation d'énergies des bâtiments (tCO ₂ e/1 000 m ²).	1,25*	0,74	0,62	● ● ●	< 0,81	< 0,44
13. Scope 3 - Émissions indirectes dues à nos produits (tCO ₂ e/tonnes de produits vendus).	6,92*	7,17	7,22	● ○ ○	- 2 %	- 17 %
14. Déchets liés à nos activités (kg/tonnage réceptionné).	20,28	15,94	15,8	● ● ●	< 20,71	< 18,72
15. % de déchets envoyés en filière de revalorisation.	90,7 %	96,5 %	97,8 %	● ● ●	≥ 90 %	≥ 95 %
 SOCIÉTAL						
16. Pourcentage de CA réalisé auprès de fournisseurs notés.	17,1 %	86,2 %	84,9 %	● ● ●	≥ 80 %	≥ 85 %
17. Pourcentage de CA réalisé auprès de fournisseurs certifiés ISO 9001 ou 14001.	80,4 %	91 %	91,3 %	● ● ●	≥ 85 %	≥ 90 %
18. Pourcentage de CA réalisé par des filiales ISO 9001 ou 14001.	32,6 %	65,9 %	67,1 %	● ○ ○	≥ 70 %	≥ 90 %
19. Pourcentage de CA réalisé auprès de fournisseurs signataires de notre Charte achats responsables ou d'une charte équivalente.	4,8 %	92,2 %	94,1 %	● ● ●	≥ 85 %	≥ 90 %

● ● ● : objectifs atteints ● ● ○ : objectifs en cours d'atteinte ● ○ ○ : en retard par rapport aux objectifs

* Exception : année de référence 2022

tCO₂e : tonne équivalent CO₂

Le périmètre de ces données correspond au périmètre consolidé du groupe, hors C2AI et Quilinox, sociétés acquises en 2025.

3. État de durabilité

3.3 ENVIRONNEMENT

INFORMATION SUR LA TAXONOMIE VERTE EUROPÉENNE

La taxonomie européenne s'inscrit dans le cadre du Règlement (UE) 2020/852, qui établit un système de classification des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental. Elle vise à orienter les flux de capitaux vers les activités contribuant de manière substantielle aux objectifs du Pacte vert pour l'Europe et à renforcer la transparence des entreprises et des investisseurs.

Notre information de taxonomie est préparée conformément au **Règlement (UE) 2020/852**, au Règlement délégué 2021/2178, au Règlement délégué 2021/2139, au Rapport final de la Plateforme pour la Finance Durable (PSF) sur les Minimum Safeguards et sur la Data usability of the EU Taxonomy de 2022, à la publication de deux FAQ par la Commission Européenne le 19 décembre 2022 portant sur l'interprétation et l'implémentation des Actes délégués Climat et de l'article 8 règlement délégué (UE) 2023/2486 de la commission du 27 juin 2023 complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil et règlement délégué (UE) 2023/2485 de la commission du 27 juin 2023 modifiant le règlement délégué (UE) 2021/2139 par des critères d'examen technique supplémentaires permettant de déterminer à quelles conditions certaines activités économiques peuvent être considérées comme contribuant substantiellement à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation. Thermador a choisi d'appliquer dès cet exercice le Règlement délégué (UE) 2026/73 du 4 juillet 2025 portant un certain nombre de simplifications sur la manière de publier les informations en lien avec la Taxonomie.

Ces dernières modifications introduisent notamment un seuil de matérialité de 10 % par indicateur clé, la **simplification de certains critères DNSH** (do no significant harm - pollution et présence de substances chimiques) et des **modèles de reporting allégés**.

Périmètre organisationnel

Le périmètre de couverture de notre analyse correspond à celui de l'état financier. Le chiffre d'affaires pris en compte est de 501,75 M€ concordant avec nos états financiers présentés au chapitre 6 de ce DEU, soit 501,26 M€ pour nos structures commerciales, et 0,49 M€ pour nos autres structures. Les données financières utilisées pour le calcul des indicateurs CapEx et OpEx sont issues des comptes consolidés IFRS. Le montant des CapEx analysés est identique à ceux présentés en note 14 du chapitre 6 de ce DEU, soit 25,40 M€.

Périmètre opérationnel

L'analyse porte sur toutes les activités économiques exercées par le groupe, qu'elles soient : éligibles à la taxonomie, non éligibles ou non matérielles conformément au principe de matérialité introduit en 2025, à l'exception des filiales acquises en 2025 dont les activités sont la distribution de matériels en acier inoxydable/ développement, la fabrication et la distribution d'instruments de mesure, de contrôle des fluides et de mesures environnementales, qui sont considérées comme non matérielles pour cette 1^{ère} année d'intégration et leurs ICP sont reportés en colonne 14 du tableau de synthèse.

Les indicateurs publiés au titre de la taxonomie (chiffre d'affaires, dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation éligibles et alignés) sont présentés selon les modèles de tableaux révisés.

Éligibilité du groupe à la taxonomie verte

Cadre réglementaire

Chiffre d'affaires

Concernant le chiffre d'affaires, l'activité principale de distribution de Thermador Groupe n'est pas éligible aux deux premiers objectifs de la taxonomie verte portant sur le climat. Toutefois, une partie des activités du groupe peuvent être captées par les activités taxonomiques suivantes :

CCM 3.6 - Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone, l'usine d'Etigny pour Odrea.

CCM 7.7 - Acquisition et propriété de bâtiments, réalisées par Thely (une SCI, filiale à part entière créée pour gérer son patrimoine immobilier).

CCM 9.3 - Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments, réalisés par Thermacome et PBTub, en marge de leur activité de distribution.



Service après-vente Thermador

Par ailleurs, certaines activités liées à la distribution et la réparation de produits vendus par l'entreprise, permettant une contribution substantielle à l'objectif de transition vers une économie circulaire, sont éligibles.

Thermador Groupe, en tant que société du secteur de la distribution éligible sur l'objectif économie circulaire, a été soumise pour la première fois en 2024, à la publication de ses ratios d'alignement. Le groupe avait toutefois anticipé la réglementation en publiant ces ratios dès 2023, notamment sur les objectifs climatiques.

Cela concerne notamment les activités suivantes :

CE 5.1 - Réparation, remise en état et remanufacturation.

CE 5.2 - Vente de pièces détachées.

CE 5.4 - Vente de biens d'occasion.

3. État de durabilité

Dépenses d'investissement et d'exploitation

Le groupe Thermador a suivi les dispositions de l'acte délégué sur l'article 8 du règlement taxonomie pour identifier les dépenses éligibles et alignées selon la définition qu'il en est donnée, ou selon les normes IFRS qui y sont indiquées.

Chaque filiale a extrait et contrôlé ses grands livres de comptes afin d'identifier et de remonter les dépenses d'investissement et d'exploitation susceptibles d'être éligibles à la taxonomie ainsi que les documents techniques nécessaires à leur analyse. Le travail d'analyse du respect des critères d'alignement a ensuite été réalisé puis consolidé au niveau du groupe.

CapEx

Nos Capex concernent les points suivants :

- **Mobilité décarbonée**

Nous poursuivons la décarbonation de notre flotte interne par l'acquisition majoritaire de véhicules 100 % électriques, complétés par quelques hybrides rechargeables. Ce renouvellement est accompagné par le déploiement de nouvelles infrastructures de recharge sur nos sites.

- **Production et utilisation d'énergies renouvelables**

Nous renforçons notre recours aux énergies renouvelables via l'installation, sur les sites encore non équipés, de trackers solaires, optimisant la production grâce au suivi de la course du soleil, ou de panneaux photovoltaïques.

- **Rénovation énergétique des bâtiments**

S'appuyant sur les audits énergétiques réalisés et sur la mise en place d'un système de gestion technique des bâtiments (GTB), nous poursuivons la réhabilitation énergétique de notre parc immobilier. Les actions engagées incluent notamment : la rénovation et l'isolation des toitures, l'installation d'une chaudière gaz à condensation et l'amélioration du pilotage de la performance énergétique.

- **Économie circulaire**

Nos investissements en économie circulaire se concentrent sur deux axes le développement de services de réparation proposés à nos clients, via l'équipement des ateliers et la réduction des déchets grâce à la transformation de nos emballages entrants, rendue possible par l'acquisition de machines de reconditionnement.

Ainsi, les dépenses d'investissement retenues dans cette partie couvrent les sections suivantes de la Taxonomie verte :

CCM 6.5 - Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers.

CCM 7.3 - Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique.

CCM 7.4 - Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques.

CCM 7.6 - Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables.

CCM 7.7 - Acquisition et propriété des bâtiments.

CE 5.1 - Réparation, remise en état et remanufacturation.

CE 2.3 - Collecte et transport des déchets non dangereux et dangereux.

BIO 1.1 - Conservation, y compris la restauration, des habitats, des écosystèmes et des espèces.

OpEx

Dans le cadre de l'analyse de nos OpEx au regard de la Taxonomie européenne, nous avons examiné l'ensemble des dépenses liées à la rénovation des bâtiments, à la maintenance et à la réparation, ainsi qu'aux autres coûts associés à l'entretien de nos actifs.

À l'issue de cette revue, seule une partie des dépenses de maintenance de nos bâtiments relève du périmètre d'éligibilité défini par la Taxonomie.

Pour l'exercice en cours, les OpEx considérés comme entrant dans le champ couvert concernent les dépenses liées à la gestion de nos déchets non dangereux, incluant les services de collecte et de transport conformes aux exigences de tri préalable et les dépenses concernant l'installation de compteurs, ainsi que divers travaux de maintenance visant à optimiser la performance énergétique de nos bâtiments.

Le montant analysé pour 2025 est de 3 096 k€ (inclus dans la ligne charges externes du chapitre 6.2). Le total des dépenses pouvant être prises en compte s'élève à 91,4 k€ soit 2,95 % des charges externes.

Le règlement délégué(UE) 2026/73 du 4 juillet 2025 autorise l'omission de la publication de l'indicateur de dépenses opérationnelles lorsque celui-ci n'est pas matériel au regard du modèle économique de l'entreprise. Conformément à cette disposition, Thermador Groupe a choisi de ne pas publier cet indicateur. La définition des OpEx éligibles au sens de la Taxonomie étant restrictive et excluant des dépenses opérationnelles structurantes.



Atelier réparation chez Jetly



Rayonnage de pièces détachées chez Aello

3. État de durabilité

Alignement des activités du groupe aux critères de la taxonomie verte

Cadre réglementaire

Chiffre d'affaires

Critères de contribution substantielle aux objectifs environnementaux

Pour déterminer l'alignement de nos produits et services à ces critères, nous avons eu l'approche suivante :

- Identification des produits éligibles issus des activités listées ci-dessus, sur la base des catalogues des filiales du groupe et de l'extraction du chiffre d'affaires, avec un détail réalisé généralement à l'échelle de la sous-famille de produits et parfois aux niveaux plus granulaires (sous sous-famille ou produits) lorsque cela était nécessaire,
- Examen des critères techniques permettant de sélectionner les produits qui valident les critères.

Alignement partiel sur certains produits

Odreà à Etigny réalise l'assemblage de ces produits et les commercialise en son nom propre, ce qui justifie de les considérer comme fabricant sur le marché européen¹. Dans ce sens, l'activité réalisée par cette usine est captée par l'activité 3.6 - *Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone* sous l'objectif d'atténuation au changement climatique. Nous ne validons toutefois pas la totalité des critères de contribution requis par le règlement puisque nous n'avons pas d'ACV (analyses de cycle de vie) pour chacun des produits, ce qui ne permet pas de constater un CA aligné pour cette activité.

Également, nous ne sommes pas actuellement en mesure de valider que la totalité des pièces détachées que nous vendons sont dans des emballages conformes au DNSH pollution, c'est à dire composés d'au moins 65 % de matériaux recyclés ou certifiés FSC ou PEFC. Ces produits ne sont donc pas non plus inclus au CA aligné.

Conclusions sur l'alignement

Le chiffre d'affaires aligné sur l'objectif atténuation du changement climatique est de 35,9 k€ soit 0,007 % de notre chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires aligné sur l'objectif transition vers une économie circulaire est de 686,55 k€ soit 0,137 % de notre chiffre d'affaires.

Ce chiffre d'affaires aligné reste stable par rapport à 2024.

Dépenses d'investissement et d'exploitation

Conformément au règlement Taxonomie, le dénominateur comprend les acquisitions d'immobilisation incorporelles, corporelles et l'acquisition des droits d'utilisation (conformément à la norme IFRS16). En 2025, le montant du dénominateur est de 25 401 k€ (voir note 14 chapitre 6).

Nous n'avons pas été en mesure d'aligner nos CapEx liés à CCM 6.5 - Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers, du fait de la complexité à prouver le respect du DNSH pollution relatif aux pneumatiques.

Vérification que les activités ne causent pas de préjudice important aux autres objectifs environnementaux (DNSH)

Les critères faisant référence aux annexes génériques des différents actes délégués sont validés en partie grâce aux législations environnementales en vigueur en France, notre pays principal, en particulier le DNSH relatif à l'utilisation durable des ressources hydriques et marines.

L'examen des critères DNSH a été découpé en différentes approches selon leur nature :

• Critère générique relatif à l'adaptation au changement climatique

Les risques physiques ont été répertoriés dans le cadre d'une analyse de l'exposition aux risques climatiques, pour tous les sites abritant les activités du groupe, propriétaire ou locataire ainsi que les sites de productions des principaux fournisseurs. Les analyses menées en 2024 et 2025, sont détaillées dans le chapitre 3.3.1 - *Environnement* dans *ESRS 2 IRO-1 - Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités (IRO) importants liés au changement climatique* et *E1-9 - Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique*.

• Critère générique relatif à l'utilisation durable et à la protection des ressources hydrologiques et marines

L'article 2 point 22) et 23) cité dans le critère fait directement référence à des définitions énoncées dans la directive 2000/60/CE, dite « Directive Cadre sur l'Eau », transposée en droit français avec la Loi n° 2004-338 du 21 avril 2004. Ce critère est validé par l'application de la réglementation française. Par ailleurs, la directive 2011/92/UE a été transposée par l'ordonnance n°2016-1058 du 3 août 2016 (ratifiée par la loi n°2018-148 du 2 mars 2018 avec quelques retouches) et par le décret n°2021-837 du 29 juin 2021 et celui n°2022-422 du 25 mars 2022.

• Critère générique relatif à la prévention et au contrôle de la pollution

Le règlement (CE) n°1005/2009 est relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone. La directive 2011/65/UE, dite ROHS s'applique aux substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques. Le règlement (CE) n° 1907/2006, règlement REACH concerne la sécurisation, la fabrication et l'utilisation des substances chimiques dans l'industrie européenne.

Le DNSH générique relatif à la pollution exige que l'activité ne conduise pas à la fabrication, à la mise sur le marché ou à l'utilisation de substances spécifiées par l'annexe C. Nous avons mis en place un processus de suivi des substances des informations communiquées par nos fournisseurs. Nous tenons à jour un inventaire des substances soumises aux diverses réglementations de l'UE visées à l'annexe C. Notre processus couvre également les substances qui ne sont pas (encore) soumises aux réglementations de l'UE. En 2025, nous avons déployé nos meilleurs efforts pour mener l'analyse avec les informations dont nous disposons à la date de l'établissement du reporting Taxonomie et qui nous amène à considérer que nos activités sont alignées.

¹ - Notamment au sens du Règlement (UE) N° 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011

3. État de durabilité

Critère générique relatif à la protection et au rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes

Les terrains de Thermador Groupe sur la zone de Saint-Quentin-Fallavier se trouvent à moins de 5 km de sites naturels protégés : 2 ENS (Espaces Naturels Sensibles), 5 ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) et 2 corridors écologiques régionaux.

Conformément à la directive 2011/92/UE, transposé en France notamment dans le code de l'Environnement avec les articles L. 122-1 et suivants, ainsi que R. 122-1 et suivants encadrant la procédure d'évaluation environnementale en droit français, Thermador Groupe a fait l'objet d'examen ou d'étude d'incidence sur l'environnement de la construction de ses sites au cas par cas lorsque la réglementation l'estime nécessaire (article R.122-2 et suivants). Lors de nos derniers travaux d'extension, nous avons respecté les démarches environnementales obligatoires avec la mise à jour du dossier ICPE des sites concernés.



Vue de la zone d'activités de Saint-Quentin-Fallavier

Cela se traduit notamment par l'absence ces dernières années de sanctions administratives ou pénales pour le groupe Thermador ou ses porteurs de projets, et l'absence d'annulation de permis de construire.

Satisfaire les garanties minimales sociales

La validation du critère relatif aux garanties sociales minimales a été réalisée à l'échelle du groupe en s'appuyant notamment sur le document Communication de la Commission Européenne publié en juin 2023 à ce sujet.

En particulier, le groupe Thermador s'assure qu'ont été mises en œuvre des procédures de diligence raisonnable et de recours pour garantir l'alignement sur les normes de conduite responsable des entreprises mentionnées dans les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Selon le principe de cohérence avec la législation européenne, le groupe a veillé à ce que les procédures de diligence raisonnable et de recours permettent d'identifier, de prévenir, d'atténuer ou de corriger toute exposition réelle ou potentielle à la fabrication ou à la vente d'armes controversées.

Dans le rapport final de la Plateforme européenne sur la finance durable publié en octobre 2022, le périmètre des exigences à vérifier a été précisé et concerne 4 thématiques :

- **Droits humains** (y compris les droits des travailleurs et des consommateurs)

Le groupe se réfère à la déclaration de diligence raisonnable de l' *ESRS 2 - GOV-4 - Déclaration sur la vigilance raisonnable*.

- **Corruption**

Le groupe se réfère au système de gestion de la conformité existant, décrit dans le chapitre 3.5 - *Gouvernance - Conduite des affaires*.

- **Fiscalité**

Le groupe se réfère au système de gestion de la conformité existant, décrit dans le chapitre 3.5 - *Gouvernance - Conduite des affaires*.

- **Droit de la concurrence**

Le groupe se réfère au système de gestion de la conformité existant, décrit dans le chapitre 3.5 - *Gouvernance - Conduite des affaires*.

Le groupe Thermador et ses dirigeants n'ont fait l'objet d'aucune condamnation ni d'aucune poursuite judiciaire sur ces quatre sujets. Par ailleurs, Thermador Groupe est soumis aux exigences de la loi n°2017-399 du 27 mars 2017, relative au devoir de vigilance des grandes entreprises (voir notamment la section *ESRS 2 - GOV-4 - Déclaration sur la vigilance raisonnable* et chapitre 3.5, rubrique *G1-3 - Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin, qui aborde également la loi Sapin II*.

Tableau de synthèse des ICP

ICP (1)	Exercice financier (N) 2025															
	Tota (2)	Pourcentage d'activités éligibles à la Taxonomie (3)	Activités alignées sur la Taxonomie (4)	Pourcentage d'activités alignées sur la Taxonomie (5)	Répartition par objectifs environnementaux des activités alignées sur la Taxonomie							Pourcentage d'activités habitantes (12)	Pourcentage d'activités transitoires (13)	Activités non évaluées considérées comme non matérielles (14)	Activités alignées sur la Taxonomie sur l'exercice financier précédent (N-1) (15)	Pourcentage d'activités alignées sur la Taxonomie sur l'exercice financier précédent (N-1) (16)
					Atténuation du changement climatique (6)	Adaptation au changement climatique (7)	Eau (8)	Économie circulaire (9)	Pollution (10)	Biodiversité (11)						
Chiffre d'affaires	501 744,70	0,23 %	698,9	0,14 %	0,01 %	-	-	0,14 %	-	-	0,01 %	-	1,94 %	676,3	0,13 %	
CapEx	25 401,00	46,41 %	546,21	2,15 %	1,70 %	-	-	0,38 %	-	0,07 %	1,70 %	-	-	178,4	2,95 %	
OpEx	3 096,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13,9	0,43 %	

3. État de durabilité

ICP reporté		CA												
Exercice financier (N)		2025												
Activités économiques (1)	Code (2)	ICP éligible à la Taxonomie (Part éligible du chiffre d'affaires) (3)	ICP aligné sur la Taxonomie (valeur monétaire du chiffre d'affaires) (4)	ICP aligné sur la Taxonomie (Part alignée du chiffre d'affaires) (4)	Objectif environnemental des activités Taxonomie alignées						Activité habilitante (12)	Activité transitoire (13)	Proportion des activités alignées par rapport aux activités éligibles (14)	
					Atténuation du changement climatique (6)	Adaptation au changement climatique (7)	Eau (8)	Économie circulaire (9)	Pollution (10)	Biodiversité (11)				
Autres technologies de fabrication à faible intensité carbone	CCM 3.6	0,00 %	0	0,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition et propriété des bâtiments	CCM 7.7	0,08 %	0	0,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Services spécialisés liés à la performance énergétique des bâtiments	CCM 9.3	0,01 %	35,93	0,01 %	0,01 %	-	-	-	-	-	H	-	100 %	
Réparation, remise en état et remanufacturing	CE 5.1	0,13 %	662,96	0,13 %	-	-	-	0,13 %	-	-	-	-	100 %	
Vente de pièces détachées	CE 5.2	0,17 %	0	0,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Vente de marchandises d'occasion	CE 5.4	0,01 %	23,59	0,01 %	-	-	-	0,01 %	-	-	-	-	100 %	
Somme de l'alignement par objectif					0,01 %	-	-	0,14 %	-	-	-	-	-	
Total de l'ICP (chiffre d'affaires)		0,23 %	722,48	0,14 %	0,01 %	-	-	0,14 %	-	-	0,01 %	-	0,04 %	

ICP reporté		CapEx											
Exercice financier (N)		2025											
Activités économiques (1)	Code (2)	ICP éligible à la Taxonomie (part éligible des CapEx) (3)	ICP aligné sur la Taxonomie (valeur monétaire des CapEx) (4)	ICP aligné sur la Taxonomie (part alignée des CapEx) (4)	Objectif environnemental des activités Taxonomie alignées						Activité habilitante (12)	Activité transitoire (13)	Proportion des activités alignées par rapport aux activités éligibles (14)
					Adaptation au changement climatique (7)	Eau (8)	Économie circulaire (9)	Pollution (10)	Biodiversité (11)				
Transport par motos, voitures particulières et véhicules commerciaux légers	CCM 6.5	4,48 %	0	0 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3	0,32 %	81,48	0,32 %	0,32 %	-	-	-	-	-	H	-	100 %
Installation, entretien et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments (et les places de parking attenantes aux bâtiments)	CCM 7.4	0,28 %	71,69	0,28 %	0,28 %	-	-	-	-	-	H	-	100 %
Installation, maintenance et réparation des technologies d'énergie renouvelable	CCM 7.6	1,10 %	278,24	1,10 %	1,10 %	-	-	-	-	-	H	-	100 %
Acquisition et propriété des bâtiments	CCM 7.7	39,75 %	0	0 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Collecte et transport des déchets non dangereux et dangereux	CE 2.3	0,03 %	0	0 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réparation, remise en état et remanufacturing	CE 5.1	0,38 %	97,11	0,38 %	-	-	-	0,38 %	-	-	-	-	100 %
Conservation, y compris la restauration, des habitats, des écosystèmes et des espèces	BIO 1.1	0,07 %	17,69	0,07 %	-	-	-	-	0,07 %	-	-	-	100 %
Somme de l'alignement par objectif					1,70 %	-	-	0,38 %	-	0,07 %	-	-	-
Total de l'ICP (CapEx)		46,41 %	546,21	2,15 %	1,70 %	-	-	0,38 %	-	0,07 %	1,70 %	-	4,63 %



Plafond rayonnant Thermacome



Installation d'un ballon solaire chez Thermador

3. État de durabilité

Chiffre d'affaires vert volontaire

Les activités de négoce de Thermador Groupe n'étant pas éligibles aux objectifs taxonomiques, nous proposons une analyse complémentaire au travers un indicateur volontaire. En effet, certains des produits commercialisés par le groupe sont dédiés à des équipements permettant la réalisation d'activités alignées à la Taxonomie.

Pour la quatrième année consécutive et pour la 1^{re} fois au sein de son état de durabilité, le Groupe a entrepris de calculer son chiffre d'affaires associé à des produits vendus dont la description correspond à celle disposée par les actes délégués climatique et environnement de la Taxonomie verte.

Cet indicateur n'est donc pas établi conformément au règlement sur la Taxonomie verte car il n'est pas calculé sur des activités éligibles pour le groupe, à ce jour, à la Taxonomie verte.

Les travaux volontaires ont été réalisés avec l'appui du cabinet I Care by BearingPoint® pour l'ensemble des filiales du groupe en 2024, sur la base des catalogues produits, des caractéristiques techniques et en réalisant différents entretiens avec les directeurs généraux et responsables achats des filiales pour réaliser une cartographie des produits à la maille de la sous-famille ou de la sous-sous-famille. Ces travaux ont été complétés en 2025 avec les nouveaux produits.

En plus de produits éligibles à la taxonomie présentés au début de cette section, les principaux produits concernés par l'indicateur volontaire sont :

- les produits dédiés à des équipements à bon niveau d'efficacité énergétique pour les bâtiments,
- les plafonds rayonnants,
- les équipements pour pompes à chaleur et énergie solaire,
- les bouteilles de mélange,
- les robinets thermostatiques,
- les produits de comptage et de régulation, de compteurs intelligents pour le gaz, l'électricité, l'eau,
- les gestionnaires de pompage des eaux de pluie,
- les pièces détachées.

Pour cette 1^{re} intégration volontaire dans l'état de durabilité, la méthodologie retenue est identique à celle des années précédentes.

Le chiffre d'affaires vert total estimé est de 72 253,1 k€ , soit 14,4 % du CA net total : dont 8 % pour l'économie circulaire, 6 % pour les ressources aquatiques et marines et 86 % pour l'atténuation du changement climatique.

Les données ci-dessous correspondent au cumul des chiffres d'affaires réglementaires et volontaires. Les pourcentages sont calculés en prenant ce cumul comme numérateur.

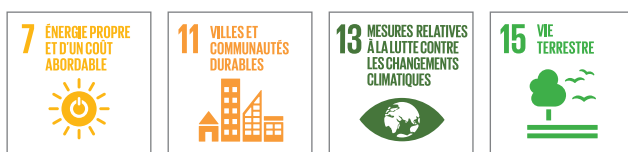
Répartition du CA Net vert volontaire (en k€) par codes d'activités économiques de la taxonomie

Activités économiques	Code	2025	
Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables	CCM 3.1	7 599,2	
Fabrication d'équipements à bon rendement énergétique pour la construction de bâtiments	CCM 3.5	37 292,5	
Construction, extension et exploitation de la collecte et du traitement des eaux usées	CCM 5.3	2 210,9	
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3	1 016,6	
Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM 7.5	13 490,1	
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	421,5	
Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	CCM 9.3	35,9	
Total Atténuation du changement climatique		62 066,8	soit 12,4 % CA net consolidé
Fabrication, installation et services associés pour les technologies de contrôle des fuites permettant la réduction et la prévention des fuites dans les systèmes d'approvisionnement en eau	WTR 1.1	4 101,0	
Total Ressources marines et aquatiques		4 101,0	soit 0,8 % CA net consolidé
Réparation, remise en état et remanufacturing	CE 5.1	663,0	
Vente de pièces détachées	CE 5.2	5 398,8	
Vente de biens reconditionnés	CE 5.4	23,6	
Total Économie circulaire		6 085,4	soit 1,2 % CA net consolidé
TOTAL		72 253,1	soit 14,4 % CA net consolidé

Ce chiffre d'affaires réglementaire et volontaire est le chiffre d'affaires des activités alignées aux critères de contribution substantielle de la Taxonomie verte, mais dont les critères DNSH n'ont pas été systématiquement validés.

3. État de durabilité

3.3.1 CHANGEMENT CLIMATIQUE - ESRS E1



3.3.1.1 - GOUVERNANCE, IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS (IRO) LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RÉSILIENCE DU MODÈLE D'AFFAIRES

ESRS 2 IRO-1 DESCRIPTION DES PROCESSUS PERMETTANT D'IDENTIFIER ET D'ÉVALUER LES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS (IRO) IMPORTANTS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Nous sommes attentifs à la minimisation de nos impacts. Cette attention se manifeste depuis longtemps au quotidien à travers des actions telles que la réduction de nos déchets ou les écogestes.

Nous avançons depuis plusieurs années suivant une démarche qui consiste à mesurer nos impacts pour mieux les piloter. Ainsi, entre 2021 et 2023, nous avons réalisé un travail de cartographie des impacts environnementaux de nos produits. En 2024, nous avons reconduit une cartographie complète d'identification de nos IRO, incluant le changement climatique, en suivant les recommandations méthodologiques de la CSRD. Ceux-ci sont détaillés dans *ESRS 2 IRO-1* dans le chapitre 3.2.

IRO	CHAÎNE DE VALEUR	CARACTÉRISTIQUE	HORIZON TEMPOREL
Atténuation du changement climatique - scope 3	Activités propres et chaîne de valeur	Impact négatif, risque, opportunité	Court Terme, Moyen Terme
Adaptation au changement climatique	Activités propres	Opportunité	Court Terme, Moyen Terme

Risques physiques et de transition liés au changement climatique

Évaluation des risques et opportunités de transition

WE COUNT Dans le cadre de notre participation à la 5^e promotion climat de WeCount, société lyonnaise qui propose des programmes collectifs ainsi qu'une plateforme pour définir et suivre une stratégie climat, nous avons répertorié en 2023 les risques de transition, auxquels nous sommes déjà ou pourrions être potentiellement exposés à court, moyen ou long terme (horizons tels que définis dans la directive CSRD).

En 2024, toutes nos filiales ont réalisé un chiffrage des risques et des opportunités financières. Les risques et opportunités ont été répertoriés pour les événements liés : au changement climatique, à la ressource en eau, à l'économie circulaire et aux pollutions, susceptibles de se produire à horizon 5 ans. Pour chaque gamme de produits ont été évaluées les hausses et les baisses de chiffre d'affaires potentielles, issues de ces événements. Les opportunités de développement de nouveaux marchés, ainsi que leur cannibalisation sur gammes existantes ont également été évaluées.

Cartographie de nos risques physiques

Grâce à l'outil Altitude développé par AXA Climate et mis à disposition par Eiffel, l'un de nos investisseurs, une cartographie de notre exposition aux risques physiques liés aux aléas climatiques a été actualisée fin 2025. Cette analyse repose sur le scénario à émissions élevées SSP5-8.5 du GIEC et couvre la période 2025-2030, en évaluant 21 types de risques climatiques (liés aux températures, à l'eau, au vent et aux sols). Il couvre l'ensemble de nos sites (bureaux et entrepôts, détenus en propre ou en location, ainsi que notre chaîne de valeur amont, dont les sites de production de nos fournisseurs représentant plus de 55 % de nos achats de marchandises) ainsi que les principales zones portuaires. Les résultats de notre précédente analyse, menée en 2023-24, sont présentés dans la section *SBM3 - Incidences, risques et opportunités (IRO)* importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique. La nouvelle analyse servira à mettre à jour nos plans d'adaptation et de gestion de ces risques en 2026.

ESRS 2 GOV-3 INTÉGRATION DES PERFORMANCES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LES MÉCANISMES D'INCITATION

Les éléments relatifs à l'intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation sont abordés dans *ESRS 2 GOV-3* dans le chapitre 3.2.

3.3.1.2 - STRATÉGIE CLIMAT ET RÉSILIENCE DU GROUPE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

ESRS 2 SBM-3 INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS (IRO) IMPORTANTS ET LEUR INTERACTION AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

Les éléments relatifs à l'interaction des IRO avec la stratégie de l'entreprise sont abordés dans *ESRS 2 SBM-3* dans le chapitre 3.2.

3. État de durabilité

Risques et opportunités de transition

Les risques que nous avons identifiés sont : la hausse des coûts liés à la décarbonation, la baisse des besoins en chauffage, chaudières et distribution de gaz, la fin des énergies fossiles, la baisse de la disponibilité du cuivre et la hausse de son prix.

Les opportunités sont liées aux besoins en matière d'efficacité énergétique, de conversion vers des modes de chauffage ou rafraîchissement bas carbone, de récupération de chaleur, d'économie circulaire ou préservant la ressource en eau. Les opportunités que nous avons listées sont le développement des marchés : du comptage, des matériels à bon rendement énergétique, de l'énergie solaire, de la méthanisation, des réseaux de chaleur, des produits bas carbone et de la réparation.

Ces travaux ont abouti à des recettes potentielles générées par les opportunités supérieures aux montants éventuels engendrés par les risques. La raison est liée aux profils de nos produits, nombreux à offrir des solutions répondant aux besoins liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.



En 2025, Thermador groupe a souhaité se faire à nouveau accompagner par Axylia afin d'évaluer son EBITDA ajusté du carbone. Cet indicateur consiste à déduire de l'EBITDA le coût théorique des émissions carbone, exprimé en équivalent CO₂. L'EBITDA ajusté est calculé en prenant en compte les émissions des scopes 1, 2 et 3 du groupe.

En prenant un coût du carbone à 154 € la tonne, la facture carbone serait de 50 M€ pour l'entiereté des scopes 1, 2 et 3 et le « carbon breakeven » serait à 217 €/tCO₂e.

Risques physiques

Concernant l'exposition physique aux aléas climatiques de nos actifs, un de nos sites a été identifié pour un risque d'inondation selon l'étude menée en partenariat avec Eiffel, présentée plus haut. Nous avons évalué, à court et moyen termes, une vulnérabilité faible car celui-ci n'a jusqu'à présent jamais fait l'objet d'inondation affectant son exploitation. Nous avons étudié les plans en vigueur sur cette zone géographique et le site n'est pas situé dans un territoire à risque d'inondation (TRI). Il existe un risque sur la commune, qui se matérialise par un PPRI (plan de prévention risque inondation), qui exclut la zone où nos bâtiments se situent.

Les risques relatifs aux sites de production de nos fournisseurs, extrêmes et élevés, avec un niveau de confiance élevé du modèle, sont : principalement les vagues de chaleur chroniques ainsi que le nombre de jours de froid et de gel. Nous avons mené en 2025 une analyse de vulnérabilité, consistant à identifier les risques ayant une forte probabilité de survenance, une sévérité élevée et pouvant affecter directement les opérations des usines. Nous évaluons également à court et moyen terme, une vulnérabilité faible.

Une analyse de résilience de Thermador Groupe vis-à-vis des différents types de risques et opportunités liés au climat a été menée et synthétisée dans le tableau ci-dessous. Cette analyse a été menée pour l'ensemble des IRO climat, qu'ils soient matériels ou non, afin d'être exhaustif dans nos travaux.

RISQUES ET OPPORTUNITÉS	EFFETS ACTUELS OU ESCOMPTÉS	RÉSILIENCE
Atténuation du changement climatique Risque de transition réglementaire : • Application d'une taxe carbone.	Effet potentiel sur le résultat financier Si nous devons compenser financièrement la totalité de nos émissions CO ₂ , un hypothétique déficit opérationnel serait constaté à partir d'un coût de la tonne de CO ₂ à 217 €. Cette approche est toutefois hypothétique et maximaliste puisque la responsabilité du cycle de vie des produits serait à répartir entre les différents acteurs (extraction et transformation des matières, fabrication, transport, utilisation, recyclage).	Nous serions capables d'absorber un coût jusqu'à 217 € par tCO ₂ e en restant profitable.
Risques et opportunités de transition liés aux marchés : • Réglementations thermiques / sanitaires / eau • Limitations de la construction du neuf • Hausse des prix de l'énergie / eau • Evolution des primes gouvernementales pour les aides aux ménages (Prime Renov, CEE...)	Effets potentiels sur le chiffre d'affaires à horizon 5 ans Méthodologie utilisée expliquée dans la section E1-9 - Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique.	Notre résilience a été vérifiée du fait que les opportunités d'affaires liées au changement climatique sont supérieures aux risques évalués. Pour maintenir un niveau d'opportunités supérieur aux risques, nous nous efforçons de développer nos produits vertueux (avec nos fournisseurs et auprès de nos clients) et restons en veille permanente pour déceler les évolutions de marchés.
• Aléas climatiques • Hausse des coûts ou ruptures logistiques	Méthodologie utilisée pour réaliser cette analyse expliquée dans la section E1-9 - Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique.	Périmètre opérationnel : notre résilience été vérifiée du fait d'une vulnérabilité faible de nos actifs. Chaîne de valeur : la résilience reste à mener dans les années suivantes.
	Risque de discontinuité logistique pouvant être lié à différentes causes (climat, guerre, pandémie...).	• Recherche de partenaires et de solutions alternatives afin de diluer les risques. • Voir plans de continuité des activités (PCA) ci-dessous.

D'autres risques peuvent entraîner une discontinuité logistique ou informatique. Pour assurer notre résilience face à divers types d'événements, nous avons travaillé à des plans de continuité des activités (PCA).

3. État de durabilité

Plans de continuité de nos activités (PCA)

Nous travaillons notre adaptation, entre autres, à travers le développement de PCA. Ces travaux sont actuellement pilotés par la direction générale avec la contribution des directions supply chain et des systèmes d'information (DSI) ainsi que le groupe transversal des achats. La DSI et la direction générale du groupe ont mis en place des mesures permettant la continuité de nos activités en cas de pannes. Nous avons notamment notre propre réseau de fibre optique et plusieurs salles informatiques qui se répliquent en cas de défaillance de l'une d'elles. Nous avons également en place un groupe électrogène pour nos serveurs en cas de coupure électrique et des serveurs virtualisés pour d'éventuels backups.

Plusieurs de nos filiales ont démarré la formalisation de PCA, que ce soit pour sécuriser l'approvisionnement temporaire en électricité ou leurs approvisionnements en cas de défaillance de leur chaîne logistique. Notre stratégie de conserver un niveau élevé de stocks demeure pour nous un atout majeur, qui nous a permis de conserver un excellent niveau d'activité en 2020 pendant la période Covid.

L'adaptation passe également par la résilience des bâtiments que nous occupons pour travailler et entreposer nos marchandises. Notre société immobilière Thely a ainsi un plan d'investissements conséquent qui permet de bénéficier de bâtiments mieux isolés, moins énergivores et moins dépendants de ressources fossiles.



Réunion du service informatique



E1-2 Politiques liées à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique

Thermador Groupe et ses filiales sont engagés dans la lutte contre le changement climatique. Nous avons rédigé une politique environnementale en 2024, présentée sur notre site web dans la rubrique développement durable, qui traite de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique :

<https://www.thermador-groupe.fr/app/uploads/politique-environnementale-thermador-groupe-vdef-2024.pdf>

Afin de faciliter la lecture de ce chapitre, nous proposons une présentation selon le tableau ci-dessous :

Stratégie climat	Plan de transition	Atténuation
E1-2 - Politiques liées à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique. E1-3 - Ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique.	E1-1 - Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique.	E1-6 - Émissions brutes de GES. E1-3 - Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique. E1-4 - Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci.
		Compensation/ Contribution E1-7 - Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone. E1-3 - Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique.
	Adaptation E1-3 - Actions en rapport avec les politiques en matière de changement climatique. E1-4 - Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci.	

Gouvernance de notre stratégie climat

Pilotage de notre stratégie climat et de notre plan de transition

Notre engagement est piloté au plus haut niveau de l'entreprise. La direction développement durable est rattachée à la direction générale du groupe et partie prenante du comité exécutif du groupe. Les sujets de durabilité sont abordés par les différents comités du conseil d'administration. Les *ESRS 2 GOV-1 - Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance* et *GOV-2 - Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes*, inclus au chapitre 3.2, explicitent de manière détaillée la gouvernance des thématiques RSE, y compris le climat.

Pilotage de nos plans d'actions

Les plans d'action sont établis de manière collaborative avec les fonctions opérationnelles (directions générales, achats, techniques), les référents carbone et avec le support du pôle développement durable. Les dirigeants des filiales sont responsables de l'atteinte des objectifs. Avec les comités de direction des filiales, ils s'engagent sur le pilotage et le déploiement des plans, qui contiennent des actions relatives à nos opérations et à nos produits. Les émissions carbone du groupe étant issues à plus de 90 % des postes relatifs aux produits (fabrication, transports amont et aval, utilisation, fin de vie), c'est donc l'axe de travail primordial.

Ces plans sont établis en estimant : les réductions d'émissions carbone, les coûts induits et le délai estimé de mise en place de chaque action. Chacune des filiales décide de ses actions en priorisant des familles de produits ou des partenaires fabricants. Nos progrès majeurs réalisés depuis 2023 ont concerné les émissions carbone de notre chaîne de valeur amont, à travers l'élaboration d'un objectif carbone scope 3 lié aux produits, l'engagement de nos fournisseurs à ce sujet, ainsi que la cartographie de l'exposition de nos sites et ceux de nos fournisseurs aux risques physiques selon les scénarii du GIEC.

Sur le volet **atténuation**, parmi nos axes de progrès figurait la fiabilité de notre bilan GES, sur lequel nous avons significativement évolué en 2024 et 2025 comme présentés plus haut. Nous avons également progressé dans nos plans de sobriété énergétique en réduisant nos consommations et équipant nos bâtiments de panneaux photovoltaïques ou de trackers. Sur le volet **adaptation**, l'analyse de double matérialité nous a permis d'évaluer avec beaucoup plus de précision les risques et les opportunités de transition en lien avec nos marchés et notre modèle d'affaires, comme présenté plus haut.

3. État de durabilité

E1-1 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

En 2025, le groupe Thermador s'est engagé dans la démarche ACT Pas à Pas (Accelerate Climate Transition®) afin de structurer un plan de transition ambitieux et réaliste.



Nous sommes soutenus par FIDEAS CAPITAL, au travers de sa SICAV à mission FIDEAS ACT for climate. FIDEAS est une société de gestion française détenue par ses dirigeants, qui accompagne des entreprises dans leur démarche de transition et l'élaboration de leur plan de transition climatique au travers notamment de la mise en œuvre de la méthode ACT Pas à Pas développée par l'ADEME.

Les travaux initiés en 2023 ont été complétés par des hypothèses d'évolution des portefeuilles produits, élaborées par chaque filiale puis validées par la direction générale pour garantir la cohérence entre nos stratégies d'affaires et climatique. Les évolutions liées à notre offre de produits et services couplées aux leviers de décarbonation sont détaillées dans l'exigence E1-4.

La mise en œuvre de la démarche s'est appuyée sur la pleine implication de la direction et sur la mobilisation des ressources suivantes : direction du développement durable et responsable climat, fonctions opérationnelles clés (directions achats, technique...), référents carbone au sein de chaque filiale ainsi qu'un groupe de travail ACT. Le cabinet I Care by BearingPoint, licencié ACT, a accompagné l'entreprise dans les travaux.

Les leviers et objectifs de décarbonation ont été approuvés par la direction générale, les dirigeants des filiales puis soumis à la consultation du conseil d'administration.

La compatibilité de nos objectifs avec la limitation du réchauffement climatique fixé par l'Accord de Paris est détaillée dans l'exigence E1-4. Le groupe est exclu des indices européens alignés sur l'Accord de Paris.

Nous suivons annuellement les dépenses et investissements soutenant la mise en œuvre de notre plan de transition, comme décrit ci-dessous dans l'exigence E1-3.

Les émissions de nos scopes 1 et 2 représentant moins de 5 % de notre empreinte carbone totale, nos actifs ne génèrent pas d'émissions verrouillées significatives. Les émissions verrouillées concernent principalement le scope 3, liées à l'usage et à la fin de vie des produits vendus. Elles sont estimées sur la base des ventes de l'exercice et de la durée de vie des produits, intégrant ainsi les émissions futures associées.

Nos objectifs de réduction reposent sur cette même approche prospective : les émissions du scope 3 publiées en 2030 seront calculées à partir des ventes de 2030 et de l'intensité carbone de l'électricité consommée par nos clients. Cette méthodologie n'entraîne donc pas d'émissions verrouillées susceptibles de compromettre l'atteinte de nos objectifs. Les leviers de décarbonation retenus par le groupe intègrent des actions de réduction au sein de sa chaîne de valeur pour ceci comme pour les matériaux, le mix énergétique ou la décarbonation de la flotte de véhicules. Cette analyse n'a pas donné lieu à l'identification de potentiels risques de transition associés à ces émissions verrouillées. Le groupe n'investit pas dans des activités économiques liées au charbon, au pétrole ou au gaz.

Supervisé par le pôle développement durable, le pilotage du plan de transition inclut un suivi régulier d'indicateurs clés (voir section 3.2.6) et implique l'ensemble des dirigeants des filiales qui sont responsables de l'atteinte des objectifs fixés et du déploiement des plans.

Dans une logique d'amélioration continue, les travaux seront poursuivis l'an prochain.

E1-3 Ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique

La mise en œuvre de la stratégie et des actions dédiées à l'atteinte de nos objectifs climat dépend de l'allocation de ressources humaines, financières et techniques qui comprennent :

Des ressources humaines :

- une équipe développement durable, mise à disposition de nos filiales pour les accompagner,
- des référents carbone, dans l'ensemble de nos filiales.

Le tableau présenté dans la section GOV-2 du chapitre 3.2.2 - *Gouvernance*, indique les temps humains dédiés à nos actions en matière environnementale. Il ne couvre pas l'ensemble des temps passés par les équipes opérationnelles, intégrés directement dans leurs missions (ex. : évaluations RSE de nos fournisseurs, plans de sobriété énergétique, etc.).

Des ressources techniques :

- le support de cabinets externes spécialisés selon les sujets,
- des temps de formation, internes ou externes,
- des moyens opérationnels qui visent à réduire nos émissions tels que présentés dans l'ESRS E1-3 - *Actions en lien avec l'atténuation du changement climatique*.

Le tableau présenté dans la section GOV-2 du chapitre 3.2.2 - *Gouvernance*, présente les formations dispensées.

Le montant total des salaires et prestations payés en 2025 pour avancer sur ces sujets s'est élevé à 686 k€. Il va indubitablement augmenter dans les prochaines années. Nous avons notamment étoffé notre pôle développement durable en recrutant une personne supplémentaire en 2025. Un autre investissement clé restera le temps consacré par nos équipes à accompagner nos fournisseurs.



Équipe Développement durable de Thermador Groupe

3. État de durabilité

Des ressources financières :

- les mécanismes d'incitation dans les systèmes de rémunération des dirigeants sont présentés en section GOV-3 - *Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation*,
- des investissements liés à nos bâtiments et à notre flotte de véhicules ainsi que des dépenses liées à nos bâtiments et à l'éco-conception sont détaillés en section 3.2 - *Dépenses d'investissement et d'exploitation (CapEx et OpEx)* prévus par le règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission européenne.

Les moyens spécifiques dédiés à nos bâtiments incluent l'équipe immobilière et la gérance de la directrice générale déléguée. En 2025, plus de 808 k€ ont été consacrés aux audits, travaux de rénovation et à la GTB (Gestion Technique du Bâtiment), c'est deux fois plus qu'en 2024.



Équipe de la SCI Thely

3.3.1.3 - ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

E1-6 Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES

Périmètre

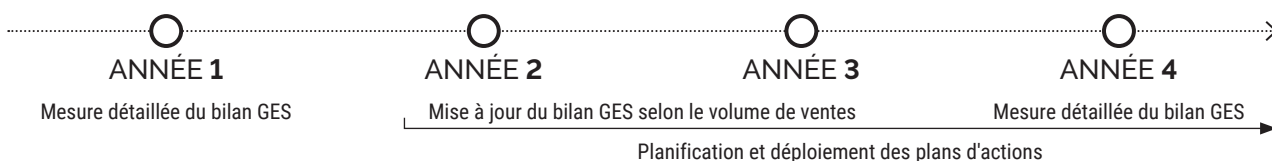
Notre bilan GES couvre l'ensemble des sociétés du groupe, correspondant au périmètre financier reporté dans ce DEU, à l'exception des sociétés Quilinox et C2AI, respectivement acquises les 30 juin et 30 septembre 2025, soit 98 % de notre chiffre d'affaires consolidé. Concernant Alto Metering, acquise le 31 juillet 2024, l'absence de données de volumes nous a conduits à estimer son bilan GES à partir de son chiffre d'affaires.

Le périmètre opérationnel de nos émissions comprend les scopes 1, 2 et 3 tels qu'établis par le GHG Protocol (Greenhouse Gas Protocol). Chacun de ces scopes est ventilé en poste d'émissions, présentés dans le tableau AR 48 en page suivante.

Méthodologie

Les facteurs d'émissions (FE) utilisés pour comptabiliser nos émissions indirectes de GES (Gaz à Effet de Serre) liées aux produits proviennent principalement de la base Ecoinvent®. Pour les catégories telles que la consommation d'électricité, le transport de marchandises ou encore les déplacements, nous nous appuyons sur les FE de la base Empreinte® de l'Ademe.

Nos filiales mesurent le bilan GES de leurs produits tous les trois ans. Puis, celui-ci est extrapolé les deux années suivantes sur la base des volumes annuels et des FE précédemment calculés. Il est à nouveau mesuré la quatrième année.



Afin de piloter la mesure de son bilan GES produits et des plans d'actions associés, chaque filiale s'appuie sur un référent carbone nommé en interne. Il ne s'agit pas d'un poste à temps plein, mais d'une mission confiée à un collaborateur afin d'assurer le relai pour sa filiale.

Le calcul des émissions associées à nos produits est réalisé à partir du chiffre d'affaires et des tonnages de vente de chaque filiale. Des calculs détaillés sont réalisés pour chaque famille de produits représentative sur les postes suivants :

- **Fabrication** : poids et composition des produits (principaux matériaux avec part vierge et recyclée).
- **Transport amont** : distances moyennes entre les usines de nos fournisseurs et nos entrepôts et mode de transport utilisé.
- **Transport aval** : faute de données transporteurs couvrant l'ensemble de ces flux, ce calcul s'appuie sur une estimation de distance moyenne entre nos entrepôts et les sites de nos clients, réalisée par des camions roulant au diesel et les tonnages vendus.
- **Utilisation** : nombre d'unités vendues, consommation énergétique annuelle unitaire, durée de vie. Ces données s'appuient sur des scénarii d'utilisation, des fiches techniques issues de nos fournisseurs ou des connaissances relatives à l'utilisation moyenne de nos produits.
- **Fin de vie** : poids et composition des produits (principaux matériaux avec part vierge et recyclée).

Mise à jour des bilans précédents et évolution méthodologique en 2025

Nous améliorons continuellement la mesure de nos émissions de GES. Cette démarche nécessite des corrections et des recalculs pour assurer la comparabilité des exercices. Ainsi, les données d'émissions GES des années passées publiées ont été mises à jour par rapport à l'état de durabilité précédent.

En 2024, nous avons déclaré 323 ktCO₂e. Dans le cadre de ces travaux d'amélioration, nous avons réévalué nos émissions à 357 ktCO₂e pour 2024. Cet écart s'explique principalement par :

- Le recalcul et la correction des bilans GES de certaines filiales : Aello, DPI et PBtub ont retravaillé leurs calculs pour fiabiliser leurs données, soit +19,5 ktCO₂e.
- La mise à jour triennale des bilans d'Axelair, Distrilabo, FGINOX, Odra et Sectoriel avec les produits représentatifs de l'année 2024, les % de matières recyclées lorsque disponibles et les scénarii d'utilisation des produits actifs : ces recalculs comptent pour +0,5 ktCO₂e.
- La correction et l'actualisation de certains FE relatifs au transport de marchandises, à la consommation d'électricité et à la fin de vie de l'inox, soit +13 ktCO₂e.

Ces travaux d'amélioration ont également été appliqués à l'exercice 2022, expliquant un écart de +33 ktCO₂e, auquel s'ajoute la réintégration des données des filiales DPI, Thermacome et Alto Metering, représentant +106 ktCO₂e. Notre bilan GES 2022 est donc réévalué à 469 ktCO₂e, pour 328 ktCO₂e précédemment déclarés.

3. État de durabilité

Incertitude et facteurs d'émissions

L'incertitude mesurée de notre bilan GES est calculée en intégrant deux facteurs : l'incertitude des FE et celle des données d'activité. Les données d'activités utilisées reposent sur une combinaison de sources primaires et secondaires. Si la part de données primaires ne peut être quantifiée avec une précision suffisante à ce stade, nous nous appuyons sur des méthodes et des référentiels reconnus (GHG protocol).

Concernant les FE, contrairement à la base Empreinte® (Ademe), la base Ecoinvent® ne fournit pas d'informations sur l'incertitude associée aux FE qu'elle propose.

L'incertitude de chaque poste d'émission est rapportée au poids carbone de ce poste pour pouvoir définir celle du bilan consolidé du groupe. L'ajustement méthodologique réalisé en 2024 a conduit à un recalcul du bilan GES 2023, supérieur de plus de 30 % au précédent. Par prudence, nous maintenons donc le taux d'incertitude estimé à 30 %.

Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue, des travaux sont en cours afin d'affiner la traçabilité des données utilisées.

Tableau ESRS E1 - AR 48 (GHG Protocol)	Année de référence			2025	% N/N-1	2030	Cible annuelle en % / année de référence 2022 révisée **
	2022 *	2022 révisée **	2024				
Émissions brutes de GES scope 1							
Émissions brutes de GES scope 1 (tCO ₂ e)	998	1 020	672	588	-12,6 %	683	-33 %
Pourcentage d'émissions de GES du scope 1 résultant des systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés (en %)	NA	NA	NA	NA	NA	NA	
Émissions de GES scope 2							
Émissions brutes de GES scope 2 fondées sur la localisation (tCO ₂ e)	111	112	90	81	-10,3 %	41	-63 %
Émissions brutes de GES scope 2 fondées sur le marché (tCO ₂ e)	15	16	9	2	-71,8 %	5,9	-63 %
Émissions significatives de GES scope 3							
Émissions totales brutes indirectes de GES du scope 3 (tCO ₂ e)	375 374	466 436	354 261	326 891	-7,7 %	388 146	-17 %
1 - Biens et services achetés	176 546	229 502	174 366	161 611	-12,3 %		
2 - Biens d'investissement	209	209	272	232	-14,5 %		
3 - Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les scopes 1 et 2)	175	175	130	112	-13,8 %		
4 - Transport et distribution en amont	6 240	7 759	6 673	6 200	-7,1 %		
5 - Déchets produits lors de l'exploitation	382	382	381	373	-2,1 %		
6 - Voyages d'affaires	679	681	581	532	-8,4 %		
7 - Déplacements domicile-travail des salariés	1 005	1 029	967	975	+0,8 %		
9 - Acheminement en aval	8 238	12 432	9 569	8 774	-8,3 %		
11 - Utilisation des produits vendus	115 668	116 008	88 658	82 732	-6,7 %		
12 - Traitement de fin de vie des produits vendus	66 233	98 259	72 664	65 350	-10,1 %		
Émissions totales GES							
Émissions totales GES fondées sur la localisation (tCO ₂ e)	376 483	467 567	355 024	327 560	-7,7 %	388 870	-17 %
Émissions totales GES fondées sur le marché (tCO ₂ e)	376 387	467 472	354 942	327 482	-7,7 %	388 835	-17 %

* Emissions du périmètre organisationnel du groupe en 2022.

** Année de référence révisée (pour un périmètre constant), intégrant les émissions annuelles des sociétés DPI et Alto Metering, acquises postérieurement.

Certaines catégories sont exclues de notre bilan GES car elles ne sont pas pertinentes pour notre activité :

- 8 - Actifs loués en amont : les émissions associées à l'utilisation des actifs que nous louons sont déclarées en Scope 1 et 2.
- 10 - Transformation des produits vendus : nous commercialisons uniquement des produits finis et ne réalisons pas de procédé de transformation après leur acquisition.
- 13 - Actifs loués en aval : les actifs que nous louons à des tiers sont non significatifs.
- 14 - Franchises : nous ne détenons et n'exploitons aucune franchise.
- 15 - Investissements : nous ne détenons pas d'investissements financiers significatifs.

Format GHG Protocol

Conformément aux exigences du reporting CSRD, nous réalisons depuis 2024 le reporting des émissions brutes de GES selon les principes et exigences du GHG Protocol (version 2004) avec les deux approches : location-based et market-based.

Dans la version location-based : les FE moyens associés aux pays de consommation (France, Belgique et Espagne) ont été utilisés pour l'électricité et le gaz naturel (avec un mix européen pour la consommation de gaz en Espagne et en Belgique).

Dans la version market-based : le calcul est basé sur des certificats de garantie d'origine renouvelable pour l'électricité. Faute de donnée spécifique du fournisseur, le scope 3 amont a été calculé en utilisant seulement la partie amont du mix local. Pour les consommations non soumises à des garanties d'origine, ce sont les facteurs d'émissions du mix résiduel de chaque pays, fournis par l'AIB* (Association of Issuing Bodies), qui ont été utilisés.

Émissions biogéniques du Scope 1 (AR43c) : 142 tonnes de CO₂e biogénique dues à l'utilisation de biométhane dans les contrats d'énergie. Le scope 3 amont pour ce biométhane a été calculé avec le FE du biométhane de la base Empreinte® de l'ADEME.

	2024	2025	% 2025/2024
Chiffre d'affaires net en k€	503 885	501 744	-0,4 %
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) par chiffre d'affaires net en tCO ₂ e/k€	0,704	0,653	-7,2 %
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) par chiffre d'affaires net en tCO ₂ e/k€	0,704	0,653	-7,2 %

* L'AIB est une ONG qui fédère les entités en charge d'émettre des garanties d'origine dans les pays européens. L'AIB fournit des mix énergétiques par pays.

3. État de durabilité

Mesure : notre bilan GES (GHG Protocol Location Based)

SCOPE 1 & 2
0,20 %

SCOPE 1
0,18 %

- Fluide frigorigène
- Fioul
- Gaz naturel
- Flotte de véhicules

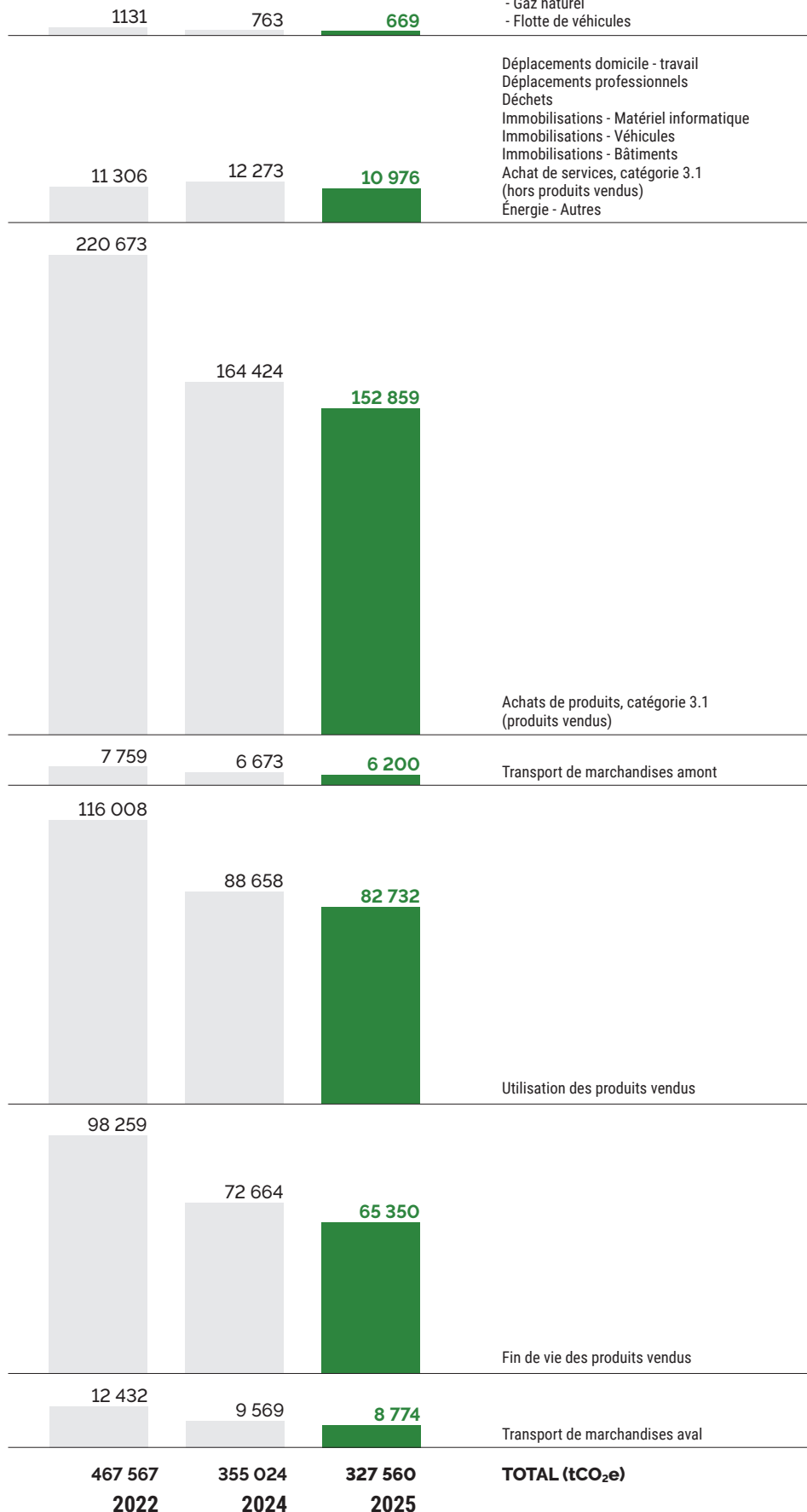
SCOPE 2
0,02 %

- Électricité réseau Europe
- Électricité réseau France

SCOPE 3
NON LIÉ AUX PRODUITS
3,4 %

- Déplacements domicile - travail
- Déplacements professionnels
- Déchets
- Immobilisations - Matériel informatique
- Immobilisations - Véhicules
- Immobilisations - Bâtiments
- Achat de services, catégorie 3.1 (hors produits vendus)
- Énergie - Autres

SCOPE 3
LIÉ AUX PRODUITS
96,4 %



3. État de durabilité

État d'avancement

En 2025, nos émissions de carbone en valeur absolue sont en baisse de 7,7 % vs 2024. Nos émissions brutes sont en baisse de 12 % sur le scope 1 et de 10 % sur le scope 2. Nous nous sommes améliorés sur trois de nos quatre objectifs. Cette progression est liée à notre politique d'investissements pour réduire les consommations de nos bâtiments ainsi qu'à nos efforts pour contribuer au plan de sobriété énergétique, induisant une baisse de consommation d'électricité et de gaz. La baisse liée aux déplacements s'explique par le renouvellement de notre flotte en véhicules électriques et hybrides. Concernant les émissions liées à nos produits, en 2025, chaque filiale a complété le plan d'actions initié en 2023/24. Les actions peuvent porter, selon les facilités de mise en oeuvre sur le court, le moyen ou le long terme. Les émissions brutes ont baissé de plus de 7 % par rapport à 2024, en lien avec la baisse des volumes vendus. Elles ont augmenté en intensité par tonne vendue en raison du développement économique cette année de filiales ayant des produits actifs. Ces travaux seront poursuivis et affinés en 2026.

E1-3 Actions en lien avec l'atténuation du changement climatique

La formation et le renforcement des compétences de nos équipes sont le prérequis nécessaire à la définition et au déploiement d'actions pertinentes pour atténuer nos impacts. Depuis 2021, nous avons organisé de nombreuses formations et sensibilisations sur les enjeux environnementaux. Plus de 760 collaborateurs ont participé aux Fresques du Climat® depuis 2023, favorisant l'émergence d'idées et la diffusion des objectifs du groupe. Les dirigeants ont été formés au développement durable, incluant les limites planétaires, l'économie circulaire et le climat. Les équipes achats ont suivi une journée dédiée aux achats responsables, leur rôle clé dans l'atteinte de nos objectifs. Les référents carbone ont suivi plusieurs journées de formation et se réunissent régulièrement pour partager leurs expériences et actualiser leurs connaissances. En 2024, les directions administratives ont été formées au reporting de durabilité et, en 2025, une journée RSE a été consacrée aux directions commerciales et une demi-journée à la communication responsable pour notre agence Opaline.



Fresque du climat chez FGinox

Les leviers de décarbonation couvrant nos principaux postes d'impacts sont détaillés dans le tableau suivant. En tant que distributeurs, notre atout réside dans la grande diversité des produits que nous proposons, dont l'impact carbone varie selon leur nature et usage. Notre travail consiste à la fois à développer des innovations dans notre offre et à orienter les préférences de nos clients vers les produits les plus vertueux ou permettant une réduction d'impact, à fonctionnalité similaire.

SCOPES	POSTES	LEVIERS DE DÉCARBONATION	ACTIONS ASSOCIÉES
1 & 2	Energie utilisée pour nos bâtiments	Réduction de nos consommations énergétiques	Audits de nos bâtiments Isolation Plans de sobriété Efficacité énergétique et gestion pilotée
		Décarbonation de l'énergie utilisée	Développement des énergies renouvelables
	Energie utilisée pour nos véhicules	Evolution de notre flotte de véhicules	Conversion du parc en hybride et électrique
3	Produits vendus	3.1 Réduction des impacts liés à la fabrication des produits	Eco-conception Accompagnement de nos fournisseurs stratégiques
		3.11 Amélioration de l'efficacité énergétique des produits	Sélection de gammes de plus en plus vertueuses
		3.12 Réduction des impacts liés à la fin de vie des produits	Allongement de la durée de vie et réparabilité
		3.4 Décarbonation du fret routier et maritime mondial (amont)	Engagement de nos partenaires transporteurs
		3.9 Décarbonation du fret routier européen (aval)	

Leviers et actions de réduction des émissions Scope 3 produits

La fabrication, l'utilisation et la fin de vie des produits que nous vendons représentant plus de 90 % de nos émissions carbone, leur réduction dépendra donc en grande partie de notre capacité à réduire l'impact de ces trois étapes de notre chaîne de valeur.

• Réduction des impacts liés à la fabrication des produits

Engagement et accompagnement de nos fournisseurs stratégiques

En tant que distributeur, nous ne maîtrisons pas directement les processus de fabrication. Nos connaissances techniques et nos relations de long terme avec nos partenaires nous permettent de partager nos orientations stratégiques et d'accompagner nos fabricants dans l'intégration de pratiques durables, en privilégiant matières recyclées et matériaux alternatifs à plus faible impact.

Promotion de l'éco-conception des produits

Les émissions liées à la fabrication des produits dépendant en grande partie des matières utilisées, nous avons lancé, en 2021, une démarche d'éco-conception, détaillée au chapitre E5 - *Utilisation des ressources et économie circulaire*. Sur le poste fabrication amont, une grande partie de la décarbonation proviendra toutefois des choix énergétiques des pays producteurs.

• Amélioration de l'efficacité énergétique des produits

Sélection de gammes de plus en plus vertueuses

Les produits actifs (dont l'utilisation nécessite de l'énergie) ont un impact plus élevé, mais ils peuvent contribuer à réduire les émissions des utilisateurs. Notre rôle consiste à promouvoir les gammes qui favoriseront une consommation d'énergie raisonnée chez eux - ce qui ne baissera pas systématiquement nos émissions. Sur ce poste, la majeure partie de la décarbonation proviendra de la décarbonation de l'énergie utilisée par nos clients finaux, c'est-à-dire principalement du mix énergétique de la France.

3. État de durabilité

- **Réduction des impacts liés à la fin de vie des produits**
Allongement de la durée de vie et réparabilité

Développer les circuits d'économie circulaire, notamment la vente de produits reconditionnés, et assurer la réparabilité de nos produits permet d'allonger leur durée de vie, de réduire leur impact environnemental en préservant leur fonction. Nos filiales proposent des gammes de pièces détachées en ou hors garantie, réparent dans leurs ateliers les pompes qui reviennent des magasins ou des utilisateurs. Nos actions sont présentées dans le chapitre *E5 - Utilisation des ressources et économie circulaire*.

- **Décarbonation du fret routier et maritime mondial et routier européen**
Engagement et sélection de nos partenaires transporteurs

Le groupe engage ses prestataires à adopter des pratiques responsables et durables. Cela se traduit par l'intégration de critères RSE dans les appels d'offres, portant sur les solutions proposées (carburants alternatifs, adoption du multimodal) et leurs politiques de décarbonation.

Leviers et actions de réduction des émissions Scopes 1 & 2

- **Plan d'amélioration de la performance énergétique de nos bâtiments**

Ce plan repose sur un plan d'investissement présenté ci-dessous.

La performance environnementale de nos bâtiments est pilotée par notre responsable immobilier, en collaboration avec les pôles développement durable et finance ainsi que l'ensemble de nos filiales, que nous soyons propriétaires ou locataires.

Le groupe détient 85 % de son parc immobilier via la filiale Thely (voir chapitre 1.13 - *Notre patrimoine immobilier*).

- **Réduction de nos consommations énergétiques**

Audits de nos bâtiments

Nous déployons des audits énergétiques régulièrement. Nous en avons réalisé pour six de nos filiales en 2020 et 2022. Ils ont été complétés en 2023 par celui du bâtiment de Mecafer à Valence, dont nous ne sommes pas propriétaires, puis en 2024 par celui concernant les bureaux d'Aello et la mise à jour de celui de Sferaco. Ces audits renforcent notre connaissance de nos bâtiments et permettent d'orienter nos actions de réduction. Ils couvrent 55 % de notre patrimoine détenu en pleine propriété et 42 % de notre patrimoine total incluant les locations.

Réduction et sobriété de nos consommations

Les plans de sobriété énergétique ont été accélérés en 2022 puis poursuivis en 2023/24. Ils sont appliqués dans l'ensemble de nos filiales. Ils comprennent principalement la régulation des consignes de température, le retardement du démarrage du chauffage en hiver et du rafraîchissement en été. Il y a également la réduction de l'éclairage (lors des absences, périodes ensoleillées, zones inoccupées) et la coupure des prises électriques lorsque cela est possible.

Efficacité énergétique de nos bâtiments et équipements

Une bonne isolation des bâtiments :

En 2023, nous avons rénové la toiture du bâtiment de PBtub (11 820 m²) conformément aux recommandations de l'audit énergétique. En 2024, nous avons réhabilité le bâtiment occupé par Syveco et Isocel, comprenant l'isolation par l'intérieur, le remplacement des menuiseries et des vitrages, le flochage thermique en sous-face des bureaux. En 2025 ce chantier a été complété par une réfection complète de la toiture selon les mêmes critères de performance thermique que pour PBtub.

Nous prévoyons de nouveaux chantiers de construction, extension et réhabilitation pour 2026, dans lesquels nous intégrons systématiquement des objectifs de performance thermique ambitieux ainsi que des solutions innovantes visant à réduire la consommation énergétique des bâtiments.

Des technologies à bon rendement énergétique

Celles-ci sont majoritairement commercialisées par le groupe : plafonds rayonnants, accessoires pour pompes à chaleur, récupérateurs d'eau de pluie. En 2023, nous avons installé les bureaux de Thermador Groupe et Opaline dans un bâtiment entièrement rénové, intégrant l'ensemble de ces équipements.

Une GTB (Gestion Technique du Bâtiment)

Elle permet de superviser et contrôler à distance les équipements de chauffage, ventilation, conditionnement et qualité de l'air. Ce système informatisé, connecté à des capteurs et compteurs, permet d'assurer un fonctionnement efficace et économique des installations et d'optimiser les besoins en énergie des bâtiments.

En 2024 nous avons défini notre cahier des charges GTB, sélectionné des solutions techniques et équipé une première filiale, Jetly. L'objectif est d'étendre la GTB à l'ensemble de notre patrimoine immobilier. Les bâtiments occupés par Thermador Groupe, Opaline, Aello et Axelair sont désormais tous équipés de système de sous-comptage des consommations d'électricité par zone.

- **Décarbonation de l'énergie utilisée**

Développement énergies renouvelables (EnR)

Depuis plusieurs années, le bâtiment regroupant nos filiales Aello, Axelair et Odea (18 019 m²) est équipé de panneaux photovoltaïques (PV). En 2023, nous avons installé des PV lors de la réfection de la toiture du bâtiment de Sodeco Valves. Des trackers solaires ont été installés chez Sectoriel (2023) puis chez PBtub, Syveco-Isocel et Jetly (2024). Nous avons continué nos investissements en 2025 par la pose de PV sur le toit du bâtiment de Thermador Groupe/Opaline et nous poursuivons nos études dans les années à venir pour équiper d'autres sites. Nous étudions la possibilité d'installer de nouveaux trackers solaires et PV sur nos bâtiments dans les années à venir.

Dorénavant, tout projet de construction ou rénovation intègre un objectif de performance énergétique et fait l'objet d'exigences en termes de technologies photovoltaïques, de récupération d'eau de pluie et de préservation de la biodiversité.

L'ensemble de ces plans ont produit des effets grâce aux réductions des consommations d'énergie constatées.



Tracker solaire PBtub

3. État de durabilité

INDICATEURS	2023	2024	2025
Consommations de gaz (en kWh)	2 607 937	2 597 345	2 196 207
Part de la consommation de gaz (en biogaz)	25,2 %	92,0 %	91 %
Consommations d'électricité (en kWh)	2 156 733	2 023 637	2 011 291
Part de la consommation d'électricité en « Option énergie renouvelable »	99 %	99 %	98 %
Part de l'éclairage LED dans nos bâtiments (en % des m ²)	79 %	86 %	87 %
Électricité produite	*	358 214	522 032
Électricité auto consommée	*	224 318	329 381
Consommation totale d'énergie	4 764 689	4 845 299	4 536 879

* Données non disponibles

• Évolution de notre flotte de véhicules Conversion du parc en électrique et en hybride

Depuis 2021, nous engageons le renouvellement progressif de notre flotte vers des véhicules électriques et hybrides afin de réduire nos émissions relevant du Scope 1.

En outre, afin d'embarquer l'ensemble de nos salariés, ne détenant pas de véhicule de société, dans une démarche de mobilité douce, nous avons déployé le **forfait mobilité douce (FMD)** et des initiatives à grande échelle. Ainsi, des vélos électriques sont à disposition des salariés pour les trajets interfiliales à Saint-Quentin-Fallavier. Des bornes de recharge permettent d'alimenter les véhicules électriques sur nos sites de Ternat (Sodeco Valves), Saint-Quentin-Fallavier (Sferaco, Syveco-Isocel, Jetly, Thermador Groupe-Opaline, Sectoriel, Odra) et Valence (Mecafer).

En juin, 258 personnes des filiales de Saint-Quentin-Fallavier se sont mobilisées pour le **challenge mobilité** organisé par la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les participants sont venus en covoiturage, à vélo ou en transport en commun. Cet engagement collectif a été doublement récompensé par l'attribution de deux prix à nos filiales.

Concernant le FMD, ce sont 289 bénéficiaires à qui nous avons versé 166 k€. Au-delà de l'avantage financier, il sensibilise les salariés à des modes de déplacement plus responsables.



Challenge mobilité

E1-4 Cibles liées à l'atténuation du changement climatique

En 2021, nous nous sommes fixé quatre objectifs clés relatifs à la réduction de nos émissions de CO₂. Le processus de fixation de nos objectifs est détaillé dans ESRS 2 dans la section 3.2.5 - *Nos engagements et 19 priorités à moyen et long termes*. Notre parti-pris est de nous engager sur des objectifs dont nous avons validé une atteinte potentielle et réaliste, à travers le calcul des actions et leviers mis en œuvre. L'horizon temporel choisi était 2030 avec un jalon en 2025, pouvant être assumé par la direction du groupe en place.

Extrait de nos 19 indicateurs clés	Année de référence 2022	2024 RÉEL	2025 RÉEL	OBJECTIFS 2025	OBJECTIFS 2030
10. Scope 1 - Émissions directes - flotte de véhicules (tCO ₂ e par véhicule).	3,49*	2,64	2,00	< 2,72	< 1,69
11. Scope 1 - Émissions directes - chauffage et rafraîchissement des bâtiments (tCO ₂ e par 1 000 m ²).	6,37*	3,95	3,63	< 4,56	< 3,82
12. Scope 2 - Émissions indirectes dues à la consommation d'énergies des bâtiments (tCO ₂ e par 1 000 m ²).	1,25*	0,74	0,62	< 0,81	< 0,44
13. Scope 3 - Émissions indirectes dues à nos produits (tCO ₂ e / tonnes de produits).	6,92*	7,17	7,22	- 2 %	- 17 %*

*cf section 3.2.5 pour des informations sur cet objectif.

Afin de piloter notre progression opérationnelle, nous avons relié ceux-ci à des actions mesurables, notamment :

	2025 RÉEL	OBJECTIFS 2025	OBJECTIFS 2030
Formation des Codir aux enjeux environnementaux	75 %	100 %	100 %
Pourcentage de CA engagé dans un bilan scope 3 détaillé	95 %	80 %	100 %

3. État de durabilité

Objectifs carbone - Scope 1 et 2

Pour les objectifs relatifs à la décarbonation de l'énergie utilisée pour nos bâtiments, nous nous sommes fixé un plan d'investissement ambitieux par le biais de notre filiale immobilière Thely. Ces objectifs ont été réévalués en 2023 (selon la méthode location based), avec des ambitions supérieures aux exigences de la réglementation du 23 juillet 2019 relative à la réduction de la consommation d'énergie finale des bâtiments à usage. Dans le cadre de la refonte de notre trajectoire carbone, ces objectifs ont été actualisés en 2025.

Les objectifs sont une baisse de consommation d'énergies de 36 % / m² et de 63 % / m² par rapport à 2022. L'année de référence pour les Scopes 1, 2 a été basculée de 2021 à 2022. La réduction est moindre comparée à 2022 par rapport à 2021 parce que celles-ci ont beaucoup baissé en 2022 grâce aux plans de sobriété énergétiques mis en place entre les deux.

Pour les objectifs relatifs à notre flotte de véhicules : nous nous sommes fixé pour ambition de convertir progressivement 100 % de notre parc d'ici à 2030 ; nous y avons associé les émissions relatives à ces motorisations et aux kilomètres parcourus par nos commerciaux itinérants. Ils réalisent déjà les longs trajets en train.

Objectifs carbone - Scope 3 produits

Notre scope 3 produits représentant plus de 95 % de nos émissions, il constitue un axe prioritaire de notre stratégie de décarbonation.

Pour la première fois, en 2023, nous nous sommes fixé un objectif de réduction de nos émissions sur le scope 3 produits, établi par rapport à l'année référence 2022. Ces travaux ont été poursuivis en 2025 selon la méthodologie et les outils de la démarche ACT pas-à-pas comme décrit précédemment. Notre plan de transition intègre des améliorations liées à des évolutions de gammes comme à une meilleure efficacité matière. L'indicateur choisi en 2023 (tCO₂e/tonnes de produits) pour nous fixer un objectif ne reflétant pas l'efficacité matière, il évoluera en 2026. Les leviers de décarbonation retenus sont détaillés dans la section E1-3.

Le calcul de notre objectif a été affiné grâce à un travail mené par l'ensemble de nos filiales, renforçant la pertinence de notre trajectoire. Nous avons ainsi pris en compte une évolution hypothétique de nos mix produits, intégré de nouvelles gammes moins carbonées, la vente de produits reconditionnés et de services, tout en contenant, autant que cela est possible avec les enjeux économiques, techniques et de marché, les gammes les plus carbonées.

Les informations recueillies auprès de nos partenaires sur leurs trajectoires de décarbonation étant difficilement applicables en l'état à nos produits (différences de périmètres, d'activités, de zones géographiques), nous avons fait le choix de nous appuyer sur des sources officielles reconnues. Les hypothèses de décarbonation utilisées sont issues des scénarios IAE Steps pour la fabrication et l'utilisation des produits vendus et ACT pour le fret et la fin de vie.

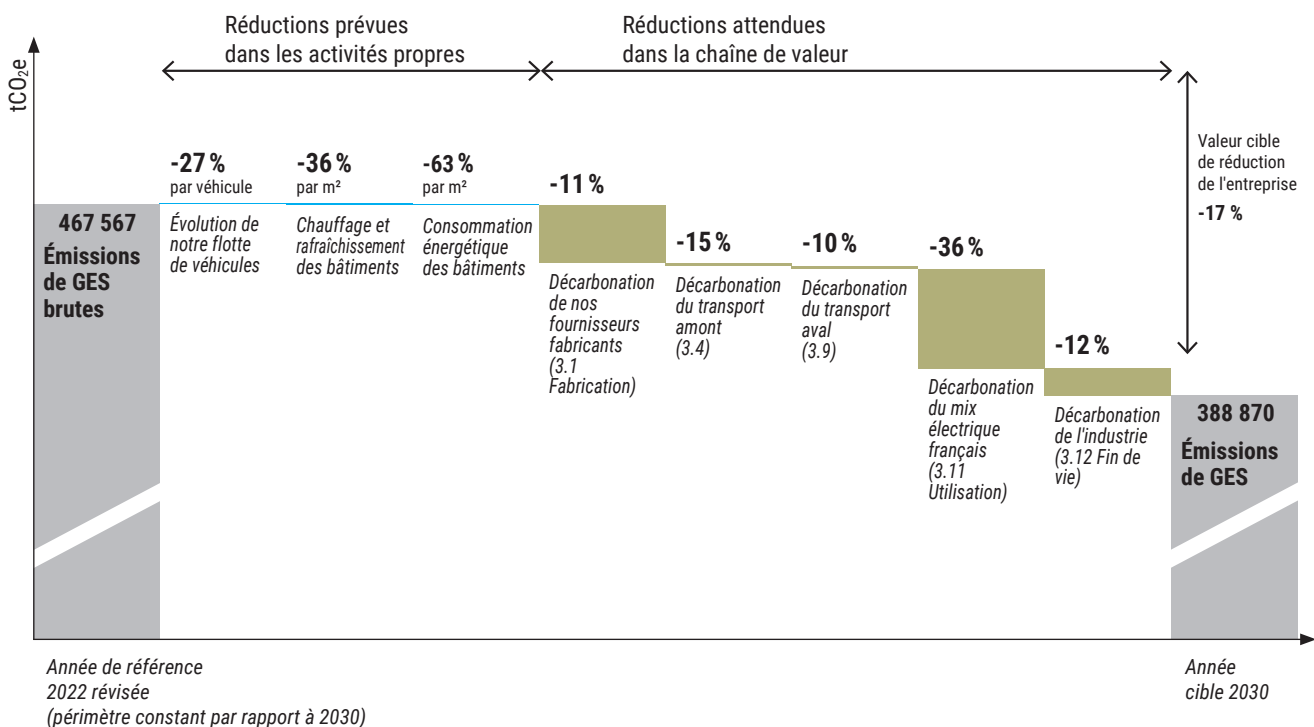
Présentation du scénario de réduction détaillé par levier de décarbonation (AR31)

Notre scénario de baisse des émissions à 2030 sur le scope 3 produits a été calculé par rapport à l'année référence 2022, hors sociétés non commerciales. Concernant les entités acquises après le 1^{er} janvier 2022, le GHG protocol préconise de réintégrer la totalité de leurs émissions à l'année de référence, que l'acquisition soit intervenue en cours d'année ou postérieurement. Le « périmètre carbone » utilisé pour le calcul de notre trajectoire est donc différent du périmètre financier déclaré. Concrètement pour 2022, cela implique :

- La réintégration de la totalité des émissions issues des activités sur 12 mois des sociétés DPI et Alto Metering.
- Pour C2AI et Quilinox, acquises en 2025, les bilans GES n'ont pas encore pu être calculés et le seront l'an prochain.

Nos projections nous amènent aux estimations suivantes :

Trajectoire de réduction de nos émissions GES à 2030 (selon GHG Protocol Location Based)



3. État de durabilité

Conformément à ce que nous avons publié en 2024, nous avons complété nos travaux par l'intégration de leviers internes relatifs à l'évolution de notre mix produits. Notre trajectoire demeure néanmoins étroitement liée aux efforts menés par et avec nos partenaires : nos fournisseurs pour la conception, les matériaux et la fabrication des produits, nos prestataires pour le transport. Elle dépendra également du mix énergétique national concernant l'utilisation de nos produits actifs et la fin de vie des produits.

Notre objectif de réduction sur les scopes 1 et 2 est aligné avec la limite de 1,5 °C fixée par l'Accord de Paris.

Notre objectif de réduction sur le scope 3 est très proche de la limite de 2 °C, mais n'est à ce jour pas totalement aligné pour plusieurs raisons :

- Comme indiqué précédemment, notre objectif à moyen terme est fixé à 2030, horizon temporel que la direction actuelle du groupe est en mesure de piloter.
- Notre chaîne de valeur émettant relativement peu de GES comparativement à d'autres secteurs d'activité, nous restons à ce jour circonscrits quant à notre capacité à réduire de 55 % nos émissions dès 2030 comme nous y invitent les grands objectifs du Green Deal européen.
- Certains procédés de fabrication de nos fournisseurs, notamment pour la transformation des métaux, sont très énergivores et ne disposent pas aujourd'hui d'alternatives décarbonées.
- L'intégration de matière première recyclée dans nos produits est déjà élevée. Malgré les efforts engagés avec nos partenaires pour augmenter cette part, notre marge de manœuvre reste dépendante de leurs propres actions.
- Notre trajectoire dépend en grande partie de la décarbonation de l'énergie utilisée par nos fournisseurs, elle-même liée aux politiques énergétiques des pays où sont implantées les usines.

La première approche réalisée en 2024 montrait que nos fournisseurs européens prochainement soumis à la réglementation CSRD représenteraient 40 % de nos achats en valeur. Ce taux va significativement baisser après adoption des nouveaux seuils CSRD. Si les plus grands se sont mis en mouvement, les reculs réglementaires ne vont pas nous aider à embarquer la majorité de nos fournisseurs. Nous maintenons néanmoins nos exigences et sommes sûrs que les meilleurs d'entre eux sauront déceler de possibles avantages compétitifs.

3.3.1.4 - CONTRIBUTION CARBONE

E1-7 Politique liée à l'atténuation du changement climatique

Nous n'avons pour l'instant pas défini de politique ni d'objectif de contribution carbone au niveau groupe, souhaitant concentrer d'abord nos efforts sur les leviers d'atténuation. Trois de nos filiales ont néanmoins déjà engagé des actions de contribution sur une partie de leur chaîne de valeur, comme décrit ci-après.

E1-3 Actions et ressources en lien avec l'atténuation du changement climatique

Rénovation de bâtiments

Notre filiale Sferaco a mis en place une démarche de contribution carbone pour une partie des émissions de son scope 3, pour lesquelles des actions de réduction ne peuvent avoir lieu à court terme. En 2024, et pour la quatrième année consécutive, Sferaco a soutenu financièrement la rénovation en BBC (Bâtiment Bas Carbone) de la Maison de l'Enfance à Caractère Social de Morestel (Isère), à travers un don de 30 000€ au profit de l'association des Apprentis d'Auteuil, reconnue d'utilité publique. L'opération concerne l'installation d'une unité de vie de 10 jeunes de 4 à 11 ans dans l'ancienne maison de la trésorerie. Une analyse de cycle de vie complète du bâtiment, réalisée par un cabinet expert à partir des données INIES, a évalué les impacts liés au chantier, relatifs à l'environnement, à la consommation et aux rejets d'eau, ainsi qu'aux équipements et produits de construction.

Par rapport à la construction d'un bâtiment neuf équivalent, cette rénovation lourde atteint le seuil 2028 (énergie) et le seuil 2031 (construction), soit les niveaux réglementaires les plus exigeants, permettant des gains énergétiques significatifs.

Le projet n'a pas pu obtenir de certificat de compensation carbone, ces dispositifs étant réservés à des projets de plus grande envergure. Sferaco a toutefois choisi de poursuivre son soutien à cette association locale reconnue d'utilité publique, en soutenant un projet durable sur le plan environnemental, mais aussi social et sociétal.

Reboisement et préservation de bois

En 2023, Sodeco Valves a réalisé l'acquisition d'un bois de 1 hectare à proximité de ses locaux à Ternat, afin, entre autres, de protéger cet écosystème forestier et faire en sorte qu'il continue à séquestrer du carbone. En 2025, la société a initié la transformation du bois, constitué en grande partie de peupliers, une essence non endogène. Des peupliers ont été abattus afin de faire place et lumière pour 160 arbres de différentes essences que Sodeco Valve a replantés.

En 2024, Syveco a décidé de contribuer financièrement au projet de reboisement mené en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF) dans la forêt communale de Janneyrias (Isère) à proximité de l'entreprise. Ce projet vise à restaurer un ancien peuplement de peupliers, fragilisé par le changement climatique, en remédiant à l'absence de régénération naturelle de qualité. Ce soutien financier, renouvelé en 2025, a permis de planter 650 jeunes arbres de différentes essences - tulipiers, chênes sessiles et pédonculés, cyprès chauves, etc. - sélectionnées pour leur capacité à s'adapter aux conditions climatiques futures, sur une surface d'environ un demi-hectare. En diversifiant les espèces, cette initiative contribue à créer un écosystème forestier plus résilient, équilibré et riche en biodiversité.

En 2025, les salariés de Syveco ont à nouveau été associés à l'opération. À travers leur participation au « European mobility challenge », près de 5 000 km de trajets domicile-travail en voiture ont été évités grâce aux transports en commun et au covoiturage, soit une valorisation de 2 500 €. À cette somme ont été rajoutés 12 500 €, correspondant à l'estimation du poids carbone généré par les kilomètres parcourus en avion durant l'année 2024 par les équipes commerciales, valorisé à un peu plus de 200 € la tonne de CO₂. Une enveloppe de 15 000 € a ainsi été dégagée pour financer l'entretien de la parcelle en 2025 et participer en 2026 au reboisement d'une autre parcelle pour inscrire le partenariat avec l'ONF dans la durée.

3. État de durabilité

Métriques

CONTRIBUTION CARBONE	CHAÎNE DE VALEUR	BÉNÉFICIAIRE
Sferaco	Chaîne de valeur	Apprentis d'Auteuil
Syveco	Chaîne de valeur	ONF (office national des forêts)
Sodeco	Périmètre direct	Acquisition d'un bois

Nous ne sommes pas en mesure d'évaluer les émissions de CO₂ compensées par ces initiatives.

3.3.1.5 - ADAPTATION AU RISQUE CLIMAT ET DÉVELOPPEMENT D'UN PLAN DE RÉSILIENCE



La politique environnementale du groupe Thermador, rédigée en 2024 et incluant l'adaptation au changement climatique est présentée sur notre site web dans la rubrique Développement durable :

<https://www.thermador-groupe.fr/app/uploads/politique-environnementale-thermador-groupe-vdef-2024.pdf>

Les effets du changement climatique sont actuels et vont se renforcer. Conscients qu'ils pourraient affecter notre chaîne de valeur, nous avons démarré une démarche de mitigation.

E1-3 Actions en lien avec l'adaptation au changement climatique

Cette démarche débute par une évaluation des risques, dont l'identification et la cartographie ont constitué notre principal plan d'action en 2023 et 2024. Ce travail a été actualisé en 2025, en parallèle du développement de nos plans de continuité des affaires (PCA). Nos travaux, leurs champs et horizons temporels sont détaillés plus haut dans SBM-3 - Incidences, risques et opportunités (IRO) importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique.

E1-4 Cibles liées à l'adaptation au changement climatique

À ce jour, notre objectif est qualitatif : actualiser régulièrement notre exposition aux risques climatiques. Nous n'avons pas encore défini de métriques d'adaptation et restons en veille pour ce faire dans les années à venir.

E1-9 Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique

Les incidences financières escomptées liées au changement climatique sont détaillées au début de ce chapitre dans la section SBM-3 - Incidences, risques et opportunités (IRO) importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique.

E1-8 Tarification interne du carbone

Nous n'utilisons pour l'instant pas de système interne de tarification du carbone. Chaque année, nous évaluons quel serait le seuil de rentabilité en deçà duquel nous serions en mesure de nous acquitter d'une facture carbone à hauteur de nos émissions sur les scopes 1, 2 et 3. Ceci est présenté dans le Chapitre 4 - Gestion des risques.



Plantation de nouveaux arbres dans le bois Sodeco lors d'une journée famille

3. État de durabilité

3.3.2 RESSOURCES HYDRIQUES ET MARINES - ESRS E3



Équipant les bâtiments, les travaux publics et l'industrie, notamment pour l'eau chaude sanitaire, la récupération d'eau de pluie, le traitement des eaux usées et l'adduction d'eau potable, nos activités nous placent au cœur de la transition écologique. Notre modèle d'affaires explicité dans la section 3.2.3 *Stratégie SBM-1 - Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur*.

Les sécheresses de plus en plus fréquentes nous rappellent à quel point la ressource en eau est précieuse. Nos actions pour la préserver concernent nos propres opérations, mais surtout nos clients, à travers l'usage des produits que nous vendons. Plusieurs de nos filiales sont expertes en gestion et valorisation de l'eau.

ESRS 2 IRO-1 DESCRIPTION DES PROCESSUS D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS LIÉS AUX RESSOURCES HYDRIQUES ET MARINES

Pour plus d'informations sur l'analyse de double matérialité, veuillez consulter l'ESRS 2 en section 3.1 *IRO-1 - Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels* et *GOV-5 - Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité*.

Dans notre cartographie, nous avons identifié l'enjeu sur la ressource aquatique comme matériel dans la chaîne de valeur aval, car nous participons à la mise sur le marché de produits permettant de réduire les prélèvements d'eau, ce qui constitue un impact positif réel tout en répondant aux attentes des utilisateurs finaux¹.

Cet enjeu s'inscrit dans le cadre de l'objectif de développement durable qui vise à garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement, tout en assurant une gestion durable des ressources en eau (6^e ODD).

IRO MATÉRIELS	CHAÎNE DE VALEUR	CARACTÉRISTIQUE	HORIZON TEMPOREL
Préservation de la ressource en eau dans la chaîne de valeur Certains de nos produits permettent de réduire les prélèvements d'eau potable. C'est un allègement de la pression sur la ressource eau.	Aval	Impact positif	Court Terme, Moyen Terme

Concernant la chaîne de valeur, nous avons recueilli les états de durabilité de nos fournisseurs publiés en 2025. Deux d'entre eux ont déclaré l'enjeu matériel dans leurs opérations et l'un d'eux à travers l'utilisation de leurs produits en aval.

Risques physiques et de transition liés au changement climatique

Notre analyse des risques et opportunités intègre l'eau (opportunités de marché, risques d'inondations).

La démarche est explicitée dans les sections 3.2.4 - *Gestion des impacts, des risques et des opportunités - IRO-1* et 3.3.1 - *Gouvernance, impacts, risques et opportunités liés au changement climatique - ESRS 2 IRO-1*.

E3-1 Politiques en matière de ressources hydriques et marines

L'eau est une ressource limitée, c'est pourquoi la préserver est un geste essentiel. Réduire la consommation d'eau potable est devenu une nécessité, notamment pour des usages où cette eau n'a pas besoin d'être potable.

En intégrant des solutions innovantes, le groupe met en œuvre une politique de préservation de l'eau centrée sur l'efficacité et la durabilité. Les solutions proposées par nos filiales (détaillées plus loin) sont conçues non seulement pour répondre aux besoins immédiats de réduction de consommation d'eau, mais aussi pour sensibiliser et éduquer les consommateurs sur les pratiques durables. Cette approche garantit que la chaîne de valeur aval contribue à la conservation des ressources, alignant ainsi la stratégie du groupe avec l'ODD 6 - Eau propre et l'assainissement :



Notre politique environnementale est disponible sur notre site internet et elle inclut la préservation de la ressource en eau : <https://www.thermador-groupe.fr/app/uploads/politique-environnementale-thermador-groupe-vdef-2024.pdf>

Le développement de solutions visant à préserver la ressource en eau constitue une priorité stratégique dans le modèle d'affaires du groupe. La préservation de l'eau est au cœur du métier de plusieurs de nos filiales, qui proposent des gammes de produits permettant de récupérer, stocker, filtrer et réutiliser l'eau, tout en réduisant la consommation, les pertes liées aux fuites, et en optimisant le comptage.

E3-2 Actions et ressources relatives aux ressources hydriques et marines

Pour répondre aux enjeux environnementaux et aux attentes croissantes en matière de préservation de l'eau, nos différentes filiales, portées par leurs directions générales, mettent en œuvre des solutions innovantes et durables adaptées à divers secteurs.

Notre impact positif dans notre chaîne de valeur aval se matérialise au travers de solutions de : comptage, récupération, traitement et filtration des eaux de pluie, réutilisation des eaux usées traitées, stockage, irrigation au goutte-à-goutte et remplacement de canalisations fuyardes.

1 - Le baromètre annuel d'opinion 2021 du Centre d'information sur l'eau, montre que 9 Français sur 10 sont attentifs aux quantités d'eau qu'ils consomment, reflétant une prise de conscience croissante des impacts du changement climatique sur les ressources en eau.
<https://www.cieau.com/barometre-kantar-cieau-les-francais-et-leau-25-ans-dopinion/>

3. État de durabilité

Récupération et valorisation de l'eau

Préserver, gérer et valoriser la ressource en eau est une priorité pour notre filiale Jetly. Les cuves de récupération permettent de stocker l'eau de pluie et de la réguler pour des applications domestiques ou collectives. Elles permettent de réduire le prélèvement sur le réseau d'eau potable. Jetly propose aussi des solutions de pompage qui permettent d'utiliser l'eau de pluie pour les besoins quotidiens : sanitaire, nettoyage, machines à laver ou arrosage.

La cuve est associée à une pompe qu'il est possible d'automatiser à l'aide d'une électrovanne afin de bénéficier d'une alimentation en eau avec priorité donnée à l'eau de pluie. Les dernières innovations liées à la variation de vitesse des moteurs électriques apportent silence et économies d'énergie. Pour les collectivités, le gestionnaire Aquatwin répond aux besoins des écoles, hôtels, hôpitaux, parcs et jardins, en toute autonomie.

Une gamme de filtration permet de prévenir et de réduire la pollution de l'eau en traitant les particules, les Composés Organiques Volatils (COV) ou les bactéries présentes dans l'eau.

Jetly s'engage activement dans la normalisation et la réglementation de son secteur en participant à la commission RENC (Réutilisation des Eaux Non Conventionnelles) de l'AFNOR. Cette implication nous permet de contribuer à l'élaboration des futures normes encadrant la réutilisation des eaux, un enjeu clé pour la gestion durable des ressources hydriques. Nous anticipons les évolutions réglementaires, garantissant ainsi des solutions de pompage conformes, performantes et adaptées aux exigences environnementales.



Jetly s'est engagée en 2024 dans la CEC (convention des entreprises pour le climat). C'est une initiative qui regroupe des entreprises dans le but de transformer et d'adapter les organisations aux défis que sont la raréfaction des ressources et l'adaptation au changement climatique, pour ne citer qu'eux. Ce travail collectif a permis de publier en 2025 une feuille de route à visée régénérative, dont la mise en œuvre permettra la redirection et l'étoffement de l'offre Jetly vers des solutions au service du vivant.

Consommation raisonnée

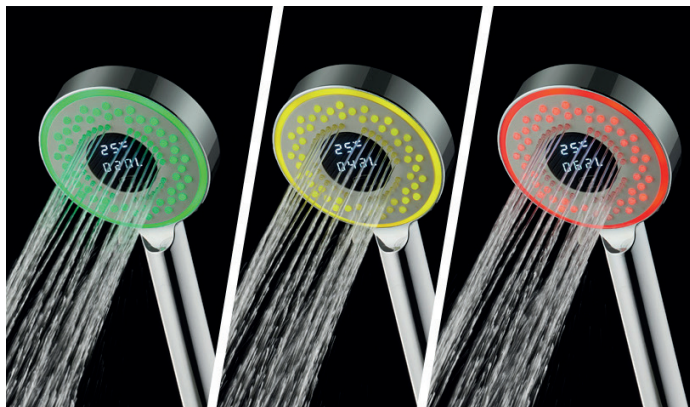
• Consommation sanitaire

Notre filiale Odrea, à travers sa marque Édouard Rousseau, créée en 1934, assemble ses robinets NF sur son site de 10 000 m² à Etigny. Elle propose des produits conçus pour réduire la consommation d'eau, soit directement en utilisant les produits, soit en sensibilisant les usagers. Ces produits intègrent des composants ou fonctions tels :

- Une manette à butée « Éco-stop » qui limite le débit d'eau du robinet. Ce principe se retrouve sur un robinet thermostatique dont la cartouche céramique est équipée d'un bouton de blocage de débit à mi-course, limitant ainsi la consommation d'eau.
- Un aérateur réducteur de débit qui obstrue partiellement le passage de l'eau et réduit de fait la consommation d'eau.
- Des systèmes temporisés ou à infrarouge qui stoppent l'écoulement de l'eau après un certain temps pour éviter les écoulements d'eau inutiles, par exemple lors du lavage des mains.
- La récente gamme Ekogest agit sur l'éducation du consommateur. Les produits de cette gamme sont équipés d'un système dynamo qui calcule la consommation d'eau. Un écran affiche le nombre de litres d'eau consommé, en même temps qu'un signal lumineux vert pour une consommation de moins de 25 litres, orange pour une consommation jusqu'à 50 litres et rouge pour une consommation au-delà de 50 litres. En réduisant le temps passé sous la douche, il réduit de fait sa consommation.

• Industrie

Sectoriel, spécialisée dans la conception et la distribution de solutions de robinetterie industrielle, fournit des équipements contribuant à la préservation de la ressource chez nos clients. Ceux-ci permettent de gérer la pression, le débit d'eau et la température dans les process industriels ou dans le génie climatique, ce qui permet à nos clients d'envoyer seulement le débit nécessaire (et à la bonne température) dans leurs process et de limiter les gaspillages ou d'éviter les risques de fuites par le contrôle de la pression.



Gamme Ekogest chez Odrea



Vanne à sphère électrique LYVA FW+

3. État de durabilité

Arrosage connecté, économe et pilotable à distance

Sectoriel a développé une vanne connectée basse consommation longue portée LoRa (pour « Long Range »). Alimentée par une batterie rechargeable et couplée à un capteur d'humidité du sol, cette vanne pilotée déclenche l'arrosage uniquement lorsque les racines en ont réellement besoin. Cette irrigation adaptative évite le gaspillage d'eau et limite les excès, pour un jardin plus autonome et un sol préservé. Résultat : une gestion précise, économique et durable, alignée avec les principes de l'arrosage raisonné.

• Piscine basse consommation

Aello, spécialisée dans la distribution d'équipement pour piscines à destination des professionnels, s'engage pour rendre la piscine autonome en consommation d'eau et d'énergie. Pour préserver l'eau, elle propose des solutions comme des cuves de récupération des eaux de pluie et des trop-pleins, l'usage de citernes temporaires pour les opérations de maintenance ou l'utilisation de filets d'ombrage pour limiter l'évaporation. Pour l'utilisation d'énergie renouvelable, elle propose des panneaux couplés à des batteries pour capter l'énergie solaire et alimenter le local technique ainsi que des panneaux solaires pour produire de l'eau chaude sanitaire. En complément, l'offre Aello en pompes de filtration s'oriente massivement vers l'utilisation de moteurs à aimants permanents (en remplacement des moteurs asynchrones) peu consommateurs en énergie.

Odrea, à travers sa marque SPIDO, commercialise des groupes de filtration basse consommation d'énergie pour les particuliers, fabriqués en Italie.

• Acheminement de l'eau et comptage

Notre filiale DPI est spécialisée dans le domaine de l'adduction de l'eau, dans les réseaux d'assainissement et de refoulement. Elle propose dans sa gamme « Eau potable », des tubes ayant obtenu une attestation de conformité sanitaire (ACS), des tubes équipés de barrière antipollution. Son offre de produits couvre l'eau potable, les eaux usées, les eaux industrielles, l'irrigation.

Notre filiale Alto Metering propose différents types de compteurs téléreléverables permettant de maîtriser la consommation d'eau à distance et Sferaco offre une gamme complète pour le cycle de l'eau avec des raccordements et des produits protégeant les réseaux.

Moyens et ressources mis en œuvre

Ces solutions contribuent à notre chiffre d'affaires vert estimé tel que présenté dans la section 3.3 - Environnement - Information sur la taxonomie verte européenne, où figurent également nos dépenses et investissements durables.

Les directions achat des filiales Jetly, Odrea, Aello et Sferaco travaillent étroitement avec nos fournisseurs afin d'appuyer le développement de notre offre. Nous consacrons aussi des dépenses de R&D chez Odrea à la préservation de la ressource en eau.

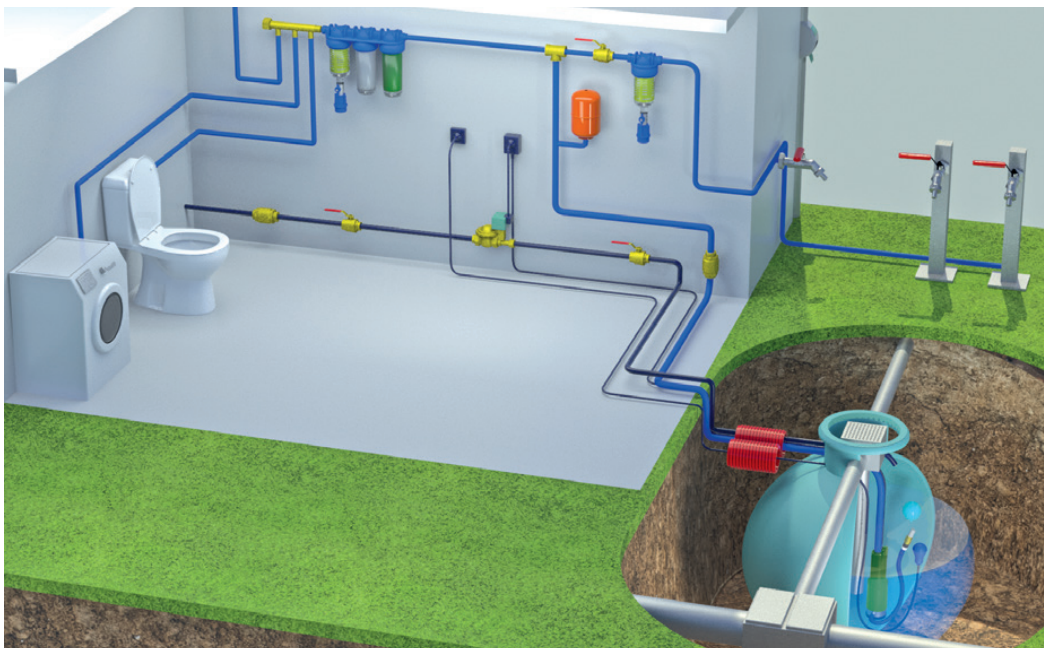


Compteur Maddalena

E3-3 Cibles

Nous sommes en cours de réflexion pour la définition de cibles volontaires et envisageons de le faire dans les prochaines années.

Nous avons mené en 2025 un benchmark des cibles relatives à la ressource en eau parues dans les états de durabilité. Elles sont toutes liées à la consommation ou aux rejets d'eau sur sites et nous n'avons pas trouvé de métriques standardisées ou utilisables dans la chaîne de valeur aval. Nous poursuivrons nos investigations et nos travaux dans les années à venir.



Vue du circuit de récupération d'eau de pluie et d'alimentation d'une maison

3. État de durabilité

E3-4 Consommation d'eau - information non matérielle

En ce qui concerne nos activités propres, nous consommons de l'eau uniquement pour nos sanitaires voire l'arrosage de jeunes arbres ainsi que le sprinklage. Nous utilisons les produits que nous vendons pour atténuer notre impact et ainsi optimiser nos consommations en eau.

Dans les bâtiments de filiales localisées à Saint-Quentin-Fallavier, Jetly, Odra, FGinox, Thermador Groupe et Opaline, nous collectons l'eau de pluie via les systèmes de cuves vendus par Jetly pour alimenter nos sanitaires. L'utilisation de cette technologie limite notre consommation en eau potable de manière non négligeable puisqu'une chasse d'eau équivaut à un volume compris entre 6 et 9 litres. Ces cuves ne sont pas actuellement équipées de compteurs pour mesurer la quantité d'eau recyclée et réutilisée, nous étudions la faisabilité pour installer des compteurs vendus par notre filiale Sferaco.

Nous stockons de l'eau exclusivement pour la protection incendie de nos bâtiments équipés de sprinklers. Nous avons modifié notre méthode de mise à niveau des réseaux de sprinklage en réalisant des analyses de l'eau glycolée par prélèvements plutôt que de procéder à une vidange totale des cuves, ce qui nous permet d'éviter le gaspillage d'eau potable en grande quantité.

Bien que l'eau soit un enjeu non matériel dans nos opérations propres, nous continuons de communiquer des indicateurs, ces informations étant demandées par plusieurs de nos parties prenantes.

Notre prélèvement d'eau sur le réseau a augmenté d'un peu plus de 12,5 % en 2025 par rapport à 2024. Cette hausse est liée au remplissage d'une cuve incendie. Les consommations sur nos autres filiales ont baissé de près de 8,6 %.



Cuve protection incendie



Cuve de récupération d'eau pluviale GLOBUS EQUIP

INDICATEURS	2023	2024	2025
Prélèvement d'eau potable sur le réseau en m ³ *	5 365	6 580	7 400
Consommation d'eau **	0	0	0
Prélèvement d'eau potable sur le réseau * dans les filiales situées en zone de stress hydrique m ³ ***	311	371	796
Superficie couverte par la récupération d'eau de pluie m ²	44 063	44 063	44 063

* Anciennement dénommé « consommation d'eau » dans nos anciennes DPEF.

** Consommation d'eau = Prélèvement d'eau - rejets.

*** Zones de stress hydrique relevées via les travaux menés en partenariat avec Eiffel, mentionnées à la section 3.3.1 - Environnement.

E3-5 Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés aux ressources hydriques et marines

Thermador Groupe a réalisé une analyse de résilience face aux différents types de risques et opportunités, incluant le changement climatique, la gestion de l'eau et l'économie circulaire. La méthodologie utilisée pour cette analyse est détaillée dans la section 3.3.2 - ESRS 2 SBM-3 (IRO importants et leur interaction avec le modèle d'affaires), qui décrit les processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités liés au changement climatique.

Les incidences financières escomptées sont présentées dans le même chapitre, section SBM-3 - Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique. La résilience du groupe a été confirmée, les opportunités d'affaires identifiées dans le domaine de l'eau étant équivalentes aux risques évalués.

RISQUES MATÉRIELS

(ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ)

EFFETS ACTUELS OU ESCOMPTÉS

RÉSILIENCE

- Règlements sur l'eau
- Hausse du prix de l'eau

Les effets potentiels sur le chiffre d'affaires à horizon 5 ans ont été évalués.
La méthodologie est expliquée dans la section 3.3.1.2 - ESRS 2 SBM3 (IRO importants et leur interaction avec le modèle d'affaires).
Le montant de ceux-ci n'est pas publié, représentant une information sensible.

Impact positif

3. État de durabilité

3.3.3 UTILISATION DES RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE - ESRS E5



Nos filiales ont un rôle clé à jouer en sélectionnant des produits durables et en développant l'éco-conception avec leurs partenaires. Les services mis à disposition de nos clients permettent également de maximiser la durée de vie des produits. Nos métiers sont présentés en détail à la section 3.2.3 Stratégie SBM-1 (*Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur*).

ESRS 2 IRO-1 DESCRIPTION DES PROCESSUS D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS LIÉS À L'UTILISATION DES RESSOURCES ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Nous sommes attentifs depuis longtemps à la minimisation de nos impacts environnementaux, ce qui se manifeste à travers des actions au quotidien telles la réduction et le recyclage de nos déchets ou les écogestes.

En 2022 / 23, nous avons réalisé une cartographie des impacts environnementaux de nos produits. Ce travail couvre les étapes clés de leur cycle de vie (fabrication, utilisation, fin de vie) pour : les émissions de GES, la consommation d'énergie, la consommation et la pollution de l'eau, l'utilisation de ressources et la génération de déchets. Il a impliqué des groupes de travail pluridisciplinaires dans nos filiales, pilotés transversalement par le pôle développement durable, et il a été partagé en comités de direction. Dans le cadre du déploiement de la CSRD, nous avons approfondi l'analyse de matérialité de ces enjeux en 2024 puis complété en 2025.

Pour plus d'informations sur l'analyse de double matérialité, veuillez consulter l'ESRS 2 en section 3.1 IRO-1 - *Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels* et GOV-5 - *Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité*.

Nous avons identifié l'enjeu sur l'utilisation des ressources et l'économie circulaire comme matériel dans nos activités propres et sur la chaîne de valeur, parce qu'il est essentiel de sécuriser l'approvisionnement en matières premières constituant nos produits, de maîtriser les coûts et de réduire notre impact environnemental.

IRO MATÉRIELS	CHAÎNE DE VALEUR	CARACTÉRISTIQUE	HORIZON TEMPOREL
Économie circulaire - Ressources entrantes Pression accrue sur les ressources naturelles et minières, avec risque d'épuisement des matériaux essentiels à la fabrication.	Amont	Impact négatif	Court Terme, Moyen Terme
Économie circulaire - Ressources entrantes Raréfaction des ressources critiques et augmentation des coûts des matières premières comme le cuivre, l'inox, et le chrome.	Amont	Risque	Court Terme, Moyen Terme
Gestion des déchets Pression sur les ressources et pression sur les systèmes de gestion des déchets.	Amont, Aval, Activités propres	Impact négatif	Court Terme, Moyen Terme

Économie circulaire - Ressources entrantes

La gestion des ressources entrantes, essentielles à notre activité, constitue un enjeu stratégique majeur. Notre modèle d'affaires repose sur l'achat de produits nécessitant des matières premières critiques, notamment les métaux, les plastiques, l'eau et l'énergie pour leur fabrication en amont. Adopter une approche d'économie circulaire est indispensable pour réduire notre dépendance aux ressources vierges et assurer une durabilité économique face aux tensions et coûts croissants sur ces matériaux.

L'impact a été identifié à court, moyen et long termes. Il vient de ce que l'exploitation intensive des ressources naturelles et minières contribue à leur épuisement progressif.

Le risque a été identifié à moyen et long termes. Il vient de la raréfaction progressive des ressources clés. Les tensions prévues sur des matières premières telles que le cuivre, le zinc, l'acier, l'aluminium pourraient affecter notre compétitivité et nécessiter des stratégies d'adaptation pour sécuriser nos approvisionnements.

Gestion des déchets

L'impact a été identifié à court et moyen termes. Cela comprend les déchets issus des processus de fabrication, les emballages et les déchets du bâtiment (fin de vie des produits dans notre chaîne de valeur aval).

3. État de durabilité

E5-1 Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire



Notre politique environnementale est disponible sur notre site internet :

<https://www.thermador-groupe.fr/app/uploads/politique-environnementale-thermador-groupe-vdef-2024.pdf>

Elle s'applique à l'ensemble de nos sociétés et inclut le développement d'une économie circulaire.

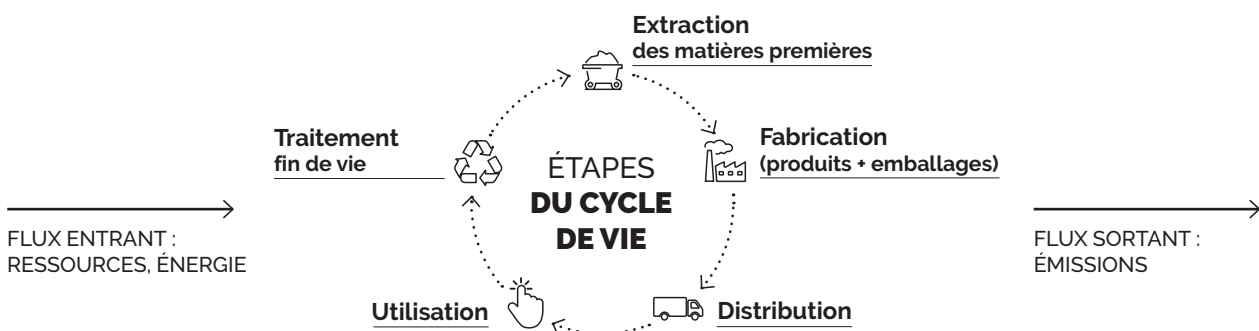
Ressources entrantes

Éco-conception et durée de vie de nos produits

Ayant pris la décision de lancer une démarche d'éco-conception en 2021, cinq de nos filiales (Sferaco, Thermador, PBtub, Axelair, Sectoriel) se sont portées volontaires dès 2022 contribuer à améliorer la performance environnementale de nos gammes dans leurs marchés (bâtiment et industrie). Nos autres filiales les ont rejoints depuis dans cette démarche.

L'éco-conception est l'intégration des aspects environnementaux dès la conception et le développement des produits avec pour objectif la réduction des impacts environnementaux négatifs tout au long de leur cycle de vie à service rendu équivalent ou supérieur. Cette approche vise à trouver le meilleur équilibre entre les exigences environnementales, sociales, techniques et économiques. L'éco-conception est l'un des 7 piliers de l'économie circulaire.

Cycle de vie du système étudié



Afin d'évaluer l'impact environnemental d'un produit, il est possible de réaliser des Analyses de Cycle de Vie (ACV) ou des Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES).

À la suite de ces diagnostics, les filiales élaborent avec leurs partenaires des plans de réduction de leurs impacts.

En 2023, nous nous sommes fixé une vision commune en matière d'éco-conception, incluant nos priorités et notre feuille de route. Celle-ci inclut **4 piliers d'actions** :

- **l'éco-conception de nos produits**, portant prioritairement sur les 3 étapes ayant le plus fort impact c'est-à-dire la fabrication, l'utilisation et la fin de vie,
- **l'accompagnement de nos fournisseurs**,
- **la communication auprès de nos clients à travers des labels transparents**,
- **l'allongement de la durée de vie de nos produits grâce à nos travaux en faveur de l'économie circulaire**.

Le déploiement de l'éco-conception et de l'économie circulaire nous permettra de contribuer à la baisse de nos émissions de carbone, à la préservation des ressources et à la baisse des déchets, tout au long de notre chaîne de valeur.

Gestion des déchets

Nous nous efforçons d'appliquer **le principe des 3R (réduire, réutiliser, recycler)**.



Nous sommes également responsables des futurs déchets issus des produits et emballages que nous mettons en marché, à travers la Responsabilité Élargie du Producteur (REP).

La REP impose à toutes les entités responsables de la mise sur le marché français de produits d'organiser ou de financer la gestion des déchets issus de leurs produits en fin de vie. Les metteurs sur le marché de ces produits doivent adhérer à un éco-organisme agréé, auquel ils transfèrent leur obligation en lui versant en contrepartie une contribution financière. Il se charge d'organiser la prévention et la gestion des déchets. La France compte aujourd'hui plus de 30 filières REP (emballages ménagers, équipements électriques et électroniques, papiers, etc.) et de nouvelles vont voir le jour dans les prochaines années. Avec la promulgation de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire en 2020, dite loi AGE (Anti-Gaspillage et pour l'Économie Circulaire), les PMCB (Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment) sont concernés, de même que les articles de bricolage et de jardin. Une autre obligation légale relative aux éco-organismes est la contribution au traitement des déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE), qu'ils soient pour le marché du bâtiment ou pour le marché de l'industrie et enfin, celles concernant les produits chimiques et les produits à batterie.

3. État de durabilité

E5-2 Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Ressources entrantes

Voici un panorama des travaux que nous avons menés ces dernières années :

• Formation de nos équipes :

Comme pour les enjeux climatiques, la formation et la compétence de nos équipes sont la clé de voûte pour agir en faveur de l'économie circulaire et de la préservation des ressources. Nous avons déployé plusieurs formations dont :

- Formation en anglais de plusieurs dirigeants et directions achats, à travers des ateliers, afin de pouvoir être à l'aise dans l'accompagnement de nos fournisseurs non francophones,
- Sessions d'échanges internes avec nos référents carbone,
- Formation dédiée à la réalisation d'ACV déployée par Sectoriel et ouverte à toutes les filiales début 2024, et réitérée en 2025 en interfiliales,
- Temps d'échange avec nos directions commerciales afin de mieux leur faire connaître et de promouvoir les produits durables, alignés aux critères de la taxonomie verte européenne.

• Accompagnement de nos fournisseurs :

Accompagner nos fournisseurs est essentiel pour proposer une offre de produits éco-conçus. Ceci passe par :

- Leur sensibilisation lors des échanges avec nos équipes achats, formées à cet effet,
- Leur appropriation des réglementations, à travers des supports d'informations,
- Les notations de nos fournisseurs sur des critères RSE,
- Le recueil des données nécessaires aux ACV.

• Travaux d'éco-conception :

Ces travaux démarrent souvent avec la réalisation d'analyses des impacts des produits. Les données collectées par le biais des ACV nous permettent de cibler les points d'amélioration de nos produits, puis se poursuivent par des projets d'éco-conception avec nos partenaires et des lancements de produits optimisés.

- ACV de nos produits (Thermador, Sectoriel, Sodeco, Jetly), FDES (Sferaco, PBtub, Thermacome),
- Démarrage des travaux d'éco-conception (Thermador, Sferaco, Jetly, Sectoriel),
- Déploiement des PPE (plans de prévention éco-conception), formalisés auprès de nos éco-organismes en 2023 par nos filiales françaises,
- Initiatives dans toutes nos filiales pour la baisse de l'impact de nos emballages : réduction des volumes, suppression du plastique et du polystyrène, réutilisation, emballages recyclés, recyclables ou certifiés durables comme par exemple FSC.

Les produits ont été sélectionnés soit parce qu'ils représentent une part significative du chiffre d'affaires de la filiale soit parce qu'ils présentent un potentiel intéressant vis-à-vis de la RE2020 et des subventions de l'État qui vont dans le sens de la transition environnementale ou enfin, pour répondre aux attentes des clients.

Nos actions sont diverses et adaptées en fonction de leur pertinence pour chaque produit. Les principaux leviers identifiés sont :

- choisir des matériaux (moins carbonés),
- augmenter le taux de matière première recyclée incorporée aux produits,
- allonger la durée de vie des produits en augmentant leur réparabilité et en mettant à disposition des pièces détachées facilement disponibles et à prix abordable
- améliorer la recyclabilité des produits, à travers le choix des matériaux et leur démontabilité,
- accélérer l'économie circulaire en développant nos filières de réparation et notre présence sur les circuits de seconde main.

Initiatives :

PBtub et Thermacome disposent de 4 FDES collectives par l'intermédiaire du syndicat professionnel Cochebat. Pour répondre à la RE2020¹ et à l'évaluation de l'impact environnemental de tout nouveau procédé dans un bâtiment, Thermacome a publié en 2023 sa première FDES pour le plafond climatique ACOSI+. Cette FDES - une première en France - constitue un outil majeur permettant d'aider les professionnels à concevoir des ouvrages pour rendre un bâtiment plus durable, avec des impacts limités sur l'environnement tout en créant une ambiance saine pour les utilisateurs. Les produits couverts par des FDES représentaient respectivement 79 % et 90 % des chiffres d'affaires 2023 de PBtub et Thermacome. En 2025, PBtub et Thermacome participent au développement d'un configurateur de FDES Canalisations et accessoires avec le CSTB.

En 2025, Thermacome a poursuivi ses travaux pour proposer des solutions basse consommation adaptées aux segments du collectif et de la rénovation. Le confort d'été est également un axe travaillé par l'équipe Thermacome, avec une attention particulière aux solutions passives.

La réalisation d'ACV par Sferaco sur ses produits prioritaires, couvrant 3,6 % de son chiffre d'affaires en 2023, a donné lieu à la publication de ses 5 premières FDES, qui sont également les premières FDES du marché des vannes. En 2024, **Sferaco a lancé une vanne éco-conçue, Serena®**, fabriquée avec un nouveau laiton, non dézincifiable et sans plomb. Et en 2025, Sferaco s'est équipée d'un logiciel pour réaliser les ACV en interne.



Vanne Serena éco-conçue

1 - La réglementation environnementale 2020 (« RE 2020 ») se substitue progressivement en France aux réglementations thermiques précédentes. Elle vise notamment à améliorer la performance énergétique, et diminuer les consommations des bâtiments neufs.

3. État de durabilité

Jetly a travaillé sur une nouvelle station de relevage en utilisant une ACV simplifiée. Bien que le résultat initial n'ait pas été concluant, cette expérience a permis de mieux comprendre l'impact environnemental de ses produits et motive de futures recherches.

Thermador poursuit et consolide sa démarche auprès de ses principaux fournisseurs sur des produits prioritaires, pour améliorer leurs profils environnementaux. Elle a ainsi procédé à la transformation de fiches EPD (environmental product declaration) en FDES/PEP pour des publications espérées en 2026.

Sodeco Valves a réalisé ses premières ACV pour ses produits majeurs en 2024, accompagnés par un cabinet expert.

Sectoriel a convenu avec deux de ses fournisseurs clés de vannes de retourner les poignées manuelles, ce qui permet d'éviter des déchets et de réutiliser ces poignées chez le fournisseur.

• **Allongement de la durée d'usage des produits par l'économie circulaire :**

- Développement de l'offre de pièces détachées à prix abordables (Jetly, Sferaco, Aello, Sectoriel, Isocel, Syveco, Odra et Mecafer),
- Réparation au-delà de la garantie légale (ateliers chez Jetly, Odra, Aello et Mecafer qui réparent les produits qui reviennent des magasins ou des utilisateurs, par exemple les pompes, groupes électrogènes, compresseurs ou d'autres),
- Déploiement des indices et scores de réparabilité de nos produits (Mecafer, Jetly, Thermador, Sectoriel, Axelair et Distrilabo),
- Mise en place de ventes de produits reconditionnés (Sectoriel, Jetly, Thermador, Odra).

Initiatives :

Thermador vise à améliorer la durabilité de ses produits en développant un score de réparabilité, en réduisant les retours SAV grâce à des formations, et en mettant en place un marché secondaire pour les produits usagés. Ainsi en 2025, **Thermador a lancé une gamme de circulateurs séparant le moteur et l'électronique** pour plus de réparabilité. Pour éviter la destruction des produits en fin de dépréciation, ceux-ci sont proposés sur des plateformes de déstockage. **Odra recherche des fabricants de pompes démontables et réparables.**

Engagement de nos clients

En matière de communication produits, nous engageons nos filiales à communiquer préférentiellement avec les labels officiels. Ainsi, **Thermador a ajusté les critères de ses produits porteurs de son logo « IPE » aux critères d'alignement à la taxonomie verte européenne** en 2023.

Le score de réparabilité développé par nos filiales se base sur la méthode officielle de l'ADEME.

LE SCORE DE RÉPARABILITÉ

C'est une note de 0 à 10 attribuée à un produit pour informer le consommateur sur son degré de réparabilité :



Les critères pris en compte sont : - La disponibilité de la documentation technique.

- La disponibilité des pièces détachées.
- Le prix des pièces détachées.
- Des critères spécifiques à la catégorie de produits concernée.

Axelair a développé son éco-score en 2023 et le met à jour annuellement. C'est un outil d'évaluation des impacts environnementaux de ses produits, construit à partir d'un cahier des charges interne. Il inclut un maximum de critères : matériaux recyclés et recyclables, consommation d'eau et d'énergie, réparabilité, empreinte carbone et pays de fabrication. Cet éco-score est un auto-label respectant la norme ISO 14021.

Ces scores ou indices visent à éclairer les clients afin de diminuer l'impact de leurs installations, et ainsi les aider dans leurs choix.

La démarche de Thermador Groupe et de ses filiales est double : elle consiste à réduire les impacts de leurs produits, ainsi qu'à minimiser ceux des systèmes dans lesquels ils sont intégrés chez les utilisateurs.

Déchets

Suivant **le principe des 3R**, nos actions principales sont les suivantes :

• **Réduction des emballages à la source**

- Thermador mène un projet global de réduction des impacts de ses emballages, avec des objectifs de réduction de plastique et de carton. La filiale travaille avec des fournisseurs pour utiliser des films étirables recyclables et éco-conçoit les nouveaux produits sans sachet plastique et a remplacé les blisters plastiques par des emballages en carton.
- PBtub a remplacé le film étirable qui emballe les palettes par un film plus léger et plus étirable, permettant ainsi de diminuer de moitié le poids des films achetés. Elle a également demandé à ses fournisseurs de limiter le clouage des coiffes en bois afin de pouvoir les réutiliser, de supprimer les cornières en bois quand cela est possible et de réduire le cerclage des colis.
- Sodeco et Aello utilisent des matériaux écologiques pour leurs expéditions (rembourrage et boîtes en carton, film étirable recyclé, angles de protection en carton, plastique rétractable avec 30 % de plastique en moins, achat de palettes et bordures de seconde main, etc.).
- Chez Distrilabo, le plastique et le polystyrène ont été remplacés par des assemblages en carton recyclé, garantissant le même niveau de protection et de sécurité. De plus, les encres colorées ont été supprimées au profit d'un design sobre et écologique, réduisant ainsi l'empreinte environnementale des emballages.

2 - Nous avons les FDES (Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire) pour les produits de construction et les PEP (Profils Environnementaux Produits) pour les équipements du bâtiment.

3. État de durabilité

3R en actions

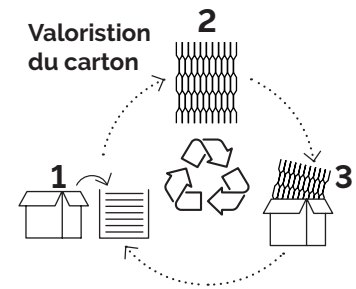
Programme J'allège mes emballages chez Odrea

Un audit mené en 2024 a débouché sur des propositions d'optimisation et un plan d'actions 3R. Les solutions proposées permettent de réduire significativement l'utilisation de ressources, les émissions de CO₂ ainsi que les déchets. Elles incluent le remplacement des films étirables par des solutions plus écologiques, la suppression d'emballages superflus et l'utilisation de calage en carton broyé en remplacement du papier bulles. Odrea a opté pour une solution qui allie social et écologie pour son site d'Etigny : les cartons usagés sont collectés puis envoyés à un ESAT équipé d'une broyeuse, qui les retourne en carton broyé. Cette démarche permet de réduire les emballages achetés, le plastique, de recycler nos déchets et de soutenir l'emploi local. Une étude spécifique a été menée pour proposer des alternatives aux emballages en PVC. L'objectif en vue est d'opter pour des matériaux plus écologiques comme le carton et les attaches en papier.

Le partenariat Carton Vert® : nouvelle initiative lancée en 2025

Une partie des produits est désormais expédiée dans des cartons de seconde main, soigneusement sélectionnés grâce à notre partenariat avec Carton Vert®, société rochelaise qui a créé une filière de réemploi des cartons. Les cartons que nous utilisons proviennent de rebus d'autres sociétés françaises encore utilisables.

Dans le sillage d'Odrea, plusieurs de nos sociétés ont suivi le pas, notamment Sectoriel qui achète des cartons usagés à un fournisseur à quelques kilomètres de son entrepôt.



- Sectoriel a réalisé un cahier des charges emballages, transmis à ses fournisseurs, sur les emballages à bannir et ceux à utiliser.

• Réutilisation des déchets d'emballages

- FGinox, Thermador, Sferaco et PBtub se sont équipées de broyeuses qui broient les cartons non réutilisables afin de caler les produits dans les colis expédiés. Sodexo Valves et Sectoriel se sont équipées de matelasseuses de cartons, qui permettent de réutiliser les emballages des fournisseurs pour les calages de leurs expéditions et ainsi de réduire la matière utilisée comme les déchets.

- Aello et Axelair utilisent depuis plusieurs années les emballages inutilisés des autres filiales du groupe, par exemple les caisses en bois renforcé de FGinox pour le transport de plénums métalliques à destination des clients distributeurs.

- Jetly réutilise des cornières issues de Sferaco et Thermador.

• Recyclage matières de nos déchets

- PBtub a acheté en 2023 une presse à balles pour stocker de façon compacte les déchets de film étirable et a eu recours en 2025 à un prestataire permettant la revalorisation de cette matière. PBtub a également mené une analyse de ses DIB (déchets industriels banals). Il reste principalement le bois de catégorie B et le cerclage, déchets qui seront revalorisés à compter de 2026.

- Utilisation chez Sectoriel d'étiquettes « Sectoriel » apposées sur les cartons réutilisés et expédiés aux clients afin de communiquer sur sa démarche de réutilisation. PBtub réutilise les cartons envoyés par ses fournisseurs pour réexpédition à ses clients.

Sur la partie aval, nous rencontrons régulièrement au sein de ses installations notre partenaire principal, Briordures, filiale du groupe Cofibex, une société locale basée dans l'Ain. Nous sommes informés des exutoires choisis par ce prestataire pour une valorisation optimale de ceux-ci, du flux de traitement ainsi que du type de valorisation de nos déchets et de leur tonnage respectif.

Moyens et ressources mis en œuvre

Le groupe et les filiales ont déployé des moyens importants depuis 2022, qui évoluent au fil des années. Ils regroupent : le temps de travail alloué par nos équipes, des budgets alloués à des formations, des outils et des prestations de services spécialisés, des créations de postes, des développements de produits ou emballages éco-conçus, nouveaux services proposés. Les moyens mis en œuvre sont détaillés ci-après. Leurs montants en euros ne sont pas toujours isolables, étant donné que plusieurs actions sont destinées à la fois à l'atténuation du changement climatique et à l'économie circulaire. Les indicateurs réglementaires (OpEx et CapEx) de la taxonomie verte européenne sont présentés au début de ce chapitre 3.3 dans la section Taxonomie.

En 2022 et 2023, le groupe a bénéficié du support d'un consultant expert en ACV deux jours par semaine. Il intervenait sous la supervision de la direction développement durable et travaillait avec les ressources techniques des filiales. Les travaux ont consisté à compléter les cartographies des impacts environnementaux des produits (présentées précédemment), à réaliser nos premières ACV et FDES et à faire monter en compétences nos équipes. Il a continué à intervenir jusqu'en 2024.

Plusieurs de nos filiales se sont structurées. Sferaco a créé un bureau d'études en 2023 afin de contribuer de manière proactive à l'éco-conception de ses produits avec ses partenaires industriels. PBtub, Sectoriel et Axelair ont alloué des ressources dédiées en interne. Thermador a créé un poste de chef de projet économie circulaire en 2024. Odrea a cofinancé un configurateur d'ACV conjointement avec le CSTB (Centre scientifique et technique du bâtiment).

Et comme évoqué précédemment, nous avons mis en œuvre des formations à destination de nos équipes techniques.

Concernant les déchets, il s'agit de l'achat des équipements présentés précédemment.



Matelasseuse Distrilabo

3. État de durabilité

E5-3 Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Ressources entrantes

Thermador Groupe n'a pour le moment pas fixé de cibles mesurables pour ses impacts et risques relatifs à l'utilisation des ressources. Elle a débuté ses travaux en 2025 et les poursuivra en 2026, en vue de les intégrer aux 19 priorités clés.

Nous ne pouvons pas, à ce jour, nous fixer d'objectif de réduction relatif à l'abandon de l'usage de matières vierges car ceci peut être contraire à d'autres réglementations, notamment en matière de potabilité de l'eau (pour nos produits d'équipement du cycle de l'eau), de sécurité alimentaire ou de règles sanitaires pour nos produits équipant les industries, ou de garantie de solidité pour les produits plastique. Nous n'avons actuellement pas connaissance d'alternative aux métaux ou plastiques pour nos produits, à base de matières premières renouvelables. Nous nous efforçons en revanche de supprimer ou réduire le plastique au profit du carton ou du papier pour nos emballages.

En 2025, Thermacomme a lancé son premier produit à base de matière biosourcée et a été récompensée aux Trophées Batinfo de l'Innovation pour le nouveau plafond chauffant/rafraîchissant ACOSI+ composé en partie de fibre de bois. C'est une innovation produit qui allie performance, confort et engagement environnemental.

Gestion des déchets

Deux de nos indicateurs clés portent sur les déchets, avec pour objectif de les réduire et d'en maximiser leur réutilisation, à travers du recyclage matière ou, à défaut de filière de recyclage, à travers leur revalorisation énergétique. Ces cibles sont volontaires.

Extrait de nos 19 indicateurs clés	Année de référence 2021	2024	2025	OBJECTIFS 2025	OBJECTIFS 2030
		RÉEL	RÉEL		
14. Déchets liés à nos activités (kg/tonnage réceptionné).	20,28	15,94	15,80	< 20,71	< 18,72
15. % de déchets envoyés en filière de revalorisation.	90,7 %	96,5 %	97,8 %	≥ 90 %	≥ 95 %

Notre indicateur n°15 (« Revalorisation des déchets ») intègre les déchets recyclés ainsi que l'incinération avec revalorisation énergétique. Les matières recyclées sont indiquées en page suivante.

En 2025, notre volume total de déchets est en baisse de 5 % par rapport à 2024, grâce à l'ensemble de nos efforts. Le volume par tonne de produit réceptionné est également en forte baisse.

E5-4 Flux de ressources entrants

Les flux du groupe sont représentés dans le schéma du modèle d'affaires au début de cet état de durabilité, dans ESRS 2 - SBM 1 - Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur.

Les flux de ressources entrants du groupe reposent principalement sur les produits achetés, composés des produits entrants en stocks puis revendus et, dans une moindre mesure, de leurs emballages. Les filiales achètent également des emballages secondaires ou tertiaires pour sécuriser l'expédition des produits.

Le groupe achète de l'énergie et de l'eau pour le fonctionnement de ses bâtiments (bureaux et entrepôts). Les métriques associées à ces achats sont présentées dans le modèle d'affaires, section ESRS 2 SBM-1 - Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur.

Les métriques associées aux produits sont présentées dans le tableau suivant :

	2023	2024	2025
Tonnage total de marchandises achetées	40 924	49 019	47 175
Tonnages d'emballages utilisés	*	*	2 913
Tonnages d'emballages préparés en vue d'une réutilisation	*	*	970

* Données non disponibles.

Les matériaux principaux utilisés dans la composition de nos produits sont : le polyéthylène (PET), l'acier, le laiton, le PVC, la fonte, l'acier, le fer, l'aluminium et le polypropylène (PP).

Les matériaux principaux utilisés dans nos emballages sont : le bois, le carton et le plastique.

Note méthodologique :

Les métriques suivantes sont nouvellement rapportées en 2025 : tonnage d'emballages total, tonnage d'emballages réutilisés. Les tonnages d'emballages achetés en direct sont suivis au réel selon nos statistiques d'achats et de stocks. Les emballages des produits réceptionnés de nos fournisseurs de marchandises et réexpédiés en l'état à nos clients ont été suivis pour la première fois en 2025, selon des méthodes différentes pour chacune de nos filiales. Les données ci-dessus sont des estimations basées sur les expéditions. Certaines d'entre elles font de la pesée et du suivi au réel, d'autres font des estimations de poids par profil produits / emballages. Les emballages constituent une faible part de nos ressources entrantes et sortantes au regard de notre cœur d'activité. Les métriques relatives au pourcentage de matières biologiques issues de sources durables et aux composants recyclés de nos produits et emballages ne sont pas disponibles. Dans le cadre de l'amélioration de notre bilan GES, de la réalisation de nos ACV, nous recueillons au fil du temps auprès de nos fournisseurs les taux de matières premières recyclées dans la composition des produits. Nos fournisseurs n'étant pas producteurs des matières premières qu'ils usinent et en l'absence de certification mondiale normalisée, nous ne disposons pas encore de données fiables sur ce sujet. En 2025, nous avons travaillé à la réalisation d'une première base de données interne, que nous compléterons en 2026.

Métriques taxonomiques :

Depuis 2023, nous suivons nos chiffres d'affaires, OpEx et CapEx éligibles et alignés à l'objectif d'économie circulaire dans le cadre de la taxonomie verte. Ces données, présentées en section 3.3 - Environnement, incluent la réparation, les ventes de pièces détachées et de produits d'occasion.

3. État de durabilité

E5-5 Flux de ressources sortants

Nous mesurons les produits vendus, les emballages expédiés et les déchets.

Les métriques relatives aux **marchandises vendues** sont présentées dans le tableau suivant :

	2023	2024	2025
Tonnage total brut de marchandises vendues hors produits de seconde vie	*	48 742	47 895
Tonnage total des « produits seconde vie » vendus	*	11	12

Les métriques relatives à la **fin de vie des produits et emballages que nous expédions à nos clients** se trouvent dans nos déclarations aux éco-organismes pour les REP, présentées dans le tableau suivant :

	2023	2024	2025
Montant reversé à la REP DEEE en k€	425	402	615
Montant reversé à la REP PMCB en k€	83	230	294
Montant reversé à la REP ABJ en k€	44	77	85
Montant reversé à la REP PA en k€	0	0	8
Montant reversé à la REP Ameublement en k€	0	0	23

Les métriques relatives aux **déchets de nos opérations** sont présentées dans le tableau suivant :

	2023	2024	2025	% recyclage matières	% incinération avec valorisation énergétique	% élimination
Déchets - tonnage bois	300	242	231	98 %	2 %	0 %
Déchets - tonnage carton/papier	205	173	132	97 %	0 %	3 %
Déchets - tonnage DIB	225	196	184	16 %	79 %	5 %
Déchets - tonnage électrique / électronique	32	5	4	100 %	0 %	0 %
Déchets - tonnage ferraille	95	97	136	99 %	0 %	1 %
Déchets - tonnage AUTRES	-	61	46	94 %	5 %	1 %
Déchets - tonnage total non dangereux	857	774	733	77 %	21 %	2 %
Déchets - tonnage produits dangereux	84	7	12	84 %	5 %	11 %
TOTAL	941	781	745	77 %	21 %	2 %

Le tonnage de déchets non recyclés, qui inclut l'élimination et l'incinération avec valorisation énergétique, en 2025 est de 170,6 tonnes soit 22,9 % du total de nos déchets.

Nos déchets proviennent principalement de nos entrepôts logistiques et en plus faible partie de nos bureaux. Ce sont :

- des **métaux** (moteurs et matériels issus des SAV et non réparables),
- des **DIB** (déchets industriels banals) : cerclages plastiques, polystyrènes ou ordures ménagères des bureaux ne pouvant être recyclés,
- des **emballages secondaires recyclables** (palettes bois, caisses, cartons, films) ou ménagers (barquettes, cartons),
- des **déchets d'équipements électriques et électroniques** (D3E),
- une infime part de **déchets dangereux** (huiles).



Benne de tri chez Aello

E5-6 Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Une analyse de résilience du groupe vis-à-vis des différents types de risques et opportunités a été menée. La méthodologie utilisée pour réaliser cette analyse est expliquée dans le chapitre 3.3.1 - ESRS E1 - Changement climatique, section IRO-1 - Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités liés au changement climatique.

RISQUES ET OPPORTUNITÉS

Économie circulaire - Ressources entrantes

- Raréfaction des ressources critiques et augmentation des coûts des matériaux et ressources minières.
- Augmentation des contraintes liées aux emballages.
- Développement des marchés de la réparation, des ventes de pièces détachées et de la seconde main.

EFFETS ACTUELS OU ESCOMPTÉS

Effets potentiels sur le chiffre d'affaires à horizon 5 ans : nous avons identifié des opportunités dans les marchés de l'occasion, des pièces détachées, de la réparation. Les risques sont principalement liés à la hausse des coûts des matières qui se raréfieront ou à des interdictions relatives aux plastiques. Le montant de ceux-ci n'est pas publié, représentant une information sensible.

RÉSILIENCE

Notre résilience a été vérifiée du fait que nos risques et opportunités d'affaires liés à l'économie circulaire ont été évalués comme étant similaires.

3. État de durabilité

3.4 SOCIAL



Toutes les métriques présentées dans la section 3.4 sont basées sur des données réelles et non issues d'hypothèses.

3.4.1 EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE - ESRS S1

ESRS 2 SBM-2 INTÉRÊTS ET POINTS DE VUE DES PARTIES PRENANTES

Pour plus d'informations sur les intérêts et points de vue des parties prenantes, voir la section 3.2.3 ESRS 2 SBM-2 - Intérêts et points de vue des parties prenantes.

ESRS 2 SBM-3 IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS ET INTERACTIONS AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

Pour plus d'informations sur l'analyse de double matérialité et l'identification des risques, veuillez consulter l'ESRS 2 en section 3.2.D - IRO-1 - Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels et 3.2.B - GOV-5 - Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité.

Thermador Groupe évalue l'intégration des risques matériels liés à son personnel dans ses processus de gestion des risques existants. Nous n'avons pas de dépendances qui peuvent devenir des risques matériels dans la thématique sociale, à l'exception de la défaillance potentielle du P-D.G. pour lequel nous avons un process spécifique de remplacement par un conclave.

Pour rappel, les 7 enjeux matériels identifiés pour le pilier Social sont les suivants :

IRO MATERIELS	CHAÎNE DE VALEUR	CARACTÉRISTIQUE	HORIZON TEMPOREL
Dialogue social	Activités propres	Impact positif, opportunités	Court Terme, Moyen Terme
Diversité - Égalité de genre	Activités propres	Impact positif	Court Terme, Moyen Terme
Diversité - Inclusion des personnes handicapées	Activités propres	Impact positif	Court Terme, Moyen Terme
Santé et sécurité	Activités propres	Impact négatif	Court Terme, Moyen Terme
Temps de travail	Activités propres	Impact positif, opportunités	Court Terme, Moyen Terme
Sécurité de l'emploi, partage de la valeur*	Activités propres	Impact positif, opportunités	Court Terme, Moyen Terme

* Enjeux spécifiques

S1-1 Politiques concernant le personnel de l'entreprise

« Préserver la motivation de nos salariés est primordial puisque nos salariés restent en moyenne plus de 9 ans dans nos filiales. »

Nos équipes sont depuis toujours au centre de notre chaîne de valeur. Nous veillons à donner du sens à leurs missions, à accompagner leur évolution et à valoriser leur contribution.

Un choix assumé : la proximité avec nos salariés

Nous avons fait le choix de ne pas centraliser la gestion des ressources humaines au niveau du groupe. Chaque dirigeant de filiale, accompagné de la direction administrative et des managers de proximité, est pleinement responsable des ressources humaines, des conditions de travail et du climat social au sein de son entreprise. Nous prôtons un management basé sur la bienveillance, la convivialité, la simplicité et la sérénité.

Les directions administratives des filiales jouent un rôle clé en matière de ressources humaines, y consacrant une grande partie de leur temps. Elles bénéficient de l'accompagnement de la directrice générale déléguée et de la nouvelle responsable sociale et juridique du groupe, qui veillent au respect des réglementations et apportent leur soutien aux dirigeants. Elles ont également un rôle d'alerte auprès de leur direction générale et de Thermador Groupe.

Nous favorisons le partage d'expériences et de bonnes pratiques via des groupes de travail inter-filiales, notamment en matière de management. Ce mode de fonctionnement renforce la cohésion et permet à chacun de progresser.

Avec une organisation allégée, limitée à quatre niveaux hiérarchiques, nous entretenons une relation de proximité entre les dirigeants et l'ensemble des collaborateurs. Cependant, cette proximité ne suffit pas à recueillir toutes les idées et préoccupations des salariés. C'est pourquoi, depuis 2017, nous menons un baromètre de la qualité de vie au travail, un questionnaire anonyme auquel 91 % des salariés ont répondu en 2024. Les résultats donnent lieu à des plans d'action concrets au sein des filiales.

Pour en savoir plus sur les interactions avec nos salariés, voir le tableau en section 3.2 ESRS 2 SBM-2 - Intérêts et points de vue des parties prenantes.

« La valeur future du groupe est entre les mains de ses dirigeants et de ses équipes. Nous nous évertuons donc à faire grandir nos ressources humaines. »

3. État de durabilité

Respect des droits humains

Thermador Groupe veille au respect des réglementations nationales en vigueur en France, Belgique, Espagne, Monaco et Chine, de la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et applique les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En tant qu'entreprise établie en France et en Europe, nos politiques sociales intègrent explicitement la prévention de la traite des êtres humains, du travail forcé ou obligatoire ainsi que du travail des enfants. Le périmètre d'application des politiques du groupe couvre l'ensemble de nos filiales. Notre processus de lanceur d'alerte, décrit en section G1 - Dispositif d'alerte et comité éthique, couvre notamment le harcèlement et toute forme de discrimination.

Nous comptons une équipe de neuf personnes en Chine qui travaillent pour le compte de notre filiale Odrea : deux personnes en supply chain, six inspecteurs qualité et une personne en achat/qualité. Elles sont toutes basées à Shanghai. Leur rôle est d'inspecter que 100 % de nos commandes respectent un cahier des charges précis et d'établir les rapports qualité correspondants (inspecteurs qualité), d'organiser la logistique et le flux de nos importations, de seconder le directeur achat qualité dans ses demandes. Le responsable de cette équipe les rencontre en présentiel au minimum trois fois par an et est en contact régulier avec eux. La P-D.G. de la filiale se rend dans leurs locaux à chaque déplacement en Chine. Les salariés ont tous été formés à l'anticorruption et à notre charte éthique, ils bénéficient tous d'entretien annuel individuel et de formation.

A - Dialogue social et négociations collectives

Thermador Groupe s'engage à maintenir une discussion sociale constructive avec l'ensemble de ses partenaires sociaux.

Nous avons mis en place une politique de dialogue social, en appliquant les législations nationales en vigueur dans les pays où nous sommes implantés et à travers divers canaux d'échanges. Les sujets abordés avec les partenaires sociaux sont divers, tels que les salaires, la protection sociale, la sécurité, les conditions de travail ou la négociation de nouveaux accords.

Parmi nos filiales, 15 sont dotées d'un Comité Social et Économique totalisant 44 élus. Ils ont suivi une formation pour porter la parole des salariés dans leurs entreprises respectives. **Au sein de chaque filiale, une réunion mensuelle ou bi-mensuelle d'information et de dialogue réunit l'ensemble du personnel.** L'équipe dirigeante présente et commente la situation : chiffre d'affaires, frais, résultats et projets de la filiale. Elle répond à toutes les questions des salariés présents. Pour faciliter la prise de parole, pas toujours aisée dans les plus grandes de nos filiales, des réunions par service sont également organisées. Le rôle des managers de proximité est primordial pour faire remonter les questions ou remarques et apporter collectivement des réponses. **Afin de représenter les salariés dans nos instances de gouvernance, l'assemblée générale a nommé une salariée au poste d'administratrice en 2016.** Lors de l'assemblée générale d'avril 2022, le conseil d'administration a proposé l'élection de deux salariés administrateurs (une femme et un homme). **Depuis 2017, un « baromètre de la qualité de vie et des conditions de travail » (QVCT) est réitéré tous les 3 ans, afin de mesurer l'impact des actions menées.** Les salariés du groupe se sont saisis de ce mode d'expression puisque plus de 90 % d'entre eux ont répondu en 2019, 2021 puis 2024.

	2019	2021	2024
% de participants au baromètre	94 %	93 %	91 %

Les résultats sont présentés en toute transparence lors des réunions générales des filiales.

Plus d'informations relatives à notre dernier baromètre sont présentées à la suite dans la section S1- 4 - Qualité de vie au travail.

Métriques de couverture des conventions collectives (S1-8)

Nos filiales basées en Europe sont toutes soumises à des conventions collectives. Seuls nos salariés expatriés en Pologne et Hongrie, ayant un contrat de travail local, ne bénéficient pas d'une convention collective, mais leurs conditions de travail sont encadrées par les législations en vigueur dans ces pays.

Nos salariés basés en Chine sont couverts par une convention collective.

	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	MONACO	HORS U.E.	TOTAL
Taux de couverture	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	99,8 %

Métriques de dialogue social (S1-8)

Thermador Groupe n'est pas tenu de constituer un comité d'entreprise européen, ou des instances de représentation européennes. En France, nos filiales de plus de 10 salariés ont l'obligation de mettre en place un comité social et économique.

INDICATEURS DE DIALOGUE SOCIAL	2023	2024	2025
Nombre de filiale avec une IRP	13	15	15
% de salariés représentés par une IRP	84 %	86 %	86 %
Nombre d'accords d'entreprise existants	75	87	89

TAUX DE COUVERTURE	COUVERTURE DES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES		DIALOGUE SOCIAL
	Salariés - EEE (pour les pays avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés)	Salariés - non EEE (estimation pour les régions avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés)	Représentation sur le lieu de travail - EEE uniquement (pour les pays avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés)
0 - 19 %	-	-	-
20 - 39 %	-	-	-
40 - 59 %	-	-	-
60 - 79 %	-	-	-
80 - 100 %	France	-	France

3. État de durabilité

B - Équité et égalité des genres

Notre engagement envers la diversité et l'inclusion reflète notre détermination à garantir à chaque collaborateur des opportunités justes et équitables.

Diversité, inclusion et égalité des chances

Nous nous engageons à lutter contre toute forme de discrimination opérée entre les personnes sur le fondement de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur état de santé, de leur apparence physique, de leur handicap, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur qualité de lanceur d'alerte, de facilitateur ou de personne en lien avec un lanceur d'alerte au sens de la réglementation, de leur capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée.

Égalité professionnelle

Les entreprises respectueuses de l'égalité de traitement entre tous leurs salariés ont plus de succès, une meilleure efficacité organisationnelle et une meilleure productivité. Cela fait partie des valeurs fondamentales de notre groupe. Lors des embauches ou des réévaluations de salaires, la compétence, l'expérience, les qualités relationnelles, l'efficacité, la capacité créative, l'esprit de synthèse et l'implication sont pris en compte. Sur la base de ces données et indépendamment du genre ou de tout autre critère discriminant, les salariés bénéficient bien évidemment d'un salaire fixe similaire pour des postes directement comparables au sein de chaque société. Ils ont d'ailleurs l'occasion de le vérifier pour la grande majorité d'entre eux à travers la pratique de la transparence des salaires.

Transparence des salaires

Au sein de chacune de nos filiales historiques, elle perdure depuis la création de Thermador en 1968. Cette pratique vertueuse pousse chaque décideur à réfléchir posément avant toute embauche ou toute augmentation de salaire. Parmi les sociétés qui nous ont rejoints, Mecafer l'a mise en place au début de l'année 2018, puis FGinox en 2021 et Sodeco Valves en 2022 (avec une adaptation pour respecter la réglementation belge). Du fait de la nécessité de prendre le temps suffisant pour convaincre les managers et salariés des avantages de cette pratique, elle sera appliquée dans les années à venir chez Alto Metering, Distrilabo, DPI et Thermacome ainsi que dans nos nouvelles filiales acquises en 2025.

Part des femmes à des postes de direction (S1-4)

Depuis l'origine, le pouvoir est réparti entre les femmes et les hommes : celles-ci occupent 45,5 % des postes d'administrateurs du groupe sur un total de 11. Deux de nos trois comités au sein de notre conseil d'administration sont présidés par des femmes, Laurence Paganini (comité des rémunérations et des nominations) et Mathilde Yagoubi (comité du développement durable). Notre administratrice référente est une femme (Laurence Paganini). 33,3 % des postes au sein du Comex sur un total de 9 et 39,74 % des postes de cadres dirigeants sur un total de 78. Les mandataires sociaux du groupe et la directrice du développement durable constituent un groupe de 21 personnes, dont 7 femmes. Dans un travail consistant à identifier nos cadres à haut potentiel, 30 % d'entre eux sont des femmes.

Mixité hommes-femmes au sein des instances dirigeantes (S1-9)

Pour la définition de la notion de cadre dirigeant, Thermador Groupe applique les statuts des conventions collectives applicables dans les filiales :



60 % Hommes / 40 % Femmes

- Classification minimum IX-1 pour la convention collective du commerce de gros.
- Classification III-B pour la convention collective de la métallurgie.

La loi Rixain du 24 décembre 2021 impose à horizon 2030 d'avoir 40 % de femmes cadres dirigeantes. Nous nous étions fixé cet objectif pour 2025, avec un résultat de 39,74 % nous ne l'atteignons pas pour la 1^{re} fois depuis 2022, en raison de l'intégration dans le périmètre des acquisitions de 2024.

Place des jeunes et des seniors dans notre organisation (S1-4)

Nos équipes s'engagent pour la formation des jeunes au travers de l'intégration d'alternants, d'apprentis ou de stagiaires dans un milieu professionnel bienveillant. En 2025, nous avons accueilli 64 jeunes en formation.



Soirée alternants, novembre 2025

Au-delà, nous menons des projets en partenariat avec les Apprentis d'Auteuil tels que la découverte de nos métiers, la formation logistique, la formation commerciale ou encore la participation à un jury dans le cadre d'une formation diplômante.

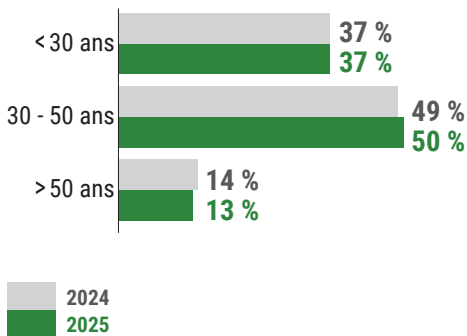
Notre effectif sénior (+ de 50 ans) représente 37 % du total. Chaque salarié, quel que soit son âge, bénéficie d'un plan de formation en fonction de ses compétences et de sa formation initiale. Une attention particulière est portée à nos équipes en logistique qui sont souvent en carrière longue. Nous menons des actions d'adaptation pour leurs fins de carrières. Par exemple, nous avons lancé un projet pour accompagner les salariés de plus de 50 ans pour les troubles musculosquelettiques, détaillé dans la section E - Santé et sécurité de ce chapitre.

3. État de durabilité

À la suite du constat de Santé Publique France qu'après 50 ans, 4 personnes sur 10 n'ont pas de suivi médical régulier, le comité exécutif du groupe a décidé de proposer un bilan de santé à tous les salariés de plus de 50 ans. Nous avons lancé en 2025 un premier appel à volontaires souhaitant bénéficier de ce bilan, en partenariat avec un établissement médical du bassin lyonnais, pour une partie de nos filiales localisées en Isère.

Les résultats sont strictement confidentiels et ne sont pas communiqués à l'employeur, seuls les participants en ont connaissance. Cette démarche ayant rencontré un franc succès, elle sera réitérée en 2026 et élargie à d'autres filiales.

Répartition des salariés par tranche d'âge (S1-9)



L'âge des salariés pris en compte est l'âge révolu au 31/12/2025.



Bilan santé pour les salariés de plus de 50 ans

C - Inclusion des personnes en situation de handicap

Notre politique en matière de handicap s'est construite au fil des années avec la volonté d'être inclusif, en adéquation avec nos valeurs de respect et de bienveillance.

Nous agissons sur les 4 grands leviers d'actions suggérés par le Vademecum « Handicap & compétences au travail » rédigé par le METI (Mouvement des Entreprises de Taille Intermédiaire) avec le secrétariat d'État des personnes handicapées : sensibiliser, recruter, maintenir dans l'emploi, créer des partenariats de long terme. À la fin de l'année 2022, nous avons reçu des conseillers emploi et référent handicap de l'antenne Cap Emploi de Villefontaine. Nous leur avons fait visiter nos locaux de Saint-Quentin-Fallavier afin qu'ils puissent voir sur place l'adaptabilité possible au handicap.

En 2025, 13 de nos filiales emploient des travailleurs en situation de handicap. Elles adaptent les postes et conditions de travail de chacun lorsque cela est nécessaire.



Réunion des référents handicap



Match de volley assis chez Sferaco

Nous faisons travailler régulièrement des E.S.A.T. (Établissement et Service d'Aide par le Travail) pour des travaux de montage ou de conditionnement. Une partie de l'entretien de nos espaces verts est confiée au centre d'aide par le travail Isatis (situé à Villefontaine, en Isère), pour nos sites localisés à Saint-Quentin-Fallavier. En 2025, plusieurs de nos filiales ont reconduit leur accord avec l'association Messidor, gestionnaire d'établissements de travail protégé en Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui travaille au rétablissement des personnes en situation de handicap psychique.

Depuis 2023, nous faisons appel à Kouide et Gamino, cabinets spécialisés qui accompagnent les entreprises pour leur politique handicap afin de rendre le monde du travail plus inclusif. Convaincus qu'une meilleure connaissance à ce sujet et que la réalisation d'exercices permet d'être plus à l'aise, nous avons organisé des sessions de formation destinées à tous nos dirigeants, managers et membres des CSE sur le handicap.

Nous avons également 9 « référents handicap », volontaires, qui accompagnent les salariés en situation de handicap. Ils ont été spécifiquement formés, ainsi que des managers qui ont en fait la demande. En 2025, la coordinatrice du groupe a assisté à des ateliers sur la santé mentale et handicap psychique, thématique de l'année en France.

Dans le cadre de nos démarches de sensibilisation, notre filiale Sferaco a organisé une initiation au volley assis avec l'ASUL Volley ainsi qu'un temps d'échange avec les athlètes.

3. État de durabilité

Métriques des personnes en situation de handicap (S1-12)

En France et à Monaco sont comptabilisées les personnes ayant une reconnaissance de travailleurs handicapés et, en Belgique et en Espagne, les personnes titulaires d'une reconnaissance de statut handicap.

	2023	2024	2025
Nombre de salariés en situation de handicap	24	26 ¹	31
% de notre effectif en situation de handicap	3,1 %	3,2 % ⁽¹⁾	3,8 %
% de femmes en situation de handicap	*	4,1 %	5,0 %
% d'hommes en situation de handicap	*	2,9 %	3,1 %
Montants payés aux ESAT (en k€)	416	445	413

1 - Données 2024 mises à jour. * Données 2023 non disponibles.

Aucune réglementation ne nous interdit de communiquer sur le nombre de salariés en situation de handicap dans notre organisation. Cela signifie que nous avons la possibilité de partager cette information, dans le respect de la confidentialité des personnes concernées et des règles éthiques, afin de valoriser nos engagements en matière d'inclusion et de diversité.

D - Formation et développement des compétences

Dans un monde en constante évolution, Thermador Groupe s'engage à offrir à ses collaborateurs des opportunités de développement et de préparation pour l'avenir. Le développement continu des compétences constitue un levier essentiel pour renforcer l'autonomie, l'employabilité et le bien-être des salariés dans leur environnement professionnel.

Politique du groupe

Nous conduisons avec chaque salarié tous les deux ans un entretien professionnel. Il formalise l'élaboration du chemin de carrière du salarié à court, moyen et long termes et sert de base pour construire les plans de formation. De plus, des entretiens individuels sont réalisés chaque année avec les salariés pour faire le point sur l'année écoulée et à venir et ainsi assurer le suivi du parcours de chacun. Des fiches de fonction existent dans nos filiales ou sont en cours de déploiement. Celles-ci formalisent les attentes requises pour le poste et servent d'appui aux actions de développement individuelles. Parallèlement, des matrices de compétences et des plans de formation sont alimentés et revus au moins une fois par an dans chaque filiale. Nos sociétés offrent de nombreuses possibilités d'évolution interfiliales, permettant aux salariés de changer de fonction. Par exemple, il a été possible de passer d'une direction administrative à la supply chain ou d'une fonction commerciale à une fonction achat. Nous donnons ainsi l'accès à des postes et domaines d'activités évolutifs. Afin de préparer l'avenir de l'entreprise, des accompagnements spécifiques (formation individuelle, coaching) sont mis en place pour les personnes à potentiel.

Métriques de suivi des entretiens (S1-13)

Le groupe s'est fixé comme objectif que 100 % des personnes présentes sur les 12 derniers mois participent à des entretiens réguliers. Nous prenons en comptes les entretiens : professionnel, de performance, forfait jour, fin de période d'essai. Ces entretiens individuels permettent d'échanger sur le travail des salariés.

	2023	2024	2025
% des effectifs ayant eu un entretien individuel	85 %	85 %	85,4 %
Dont Femmes	*	84 %	86,8 %
Dont Hommes	*	85 %	84,1 %

* Données 2023 non disponibles.

Les entretiens des mandataires sociaux ne sont pas inclus dans le suivi des entretiens du fait de leur caractère confidentiel qui n'est pas compatible avec les demandes d'audit.

Développement des compétences à travers la formation (S1-4)

Les formations initiales et continues aident les personnes à s'adapter plus rapidement aux évolutions du monde du travail et au fonctionnement des entreprises. Celles-ci sont les premières à bénéficier de la mise en pratique des connaissances, savoir-faire et savoir-être. Ainsi, favoriser les formations destinées à faire monter en compétences les collaborateurs est un facteur clé de réussite à long terme (adaptation, compétitivité, efficacité, etc.). Notre enjeu majeur est de préparer l'adéquation des ressources humaines du groupe avec ses besoins futurs.

Tous types de formations sont dispensées : des formations liées aux expertises métiers, transverses ou liées au savoir-être ainsi qu'aux enjeux du développement durable. Elles sont dispensées par les équipes internes ou en faisant appel à des organismes externes, en fonction des besoins et ressources requises.

Nos collaborateurs « experts » disposent d'un important capital de connaissances de nos métiers qu'ils transmettent aux nouveaux arrivants. Ce transfert de compétences se fait par des cours magistraux, des travaux pratiques et de l'accompagnement. Afin d'augmenter la connaissance des produits, nos spécialistes organisent des sessions de formation interfiliales, en particulier pour les équipes qui travaillent à l'export.

Trois de nos filiales, Jetly, Sferaco et Thermador, reconnues comme organismes de formation, ont développé des modules dispensés à leurs clients dans des salles dédiées. PBtub s'est inspirée de ces exemples pour investir dans une salle de formation qui est opérationnelle depuis 2023.

Le groupe a déployé en 2025 plusieurs modules de formations internes transverses, ouverts à de nombreuses populations métiers et adaptés aux besoins des différentes fonctions :

- Formation à la qualité ISO.
- Formation de Sauveteur Secouristes aux volontaires.
- Formation RPS (risques psychosociaux).
- Formation Incendie.
- Formation management.
- Formation techniques métiers.
- Formation RH, formation développement durable.
- Formation de sensibilisation au handicap.
- Formation fresque du climat aux nouveaux salariés.
- Formation anticorruption aux personnes exposées.
- Cours de langue ouverts à tous (anglais, espagnol, italien).
- Formation IT, sensibilisation à l'intelligence artificielle.

3. État de durabilité

Métriques Formation (S1-13)

Le pourcentage d'effectif formé en contrat permanent fait partie de nos indicateurs clés (voir ESRS 2 - Notre performance RSE) pour lequel notre objectif est d'avoir un taux supérieur à 95 %.

En 2025, notre pourcentage de salariés formés a augmenté grâce notamment au déploiement de formation informatique Office 365. Nous continuons de déployer la formation « fresque du climat » à tout nouvel arrivant dans la société. En 2025, 53 personnes supplémentaires ont ainsi été formées.

Indicateurs de formation :

	2023	2024	2025
Budget formation en % de la masse salariale	2,64 %	2,53 %	2,18 %
Heures de formation	14 677	14 054	13 840
Nombre de personnes en CDI formées dans l'année	717	663	669
% de salariés en CDI formés dans l'année*	96,4 %	85,5 %	85,6 %

* Effectif permanent formé durant l'année divisé par effectif permanent total.

Nombre total d'heures de formation suivies par nos salariés durant 2025 avec répartition par genre :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Heures de formation	5 433	8 407	13 840
Effectif formé	245	424	669
Nombre d'heures moyen par personnes formées	22,2	19,8	20,7
Nombre d'heures moyen pour l'effectif total	18,2	16,2	16,9

Pourcentage de l'effectif en contrat permanent formé par CSP et genre en 2025 :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Employés	87 %	79 %	83 %
Agents de maîtrise	95 %	92 %	93 %
Cadres	86 %	89 %	88 %



Fresque du numérique chez Opaline - avril 2025



Formation SST (santé et sécurité au travail)

Accueil de nouveaux arrivants (S1-4)

Nos filiales sont mobilisées pour soigner l'accueil de leurs nouveaux collaborateurs. Chaque nouvel embauché suit un programme d'intégration lui permettant de découvrir les services de l'entreprise qu'il rejoint. Pour connaître les réalités du terrain, les commerciaux sédentaires et les acheteurs accompagnent parfois les commerciaux itinérants chez leurs clients. De même, les commerciaux passent quelques jours au sein des équipes logistiques pour préparer les commandes. Ce processus permet à chacun de prendre conscience des contraintes des autres services pour une meilleure efficacité et dans le respect de tous.

Le groupe a déployé depuis 2023, grâce à son agence de communication intégrée Opaline, différents modules de formations destinés aux nouveaux arrivants. Ils reprennent les thèmes incontournables comme notre Code de conduite, la sensibilisation à l'anticorruption, la charte boursière ou le développement durable.

En 2025, le premier « Thermador Groupe Tour » a vu le jour. Cette journée a permis aux nouveaux arrivants des filiales situées en Isère de découvrir les différentes activités des sociétés, de rencontrer directement les dirigeants du groupe et de ses filiales afin de mieux connaître l'organisation et la diversité des métiers.



Thermador Tour le 19 septembre et le 18 novembre 2025

3. État de durabilité

E - Santé et sécurité

Assurer un environnement de travail sûr et sain fait partie de nos responsabilités et de nos préoccupations continues. Cela est d'ailleurs ressorti comme l'un des points forts du groupe dans le baromètre QVCT puisque plus de 97 % des salariés du groupe se disent « d'accord » ou « totalement d'accord » avec le fait de se sentir en sécurité dans l'exercice de leur travail.

Les directions administratives veillent au strict respect des consignes de sécurité et des réglementations en vigueur tout comme à la régularité juridique de l'ensemble des démarches sociales, à défendre nos valeurs, à contribuer à l'atteinte des objectifs fixés au niveau du groupe, à ce que chaque collaborateur développe ses compétences et à l'équité des rémunérations.

En 2025, 9 de nos filiales terminent l'année sans aucun accident de travail ou de trajet. Le nombre de jours d'arrêt maladie a diminué, tandis que nous enregistrons une hausse du nombre de jours d'arrêt pour maladies professionnelles : une qui se poursuit dans le temps et une nouvelle reconnue en 2025.

Les arrêts de travail ont deux causes principales : les situations de santé physique personnelles de chacun de nos salariés et les risques psychosociaux, impactés à la fois par la vie personnelle et par la vie professionnelle de chacun. Certains de ces arrêts maladie perdurent du fait de longue maladie de salariés.

Nous sommes vigilants sur ces sujets, par l'intermédiaire de la direction générale en lien étroit avec les directions administratives de nos filiales, qui assurent un suivi semestriel des absences. Face à celles-ci, nous avons mis plusieurs actions en place, telles que :

- L'accompagnement de notre mutuelle avec des actions spécifiques en lien avec les maux identifiés,
- Le renforcement du dialogue social, tel que développé ci-après,
- L'amélioration continue de nos conditions de travail et le respect de l'équilibre vie professionnelle / vie privée.

Nous gérons des carrières longues qui nécessitent une amélioration continue des méthodes de travail afin de soulager les personnes travaillant dans les entrepôts. L'adaptation de moyens de manutention, couplée à une réduction des poids des colis transportés, a contribué à diminuer le nombre de maladies professionnelles.

Nous avons constaté une baisse des accidents du travail et de trajet, mais nous continuons d'analyser individuellement les causes. Pour les retours d'absences maladie supérieures à 60 jours, la personne repasse systématiquement par la médecine du travail, afin d'adapter, en accord avec celle-ci, son retour au travail dans des conditions adéquates. Cela peut passer par un retour progressif, un mi-temps thérapeutique, une adaptation de la mission ou un coaching.

Prévention et traitement des risques psychosociaux (RPS) et physiques (S1-4)

En 2021, nous avons renforcé nos actions de sensibilisation aux RPS. Chaque salarié a un rôle à jouer dans le maintien d'un bon climat social. 589 personnes parmi nos équipes ont suivi des sessions de formation pour notamment favoriser la libération de la parole et bien appréhender les situations à risque. Depuis 2022, la sensibilisation aux RPS est systématisée pour les nouveaux salariés entrants et est réitérée tous les trois ans.

Nous travaillons également à la réduction des risques physiques, notamment les troubles musculosquelettiques et d'autres risques liés à la santé au travail. Nos moyens de prévention, tant sur le plan physique que psychologique, sont l'exploitation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), la collaboration avec la médecine du travail et un ergonome, ainsi que la formation et l'adaptation permanente des conditions de travail.

77 % des filiales du groupe ont rédigé un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), soit en autonomie soit avec un conseiller en prévention. Ce document recense et évalue les risques présents dans l'entreprise. Il donne lieu à une série de mesures pour les réduire et les actions sont suivies dans le temps.

La médecine du travail réalise une description des postes puis fait le lien, lors des visites médicales, entre les aptitudes de la personne et les tâches liées au poste. En cas d'inadéquation, nous recherchons un aménagement du poste ou un reclassement à une autre fonction, au sein de la filiale ou du groupe.

Avec l'ergonome, nous évaluons la pénibilité du poste et il nous aide à la réduire le cas échéant. Dans nos filiales certifiées ISO 9001, chaque accident donne lieu à une analyse, un plan d'actions correctives et une communication au sein du service concerné pour éviter que cela ne se reproduise.

Avec plus de 140 commerciaux itinérants dans nos effectifs, nous prêtons également attention au risque routier. Des sessions de formation sont régulièrement organisées au fil des années (formation Centaure, formation à l'écoconduite). Nous constatons peu d'accidents dans notre population de commerciaux itinérants. Lorsqu'ils habitent loin de leur zone commerciale, nous privilégions un transport jusqu'à celle-ci par le train.



Formation sur les risques psychosociaux

3. État de durabilité

Adaptation de l'environnement et des outils de travail (S1-4)

C'est dans nos entrepôts logistiques que nous rencontrons le plus de risques d'accident. Nous veillons au strict respect des consignes, à la qualité des sols pour limiter les vibrations, à la propreté, à l'état de fonctionnement des chariots et à la luminosité à l'intérieur des bâtiments.

Cela se traduit par des décisions concrètes comme : la formation de toutes nos équipes logistiques au certificat d'aptitude à la conduite en sécurité et aux gestes et postures ; le choix d'être propriétaire de nos engins de manutention, entretenus régulièrement afin d'assurer une conduite en toute sécurité pour nos équipes logistiques ; des séances d'échauffement avant la prise de poste pour les collaborateurs travaillant au sein des entrepôts de PBtub et Jetly.

Nous luttons également contre les TMS (troubles musculosquelettiques) avec le programme MATVISIO Omnes™ By Anaël Aubry, initié en 2023. Il offre une solution de prévention personnalisée, sur-mesure et dynamique dans le temps. Les collaborateurs, qu'ils travaillent sur nos plateformes logistiques, dans nos bureaux ou sur la route, peuvent bénéficier d'exercices et d'un suivi par un Sport Scientist, en 4 temps forts : test physique individuel, captation vidéo en situation de travail grâce à une technologie innovante, présentation individuelle du programme d'exercices personnalisés et 3 sessions de suivi. L'engouement suscité par ce programme nous a permis de le reconduire en 2025 et de le proposer à 43 collaborateurs issus de 9 filiales. 15 collaborateurs ayant suivi le programme en 2024 ont aussi pu bénéficier d'un abonnement annuel de suivi personnalisé trimestriel directement avec le Sport Scientist.

Nous avons aussi reconduit l'ouverture d'un cabinet éphémère de podologie sur Saint-Quentin-Fallavier en partenariat avec la société Holistep et son dirigeant Luc Barba, ancien rugbyman professionnel. Les 67 collaborateurs inscrits (7 filiales) ont bénéficié d'un bilan posturo-dynamique, de conseils personnalisés et de la remise systématique de semelles sur-mesure. Nous restons convaincus que ces actions de prévention sont essentielles au bien-être de nos collaborateurs et à la réduction des TMS dans le temps et notons d'ailleurs un fort niveau d'adhésion à ces différentes initiatives que nous reconduirons naturellement en 2026. Nous faisons le choix d'adopter des équipements sécurisants au fil du temps : engins de manutention avec plateforme élévatrice pour permettre à nos magasiniers-préparateurs de commandes d'accéder en toute sécurité au niveau de picking en hauteur ; caméras pour nos engins de manutention grande hauteur ; exosquelettes ou ergo squelettes pour nos magasiniers ainsi que des aides à la manutention manuelle (ventouses, palan, etc.).

Dans les bureaux, avec plus de 150 technico-commerciaux sédentaires répondant aux questions de nos clients toute la journée, le bruit est une source potentielle de nuisance. Pour y remédier, la majorité des bureaux dans nos filiales est équipée de plafonds acoustiques. Nous cherchons à coupler l'avantage des bureaux ouverts, avec une bonne communication entre les personnes et celui d'un niveau sonore maîtrisé permettant à chacun de se concentrer sur son travail. Une grande part des plateaux commerciaux est également équipée de cloisonnettes anti-bruit.

Métriques de santé et de sécurité (S1-14)

100 % de notre effectif est couvert par un système de gestion de la santé et sécurité sociale.

Depuis la création de notre groupe en 1968, nous n'avons eu aucun accident de travail, ni maladie professionnelle ayant entraîné le décès d'un salarié.

INDICATEURS DE SANTÉ ET ABSENTÉISME	2023	2024	2025
Nombre de jours d'absence	10 817	11 859	10 869
dont jours d'arrêt maladie	7 783 ⁽¹⁾	8 962 ⁽¹⁾	8 300
dont jours d'arrêt temps partiel thérapeutique (heures d'absence / 7 h par jour)	383	702	413
dont jours de congés maternité ou paternité	1 771	983	717
dont jours d'arrêt pour accidents du travail	524	518	964
dont jours d'arrêt pour maladies professionnelles	356 ⁽¹⁾	693 ⁽¹⁾	497
Taux d'absentéisme ⁽¹⁾	5,5 %	5,75 %	5,29 %
Taux d'absentéisme France	5,6 %	6 %	5,26 %
Taux d'absentéisme hors France	4,7 %	4,3 %	5,89 %

1 - Nombre de jours d'absence en jours ouvrés / 251 x effectif global, on inclut dans le calcul les absences pour maladie, dont maladies professionnelles, accidents du travail et de trajet, maternité et paternité S1-11 - Protection sociale.

INDICATEURS D'ACCIDENTS DU TRAVAIL	2023	2024	2025
Nombre d'accidents du travail	18	25	23
dont nombre d'accidents de trajet	4	4	6
Nombre d'accidents du travail avec arrêt > 200 jours par an	0	0	1
Taux de fréquence des accidents du travail ⁽²⁾	12,71	16,35	14,94
Taux de gravité des accidents du travail ⁽³⁾	0,37	0,34	0,63
Nombre de maladies professionnelles	1	3 ⁽¹⁾	1

1 - Données historiques mises à jour.

2 - Nombre d'accidents avec arrêt x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées.

3 - Nombre de jours perdus pour accident du travail ou maladies professionnelles x 1 000 / nombre d'heures travaillées.

Aucune restriction réglementaire ne nous interdit de communiquer le nombre de salariés ayant une maladie professionnelle. Cette communication peut être effectuée dans le respect des règles de confidentialité et de protection des données personnelles, afin de garantir une information transparente tout en préservant les droits des personnes concernées.

3. État de durabilité

Métriques protection sociale (S1-11)

100 % de notre effectif salarié est couvert, dans le cadre de programmes publics ou de prestations proposées par l'entreprise, par une protection sociale contre les pertes de revenus dues à la maladie, aux accidents du travail, aux congés parentaux et au départ à la retraite.

Le taux de couverture du groupe atteint 97,6 % pour les risques liés au chômage car nos mandataires sociaux ne sont pas couverts.

% DE NOTRE EFFECTIF COUVERT PAR RISQUE ET PAR PAYS	BELGIQUE	CHINE	ESPAGNE	FRANCE	MONACO	THERMADOR GROUPE
Maladie	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Chômage	97,9 %	100 %	100 %	98,8 %	96 %	97,6 %
Accidents du travail et handicap acquis	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Congés parentaux	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Départ à la retraite	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

En France, la subrogation concerne 100 % de nos effectifs, tandis que le maintien de salaire s'applique à 100 % d'entre eux en cas d'arrêt maladie, congé maternité et congé paternité. Nos filiales françaises assurent une prise en charge supérieure à 50 % du montant de la mutuelle des salariés.

F - Temps de travail, équilibre vie professionnelle / personnelle

Une politique favorisant le respect d'un équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle favorise le bien-être au travail.

Temps de travail et flexibilité

Les salariés sont invités à respecter les horaires et à ne pas les dépasser.

Nos équipes logistiques commencent plus tôt le matin pour alimenter les premiers enlèvements de nos partenaires transporteurs.

La mise en place du forfait jour, formalisé par des accords d'entreprise dans 14 de nos filiales, répond à la demande de nos salariés concernant la **flexibilité des horaires**. Pour ceux qui bénéficient de ce cadre, nous contrôlons que leurs temps de repos imposés par la loi soient respectés et qu'ils n'abusent pas de la connexion à distance.

15 filiales ont signé un accord ou une charte de **télétravail** afin de répondre à la demande des salariés. Ainsi, en 2025, 511 salariés bénéficient d'un accord ou d'une charte de télétravail.

En vérifiant la faisabilité selon le poste occupé, nous pouvons mettre en place un temps partiel à la demande du salarié.

Congés familiaux

Nos salariés basés en Belgique, Espagne, France et Monaco peuvent bénéficier de congés familiaux, que ce soit congé maternité, paternité, congé parental et congé d'aidants. Les congés familiaux pour notre équipe en Chine couvrent le congé maternité et paternité.

Qualité de vie au travail (S1-4)

Notre baromètre sur la Qualité de Vie et les Conditions de Travail (QVCT) repose sur une cinquantaine de questions élaborées par un groupe de travail composé de salariés volontaires, représentatifs des différentes fonctions de nos entreprises. Il s'appuie également sur plus de 80 entretiens individuels. Les thèmes abordés incluent le projet d'entreprise, la santé et la sécurité, l'organisation et le contenu du travail, le développement des compétences, la rémunération, le management et la convivialité au sein des équipes. Les réponses sont évaluées sur une échelle allant de « pas du tout d'accord » à « totalement d'accord ». Un comité de pilotage, composé de 5 dirigeants des filiales et du groupe, suit ce travail avec l'appui d'un cabinet spécialisé garantissant l'anonymat des réponses.

Lors du baromètre effectué en 2024, le taux d'adhésion (addition des réponses « totalement d'accord » et « assez d'accord ») s'est élevé à 77 %, pour 75 % en 2021. Les principaux points forts relevés concernent la sécurité au travail, l'autonomie, la confiance dans la solidité et la pérennité du groupe, l'intégration au sein des équipes, le sens donné au travail et la convivialité. Les axes d'amélioration identifiés portent sur les perspectives d'évolution, la communication interne, l'entraide inter-filiales et la compréhension des systèmes de rémunération.

Les résultats ont été communiqués à l'ensemble des salariés dans chaque société. Afin d'identifier les axes d'amélioration et d'élaborer un plan d'action adapté à chacune, des groupes de travail ont été formés. Le suivi de ces actions est ensuite présenté aux équipes lors des réunions générales.

Le bien-être au travail étant une priorité, nous veillons à offrir à nos équipes de véritables moments de pause. Ainsi, nous mettons à leur disposition des espaces de repos, baby-foot, tables de ping-pong, terrains de pétanque et espaces de pique-nique. Nous proposons également des séances de Pilates et de body balance. Jetly dispose d'une salle de sport accessible à toutes les filiales de Saint-Quentin-Fallavier, où un coach sportif professionnel dispense des cours.

Métriques : équilibre entre vie professionnelle et vie privée (S1-15)

100 % de nos salariés ont droit à un congé familial que ce soit maternité, paternité, congé parental ou congé d'aidant.

	2024	2025
% de l'effectif ayant pris un congé familial	3,53 %	4,15 %
Dont % Femmes	45 %	21 %
Dont % Hommes	55 %	79 %
Nombre de collaborateurs bénéficiant d'un temps partiel	60	71
Dont % Femmes	73 %	69 %
Dont % Hommes	27 %	31 %

Pour les parents de jeunes enfants, nous proposons des places en crèche dans le réseau national Babilou. En 2025, ce sont 9 de nos filiales qui ont financé des berceaux pour 26 de leurs jeunes parents, soit 2 berceaux de plus qu'en 2024.

3. État de durabilité

G - Sécurité de l'emploi, partage de la valeur

Sécurité de l'emploi : création et maintien de l'emploi en France (S1 - Enjeu spécifique)

Nous sommes une entreprise citoyenne contribuable en France et créatrice d'emplois continuellement depuis notre fondation en 1968 (voir graphique de l'évolution de nos effectifs depuis 10 ans au chapitre 1.11).

FRANCE		EUROPE HORS FRANCE		HORS EUROPE	
Auvergne-Rhône-Alpes	565	Belgique	44	Chine	10
Bourgogne-Franche-Comté	40	Monaco	22		
Grand Est	30	Espagne	13		
Normandie	14	Pays-Bas	2		
Hauts-de-France	14	Allemagne	2		
Ile-de-France	12	Pologne	2		
Centre-Val de Loire	10	Hongrie	1		
Autres régions	38				

Nous connaissons le fort attachement de nos salariés à leur région de résidence et notre souhait est de favoriser la fidélité de nos salariés. Nous nous engageons, à chaque fois que nous faisons l'acquisition d'une nouvelle société, à respecter cet ancrage régional des salariés.

	2023	2024	2025
Création d'emplois (total groupe)	31	30	25
Création d'emplois en France	29	29	25

Nous privilégions le recrutement de nos salariés en contrat permanent, les contrats de courte durée étant réservés à des remplacements ou accroissement temporaire d'activité.

Politique de rémunération : partage de la valeur (S1 - Enjeu spécifique)

Les rémunérations et primes individuelles sont gérées au sein des filiales et les paies faites à ce même niveau. L'échange d'informations et de bonnes pratiques entre les dirigeants en assure la cohérence.

Dans toutes les filiales du groupe, la partie fixe du salaire est versée sur 13 mois (excepté chez FGinox, DPI et C2AI sur 12 mois). Elle est revue annuellement en tenant compte du développement de chacun dans sa fonction et de l'évolution du coût de la vie. Nous prêtons une attention particulière aux salaires les plus bas, qui sont supérieurs à ceux du marché dans notre secteur.

La fourchette des salaires bruts dans l'ensemble du groupe Thermador s'établit entre 16,7 k€ et 333,2 k€ (salaires annuels pour 12 mois de présence), avec un salaire moyen annuel de 55 k€.

Dans un contexte légèrement inflationniste en 2025, une attention particulière est portée sur l'évolution du pouvoir d'achat de l'ensemble de nos salariés avec une révision régulière des salaires.

Comme expliqué précédemment, nous pratiquons depuis toujours une politique de transparence des salaires. Dans chaque filiale, une fois par an, nous affichons toutes les rémunérations mensuelles et annuelles, y compris celles des dirigeants. Cela présente l'avantage de limiter la propagation d'idées fausses et de nous inciter à une grande cohérence.

Depuis toujours au sein des filiales du groupe Thermador, les bénéfices sont partagés avec les salariés. Avant même l'existence de l'intéressement légal, nous avons instauré un intéressement « maison » au sein de Thermador, première société créée dans l'histoire du groupe. La répartition des primes est l'aboutissement d'une année de travail durant laquelle les équipes de direction de chaque filiale présentent mensuellement à leurs équipes le compte d'exploitation. Chacun peut comprendre comment le résultat annuel s'élabore et quelle masse globale sera distribuée. La répartition est ensuite faite par l'équipe dirigeante, en tenant compte de la façon la plus équitable possible des performances de chacun. Dans chaque filiale, le montant de la rémunération variable dépend donc du niveau de résultat, ce qui implique des écarts importants entre les sociétés, variant de 1 % à 30 % du salaire. La moyenne dans le groupe se situe à 17 % du salaire brut annuel.

Dans 8 de nos filiales (Jetly, Sferaco, FGinox, Odra, PBtub, Isocel, Thermacome ainsi que C2AI), un accord de participation légale ou un accord d'intéressement est en place. Ces rémunérations variables sont versées entre décembre et février. La masse salariale représente environ 13,2 % du chiffre d'affaires.

Enfin, afin d'accompagner les salariés dans leurs trajets domicile-travail, la société a également mis en place un forfait de mobilité durable (FMD). Cet outil, combiné au renforcement du télétravail, a permis d'encourager l'utilisation de modes de transport « doux » et de limiter les impacts financiers liés à la hausse des carburants.



Réunion générale sur la transparence des salaires chez Syveco

3. État de durabilité

Métriques de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)

Index Égalité professionnelle

Dans le cadre de la loi du 5 septembre 2018 pour « La liberté de choisir son avenir professionnel », et conformément au décret du 8 janvier 2019 visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, Thermador Groupe et ses filiales ont calculé leur index de l'égalité professionnelle. L'index est calculé sur le périmètre France.

Cet index, sur 100 points, est calculé sur la base des cinq indicateurs suivants :

Nous obtenons le score maximum sur trois des cinq indicateurs.

Sur les écarts d'augmentation et de promotion : en 2025, 83 % des femmes et 81 % des hommes du groupe Thermador ont bénéficié d'une augmentation tandis que 2,1 % des femmes et 1,9 % des hommes ont été promus.

La prise en compte depuis 2019 de l'index sur les augmentations au retour de congé maternité dans notre politique salariale nous permet d'atteindre les 15 points maximum sur cet indicateur.

Le score obtenu sur la catégorie socioprofessionnelle comparable et tranche d'âge comparable est de 35 sur 40. Cela reflète nos principes de rémunération fondés sur les compétences et non sur le genre.

L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, calculé dans l'index, est de 4,2 % en faveur des femmes par rapport au niveau de rémunération moyen des travailleurs hommes.

INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE 2025	SCORE	SCORE MAXIMUM
Indicateur 1 - Écart de rémunération entre les femmes et les hommes	35	40
Indicateur 2 - Écart d'augmentations individuelles de salaire entre les femmes et les hommes	20	20
Indicateur 3 - Écart de promotions entre les femmes et les hommes	15	15
Indicateur 4 - Part de salariées ayant bénéficié d'une augmentation au retour de congé maternité	15	15
Indicateur 5 - Genre sous-représenté parmi les dix plus hautes rémunérations	5	10
TOTAL	90	100

Ratio d'équité (S1-16)

Les calculs relatifs aux indicateurs présentés ci-après ont été effectués en excluant l'effectif en portage salarial, ainsi que les collaborateurs de Quilinox et C2AI. Les analyses portent sur les effectifs salariés actifs titulaires d'un contrat de travail permanent ou non permanent, hors contrats d'apprentissage, et présents plus de six mois au cours de l'année 2025.

Les rémunérations prises en compte incluent les salaires hors heures supplémentaires, primes, intéressement et participation.

Écart de rémunération entre les femmes et les hommes

L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes correspond à la différence de niveau moyen de rémunération entre les salariés masculins et féminins, exprimée en pourcentage du niveau de rémunération moyen des hommes.

Il est calculé selon la formule suivante :

$(\text{rémunération moyenne des hommes} - \text{rémunération moyenne des femmes}) / \text{rémunération moyenne des hommes}$.

En 2025, l'écart de rémunération s'établit à 12,5 % en faveur des hommes du fait de rémunérations supérieures des dirigeants de nos filiales à l'étranger.

Ratio de rémunération

Le ratio de rémunération mesure le rapport entre la rémunération de la personne la mieux rémunérée et la rémunération médiane des salariés, hors personne la mieux rémunérée.

Il est calculé selon la formule suivante : $\text{rémunération de la personne la mieux rémunérée} / \text{rémunération médiane de l'ensemble des salariés du groupe}$, à l'exclusion de cette personne.

En 2025, ce ratio s'élève à 7,4.

Partage de la valeur

INDICATEURS SALARIAUX	2023	2024	2025
Salaire moyen annuel (en k€)	55	55	55
Nombre de salariés bénéficiant d'accords participation ou intéressement	196	270	332

Plan d'épargne salariale

En 2001, nous avons institué un Plan d'Épargne Entreprise (PEE) ouvert à tous les salariés des filiales et investi entre 95 % et 100 % en actions Thermador Groupe. Jusqu'à 2012, l'abondement a été de 100 % du montant souscrit par le salarié avec un maximum de 1 000 €.

L'abondement maximum a ensuite évolué d'année en année, passant à un maximum de 2 100 € en 2020, à 2 400 € en 2022, 2 550 € en 2023 puis 2 700 € en 2024 et 2 750 € en 2025.

Au 30 novembre 2025, le PEE détenait 349 617 titres, soit 3,8 % du capital (voir section 2.10 - Composition du capital).

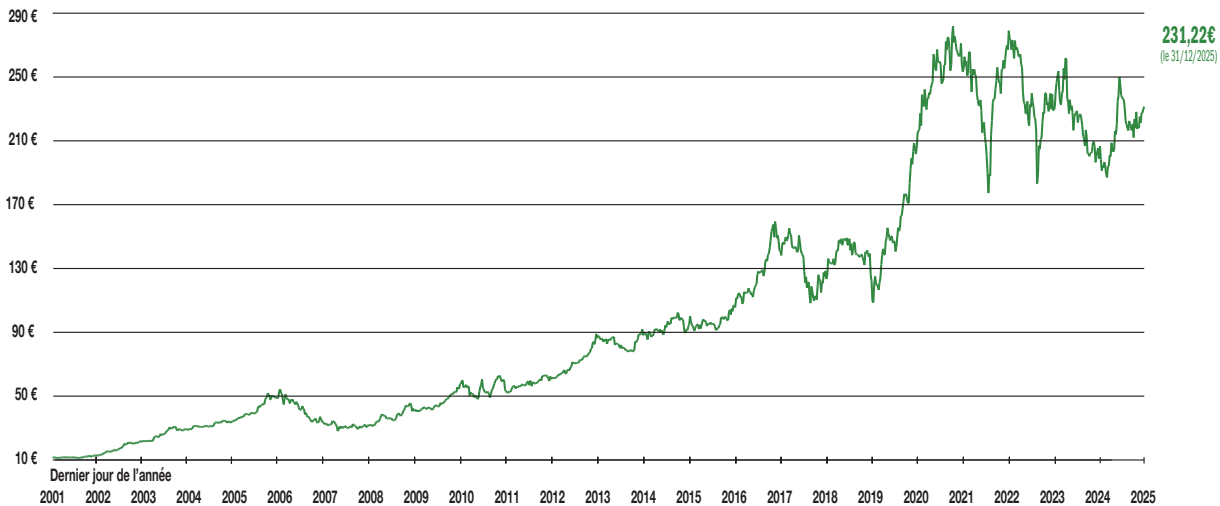
3. État de durabilité

Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise Collectif (PERECOL)

En 2023, nous avons proposé à nos salariés un outil d'épargne collectif (PERECOL) destiné à la préparation de leur retraite.

Les sommes investies correspondent soit à des versements volontaires soit à la transformation de jours de repos non pris en compensation financière avantageuse.

Nous avons proposé à tous nos salariés des webinaires sur la retraite afin de les informer. Un conseiller financier a pu mener des entretiens individuels avec les salariés intéressés proches de la retraite ou non, désireux de mieux appréhender leur épargne en lien avec leur futur départ à la retraite. L'expérience ayant été un succès, celle-ci a été renouvelée en 2025.



Évolution d'une part de FCPE Thermador Groupe



Webinaire Perecol, 14 novembre 2025

S1-2 Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts

Nous dialoguons avec nos salariés directement ou via leurs représentants. Notre baromètre QVCT (S1-4) permet un échange direct, combinant questions et entretiens qualitatifs réalisés par un cabinet externe avec 10 % de l'effectif. Ceux-ci sont choisis selon des critères de représentativité des filiales et des fonctions par le cabinet externe.

Les instances représentatives du personnel, couvrant 86 % des salariés, garantissent la prise en compte des préoccupations collectives. Elles se réunissent au moins six fois par an dans chaque filiale, chaque salarié peut contacter ses élus CSE et les PV des réunions sont accessibles à tous.

En 2019, notre filiale Opaline a lancé Thermalink, un réseau social d'entreprise facilitant la communication interne, le partage de documents et de bonnes pratiques. Il centralise les informations utiles pour l'intégration des nouveaux entrants, les opportunités de mobilité interne et diverses informations RH. Il sensibilise aussi aux enjeux environnementaux comme la mobilité douce et la fresque du climat.

Nos modes d'interaction avec les salariés sont détaillées dans *ESRS 2 SBM-2 - Intérêts et points de vue des parties prenantes*. Ils sont pilotés au plus haut niveau de l'entreprise par les directions générales.

S1-3 Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations

Thermador Groupe a mis en place un dispositif d'alerte, détaillé dans *ESRS 2 - GOV-1* et en section 3.5, couvrant toutes les thématiques sociales, dont le harcèlement et toutes formes de discriminations. La protection des lanceurs d'alerte y est également explicitée.

Deux fois par an, les représentants du comité éthique testent son bon fonctionnement. Nos systèmes de remontées d'alertes RH sont opérationnels, avec plusieurs signalements en 2025, via la hiérarchie ou le canal du lanceur d'alerte.

3. État de durabilité

S1-4 Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise et efficacité de ces actions

Généralités qui s'appliquent à l'ensemble de nos actions sur le thème social

Le périmètre de nos actions sociales couvre toutes nos filiales et collaborateurs. Nos objectifs clés, établis en 2021, sont détaillés dans les sections 3.2.5 et 3.2.6 et font l'objet d'un suivi semi-annuel pour mesurer l'efficacité des plans d'actions mis en œuvre.

Tous nos indicateurs de performance, accompagnés d'un historique sur trois ans, sont publiés en section 3.6. Cette approche nous permet d'évaluer concrètement l'impact de nos actions et d'analyser les performances par rapport aux années précédentes.

Nos actions ne sont pas de simples réponses à des besoins immédiats, mais des choix stratégiques durables, dont les effets se prolongent et évoluent dans le temps. En 2026, nous poursuivrons nos plans d'action, en veillant à assurer leur continuité et à renforcer les progrès accomplis.

Les impacts liés aux ressources humaines (S1) sont gérés par les directions administratives et générales, avec des ressources allouées spécifiquement. La gestion des enjeux matériels s'intègre au process global de gestion des risques, détaillé au chapitre 4.

Nous engageons activement nos salariés dans la transition environnementale à travers des formations dédiées, la fresque du climat et le forfait mobilité durable (sections E1-2 et E1-4).

ACTIONS LIÉES À NOS INDICATEURS CLÉS	2025	OBJECTIFS 2025	OBJECTIFS 2030
Développer les compétences au sein de nos équipes grâce à la formation			
Pourcentage des salariés formés par année y compris les formations internes	85,6 %	≥ 95 %	≥ 95 %
Favoriser la diversité et l'égalité des chances			
Améliorer notre index égalité professionnelle	90	≥ 90	≥ 90
Augmenter la part des femmes à des postes de direction	39,74 %	≥ 40 %	≥ 40 %
Améliorer la qualité de vie au travail			
Réduire l'absentéisme (y compris longues maladies)	5,29 %	< 4 %	< 4 %
Maintenir l'ancienneté moyenne au niveau actuel (en nombre d'années)	7,75	≥ 8	≥ 8
Aligner les intérêts			
Développer l'actionnariat salarial grâce à notre plan d'épargne salariale et à la promotion de l'actionnariat direct.	6,94 %	≥ 8 %	≥ 8 %

S1-5 Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

Pour le process de détermination des cibles et les précisions quant aux indicateurs de la thématique « favoriser la diversité et l'égalité des chances » se référer à la section 3.2.5 - Nos engagements et 19 priorités à moyen et long termes.

Ces cibles sont intégrées dans le calcul de la rémunération du P-D.G. et des Directeurs Généraux Délégués, explicitée au chapitre 1.12.

Cinq indicateurs clés, avec des objectifs à 2030, sur la thématique sociale ont été définis en 2021 par le comité exécutif. Le processus de fixation des objectifs est détaillé dans ESRS-2 dans la section 3.2.5 - Nos engagements et 19 priorités à moyen et long termes.

Le Comex a souhaité fixer des objectifs ambitieux, ils ont été définis de 3 manières différentes :

- La prise en compte de la réglementation pour l'indicateur 6. Femmes à des postes de direction (Loi Rixain du 24 décembre 2021)
- Par des calculs pour l'indicateur 7. Ancienneté moyenne. L'objectif a été calculé en prenant en compte les futurs départs en retraite des salariés et les tendances du marché du travail dans notre secteur d'activité.
- Les 3 autres indicateurs n'ont pas fait l'objet de calculs ; mais ils reflètent des objectifs ambitieux, mais atteignables et mesurables.

Extrait de nos 19 indicateurs clés	Année de référence 2021	2024 RÉEL	2025 RÉEL	OBJECTIFS 2025	OBJECTIFS 2030
5. Index égalité professionnelle (x/100).	88	81	90	≥ 90	≥ 90
6. Femmes à des postes de direction.	39 %	41,6 %	39,7 %	≥ 40 %	≥ 40 %
7. Ancienneté moyenne (années).	9,68	9,28	9,75	≥ 8	≥ 8
8. Pourcentage de salariés CDI formés par année (y compris formations internes).	72,1 %	85,5 %	85,6 %	≥ 95 %	≥ 95 %
9. Absentéisme (y compris longues maladies).	3,4 %	5,8 %	5,3 %	< 4 %	< 4 %

Ces indicateurs seront revus en 2026 afin de couvrir tous nos enjeux matériels avec définition, calcul et objectif associés.

Nous suivons également d'autres indicateurs, qui couvrent nos enjeux matériels sans objectif déterminé, voir section 3.6 - Synthèse des indicateurs.

3. État de durabilité

S1-6 Caractéristiques des salariés de notre entreprise

Notre groupe compte 903 salariés au 31 décembre 2025, incluant nos filiales C2AI acquise le 30 juin et Quilinox acquise le 30 septembre 2025. Nos filiales sont présentes dans plusieurs pays notamment en France, Belgique, Espagne, Chine et à Monaco. Thermador Groupe et ses filiales ont embauché 100 personnes en 2025 en contrat à durée indéterminée et déterminée. 25 postes ont été créés en 2025 en France.

« Notre croissance s'inscrit dans la durée en respectant l'écosystème dans lequel nous interagissons. »

TABLEAU 1

Information sur l'effectif des collaborateurs par genre.

GENRE	EFFECTIF	%
Femmes	326	36 %
Hommes	577	64 %
Total des collaborateurs	903	

TABLEAU 2

Nombre total de collaborateurs par effectif, et répartition par genre pour les pays dans lesquels l'entreprise compte 50 collaborateurs ou plus représentant au moins 10 % de son effectif total.

Effectif au 31/12/2025

SEXE / PAYS	FRANCE
Féminin	286
Masculin	482
Total effectif	768

TABLEAU 3

Nombre moyen de collaborateurs répartis par genre et par pays en 2025.

SEXE / PAYS	FRANCE	ESPAGNE	BELGIQUE	MONACO	CHINE	TOTAL
Féminin	281,03	14,67	12,75	8,60	3	320,05
Masculin	486,42	40	35,75	10,91	6	579,08
Total effectif	767,45	54,67	48,50	19,51	9	899,13

TABLEAU 4

Collaborateurs permanents / temporaires répartis par genre, collaborateurs à temps plein / temps partiel répartis par genre.

Effectif au 31/12/2025	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Nombre de salariés (effectif)	326	577	903
Nombre de salariés permanents (effectif)	307	559	866
Nombre de salariés temporaires (effectif)	19	18	37
Nombre de salariés à temps plein (effectif)	276	553	829
Nombre de salariés à temps partiel (effectif)	50	24	74

TABLEAU 5

Collaborateurs permanents, temporaires par pays.

Effectif au 31/12/2025	FRANCE	ESPAGNE	BELGIQUE	MONACO	CHINE	TOTAL
Nombre de salariés (effectif)	768	55	48	23	9	903
Nombre de salariés permanents (effectif)	733	55	47	22	9	866
Nombre de salariés temporaires (effectif)	35	0	1	1	0	37
Nombre de salariés à temps plein (effectif)	708	55	34	23	9	829

Nous favorisons l'embauche de nos collaborateurs en contrat permanent, réservant les contrats de courte durée (temporaires) aux remplacements ou aux augmentations temporaires d'activité.

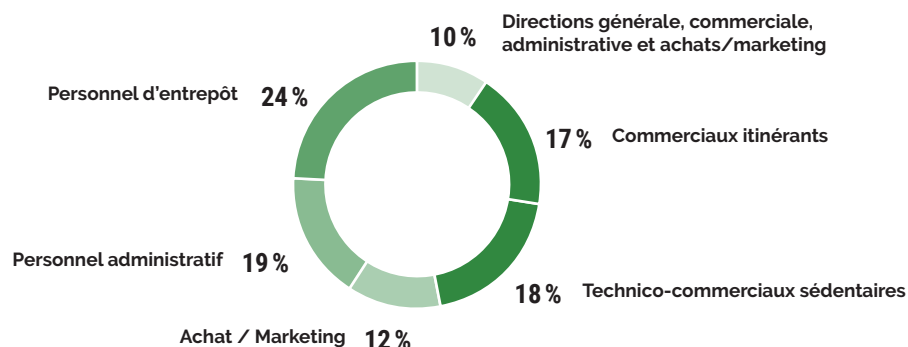
Nous considérons que toute personne ayant un contrat de travail actif au 31 décembre fait partie de notre effectif. Les personnes ayant un contrat de travail à durée déterminée ou un contrat d'apprentissage sont considérées comme des travailleurs temporaires, les personnes ayant un contrat de travail à durée indéterminée sont considérées comme des permanents.

Nous appliquons notre définition des effectifs permanents / temporaires, basée sur la réglementation française, dans tous les pays où nous sommes présents. Pour nos salariés localisés en Chine, ils sont liés à notre filiale par un contrat de service de main-d'œuvre qui est assimilable à un contrat permanent.

Le nombre de salariés est conforme au nombre déclaré dans la note 6.3.6 - Notes sur les effectifs, charges et avantages au personnel, paragraphe note 4 - Charges du personnel des états financiers.

3. État de durabilité

Répartition des fonctions occupées :



Départs

Nous constatons une baisse globale des départs de 2 % par rapport à 2024.

Les fins de CDD, d'apprentissage, de stages et période d'essai représentent 26 % des départs (23 % en N-1), une partie de nos apprentis étant embauchés en contrat permanent à l'issue de leur contrat. Les départs en retraite restent stables.

Le nombre de démissions a diminué de 32 % vs 2024. Les licenciements comptent pour 25 % des départs, ce % inclut les ruptures conventionnelles, les licenciements pour inaptitude sans possibilité de reclassement et autres types de licenciement pour cause réelle et sérieuse.

Notre taux de turnover (ou taux de départ) s'est établi à 10 % pour 2025.

	2023	2024	2025
Nombre de sorties (hors fin de CDD)	80	93	75
Taux de rotation CSRD*	11 %	12 %	10 %
Nombre total de départs	110	116	102
Taux d'entrées/sorties des effectifs**	16 %	16 %	12 %

* Le taux de rotation est calculé en divisant le nombre total de départ incluant démissions, licenciements, ruptures conventionnelles, départ en retraite, rupture de période d'essai et décès par le nombre d'employés en CDI au 31/12/2025. Les contrats temporaires ne sont pas pris en compte dans le calcul.

** Calcul : ((nombre d'entrées + nombre de sorties)/2)/Effectif total au 31/12/2025, anciennement appelé taux de rotation dans nos anciennes DPEF.

S1-7 Caractéristiques des travailleurs non-salariés faisant partie des effectifs de l'entreprise

Le groupe Thermador considère comme travailleurs non-salariés : les intérimaires, les stagiaires ainsi que les travailleurs indépendants. L'emploi de personnel intérimaire est faible, nous faisons appel à ce type d'effectif principalement pour le remplacement durant la saison estivale ou lors d'un accroissement d'activité ponctuel. Les intérimaires représentent l'équivalent de 34 ETP (équivalent temps plein) pour l'ensemble de nos filiales sur 2025. Aucun décès ou maladie professionnelle n'a été déclaré par les travailleurs intérimaires. 4 accidents du travail sans gravité ont été enregistrés dont 1 avec 1 jour d'arrêt.

Le recours aux services de travailleurs indépendants est très marginal et non matériel, nous ne publions pas de données sur ces services.

S1-17 Incidents, plaintes et impacts graves en matière de droits de l'homme

En 2025, sur un total de 6 alertes, le comité éthique a reçu 6 signalements RH sur des faits de discrimination, y compris de harcèlement. Les signalements sur des faits de discrimination peuvent concerner tout type de discriminations. Tous ces signalements ont été déposés par l'intermédiaire de nos canaux d'alerte.

Les états financiers ne font apparaître aucun montant pour des amendes, des pénalités ou d'indemnisation de dommages résultant des incidents et plaintes mentionnés ci-dessus.

Pour les incidents signalés, le comité éthique a été saisi. Ils ont tous fait l'objet d'un suivi et la mise en place d'actions adéquates a permis de clôturer ces dossiers pour les parties concernées.

En 2025, nous n'avons eu aucun incident grave en matière de droits de l'homme affectant le personnel de l'entreprise, ni aucun cas de non-respect des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, de la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Les états financiers ne font apparaître aucune amende ou sanction à ce sujet.

3. État de durabilité

3.4.2 TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR - ESRS S2

ESRS 2 SBM-2 INTÉRÊTS ET POINTS DE VUE DES PARTIES PRENANTES

Nos fournisseurs et nos clients, incluant leurs travailleurs, sont des parties prenantes clés. Pour plus d'informations sur la façon dont nous prenons en compte les intérêts et points de vue des travailleurs de notre chaîne de valeur, veuillez consulter la section 3.2 ESRS 2 - SBM-2 (*Intérêts et points de vue des parties prenantes*).

ESRS 2 SBM-3 IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS ET INTERACTIONS AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

Comme présenté dans l'ESRS 2, BP-1 et SBM-1 (*Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur*), Thermador Groupe collabore avec un large éventail de travailleurs tout au long de sa chaîne de valeur.

Notre chaîne de valeur comprend :

- en amont, les fournisseurs et partenaires qui apportent les biens et les services indispensables à l'activité,
- en aval, les clients et les utilisateurs qui font vivre économiquement le groupe par leurs achats,
- ainsi que les investisseurs, actionnaires ou banquiers, qui apportent les capitaux nécessaires à l'investissement et la croissance.

L'entreprise applique un processus structuré de diligence raisonnable couvrant l'identification, l'évaluation et la gestion des impacts, risques et opportunités liés à sa chaîne de valeur. Dans le cadre de l'analyse de double matérialité réalisée en consultant des fournisseurs et des clients, Thermador Groupe n'a pas relevé d'impacts matériels pour les travailleurs de sa chaîne de valeur aval. Deux impacts positifs matériels ont été identifiés pour les travailleurs de sa chaîne de valeur amont, à court et moyen termes. Ces travailleurs ne sont pas particulièrement exposés à des impacts négatifs, que ce soit en raison de leurs caractéristiques intrinsèques ou du contexte, tels que les syndicalistes, les travailleurs migrants, les travailleurs à domicile, les femmes ou les jeunes travailleurs.

IRO MATÉRIELS (ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ)	EFFETS ACTUELS OU ESCOMPTÉS	RÉSILIENCE	HORIZON TEMPOREL
Chaîne d'approvisionnement responsable : conditions de travail chez nos partenaires	Amont	Impact positif	Court Terme, Moyen Terme
Chaîne d'approvisionnement responsable : droits humains	Amont	Impact positif	Court Terme, Moyen Terme

Le premier impact concerne les conditions de travail chez nos partenaires. Nos pratiques d'achat éthiques (présentées dans le chapitre 3.5 - *Gouvernance ESRS G1*) et la longévité de nos partenariats permettent une continuité des affaires et ainsi le maintien de l'emploi et de bonnes conditions de travail.

Le second impact concerne les droits humains. Nous veillons au respect de la réglementation et des conventions internationales qui visent à protéger les travailleurs. Le groupe prévient toute forme de violence ou de harcèlement en intégrant ces exigences dans ses chartes et codes de conduite, et en cas de doute, déclenche une visite ou un audit.

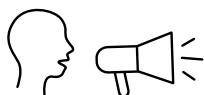
Ces impacts positifs ont été confirmés par des entretiens avec les fournisseurs lors de l'analyse de double matérialité et l'absence d'impact négatif est vérifié à l'occasion des visites ou des audits fournisseurs.

Pour plus d'informations sur l'analyse de double matérialité et l'identification des risques, veuillez consulter l'ESRS 2 dans le chapitre 3.2 SBM-3 - *Impacts, risques et opportunités matériels et lien avec la stratégie et le modèle économique*, IRO-1 - *Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels* et GOV-5 - *Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité*.

S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur

Le groupe met en œuvre un ensemble de dispositifs visant à prévenir les impacts négatifs potentiels sur les travailleurs de sa chaîne de valeur. Il s'engage activement à garantir le respect des droits humains et sociaux tout au long de sa chaîne d'approvisionnement. Cette vigilance repose sur des relations durables avec ses fournisseurs, des visites régulières, ainsi que des audits, réalisés en interne ou confiés à des tiers.

Pour renforcer le suivi de la conformité et des pratiques responsables. Notre dispositif comprend :



- UN OUTIL D'ÉVALUATION INTÉGRANT DES CRITÈRES RSE
- UNE CHARTE D'ACHATS RESPONSABLES
- UN SYSTÈME DE CONTRÔLE BASÉ SUR DES AUDITS
- UN MÉCANISME D'ALERTE

Ces mesures permettent un suivi rigoureux ; elles sont détaillées et les objectifs sont présentés dans la partie GOV-4 - *Déclaration sur la diligence raisonnable* (chapitre 3.2 ESRS 2).

Les appels d'offres sont soumis à un processus de sélection, intégrant l'acceptation de notre charte des achats responsables, y compris les dispositions relatives aux droits humains dont le travail forcé et aux normes de travail basées sur les conventions de l'Organisation Internationale du Travail dont la charte internationale des droits de l'homme et les normes internationales en matière de droits humains.

Par ailleurs, en tant que membre du Pacte mondial des Nations Unies depuis 2021, Thermador Groupe veille au respect des principes fondamentaux des droits humains tout au long de sa chaîne d'approvisionnement (voir chapitre 3.2 ESRS 2 SBM-1 *Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur*).

3. État de durabilité

S2-2 Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts

Nos équipes achats et approvisionnement maintiennent des échanges quotidiens avec nos fournisseurs. De plus, nous effectuons des visites régulières sur leurs sites de production.

Notre système d'alerte (décrit dans le chapitre 3.5 - *Conduite des affaires - ESRs 2 GOV1*) constitue un canal confidentiel permettant aux travailleurs et à toutes les parties prenantes externes de signaler toute violation du code de conduite, des législations applicables ou toute action non conforme au respect des personnes. Ce canal permet de s'assurer que tout impact négatif peut être rapidement identifié et traité par le comité éthique. Nous n'avons pas conclu d'accord avec des fédérations syndicales internationales en ce qui concerne le respect des droits de l'homme des travailleurs de la chaîne de valeur. Nous n'évaluons pas de manière formalisée l'efficacité de nos interactions avec les travailleurs de la chaîne de valeur en matière de droits humains.

S2-3 Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations

Les impacts matériels étant ici positifs, nous nous sommes attachés à décrire le processus permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations, c'est-à-dire le processus de dialogue (S2-2).

Notre conduite dans les affaires se fonde sur les principes de transparence et d'éthique, détaillés dans notre code de conduite anticorruption.

La charte d'achats responsables souligne l'engagement du groupe à favoriser les impacts positifs, et à remédier aux potentiels impacts négatifs pour les travailleurs de sa chaîne de valeur.

S2-4 Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions

Notre plan d'action consiste en le déploiement de notre charte des achats responsables, l'évaluation de nos fournisseurs incluant des critères sociaux et la visite régulière de leurs usines. Le déploiement de la charte d'achats responsables est décrit dans le chapitre 3.5 G1-2 - *Gestion des relations avec les fournisseurs*. Toutes nos filiales opérationnelles déploient cette charte depuis 2022 auprès de leurs fournisseurs de marchandises et de manière transversale auprès de nos prestataires de transport et d'achats d'emballages.

En complément de cette charte, nos filiales Odra, Mecafer et Domac ont adopté une politique d'achats qui impose à la plupart de nos fournisseurs en zone Asie le code de conduite BSCI¹ (basé sur la norme sociale SA8000) ou de répondre aux critères SMETA (Sedex Members Ethical Trade Audit) de Sedex. Ces mêmes filiales répondent au questionnaire RSE Sedex (voir chapitre 3.1 - *Introduction*).

Les actions futures consistent, à court, moyen et long termes, en le déploiement des audits fournisseurs. En 2025, des critères de déclenchement communs des audits fournisseurs ont été définis par le groupe transverse des achats. La méthode privilégiée est une approche par le risque ; les fournisseurs audités peuvent être, par exemple, des nouveaux fournisseurs, dans des zones géographiques cibles ou faire l'objet de notations internes et de comptes-rendus de visites insatisfaisants. Nos filiales ont déployé des audits BSCI sur la base de ces critères auprès d'une dizaine de fournisseurs. Les résultats attendus sont la poursuite du strict respect des droits humains et de bonnes conditions de travail dans notre chaîne de valeur. Se référer à la section S2-5 pour la mesure des résultats.

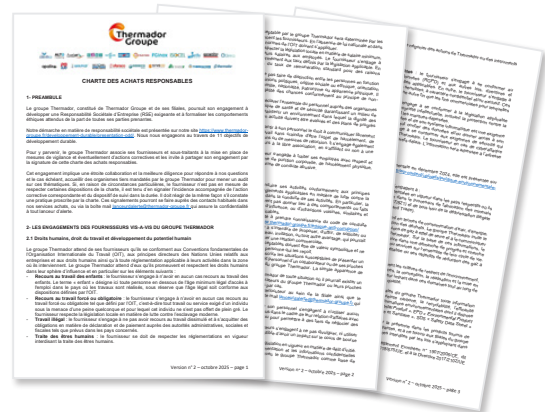
Les ressources mobilisées constituent une part significative du temps que nos équipes achats consacrent aux achats responsables.

S2-5 Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

Le processus de fixation de nos cibles est expliqué en rubrique 3.2.5. La mesure de l'efficacité des politiques et actions se fait à travers l'absence de controverse détectée pour les fournisseurs et à travers l'absence de signalements par notre canal d'alerte sur le plan des droits humains et sociaux. Nous n'en avons pas eu en 2025.



Groupe transverse achat 2025



Charte des achats responsables Thermador Groupe

1 - BSCI (Business Social Compliance Initiative) est une initiative volontaire visant à améliorer les conditions de travail et à garantir le respect des normes sociales dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

3. État de durabilité

3.5 GOUVERNANCE - CONDUITE DES AFFAIRES - ESRS G1



ESRS 2 GOV-1 LE RÔLE DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

La direction générale, le comité exécutif ainsi que le conseil d'administration sont régulièrement informés du déroulement de la conduite des affaires.

Leurs compositions, rôles, formations et expertises sont présentés au chapitre 2 de ce DEU.

La composition des comités, leurs rôles et expertises dans le cadre des questions de durabilité sont présentés dans la rubrique ESRS 2 GOV-1.

ESRS 2 IRO-1 DESCRIPTION DES PROCÉDURES D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS

Pour plus d'informations sur l'analyse de double matérialité et l'identification des risques, veuillez consulter l'ESRS 2 en section 3.1 IRO-1 - Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels et GOV-5 - Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité.

Les 6 enjeux matériels identifiés pour le pilier Gouvernance sont les suivants :

IRO MATÉRIELS	CHAÎNE DE VALEUR	CARACTÉRISTIQUE	HORIZON TEMPOREL
Corruption et versement de pots de vin - Prévention et détection	Aval, amont, activités propres	Impact positif	Court Terme, Moyen Terme
Corruption et versement de pots de vin - Incident / Cas	Aval, amont, activités propres	Impact négatif, risques	Court Terme, Moyen Terme
Culture d'entreprise - Stabilité des équipes	Activités propres	Impact positif	Court Terme, Moyen Terme
Pratique commerciale responsable	Activités propres	Impact positif	Court Terme, Moyen Terme
Gestion des relations avec les fournisseurs - Chaîne d'approvisionnement responsable	Aval, activités propres	Impact positif	Court Terme, Moyen Terme
Gouvernance responsable	Activités propres	Impact positif, opportunités	Court Terme, Moyen Terme

Dispositif d'alerte et comité éthique

Les sociétés du groupe Thermador ont opté pour la mise en place d'un unique dispositif technique de recueil des signalements, dans le respect des dispositions légales (protection des lanceurs d'alerte en application des articles 6 à 16 de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 et modifiés par la loi n°2025-532 du 13 juin 2025) en matière de protection des lanceurs d'alerte et des recommandations de l'AFA (Agence Française Anticorruption). Ce dispositif est présenté dans notre document « Présentation du déploiement du dispositif unique d'alerte interne », disponible sur notre site internet :

<https://www.thermador-groupe.fr/developpement-durable/ethique-anticorruption/>

Le système d'alerte est valable pour tout type d'alerte, qu'elle soit relative à la pratique des affaires ou à nos pratiques internes, y compris nos ressources humaines.

Dans le cadre de notre dispositif d'alerte, nous avons ouvert une boîte mail en 2017 pour que les potentiels lanceurs d'alerte puissent s'exprimer. Notre dispositif d'alerte est disponible dans les cinq langues les plus pratiquées au sein du groupe et avec nos partenaires. Il est communiqué à l'ensemble de nos salariés et mis à disposition via notre plateforme collaborative tout au long de l'année. Il est également inclus au parcours d'intégration des nouveaux arrivants. Il est disponible pour les parties prenantes externes par le biais de notre site internet, qui détaille toutes les étapes de la procédure à suivre.

Le document de présentation du dispositif rappelle les conditions et les garanties de la protection du lanceur d'alerte. Toutes les précautions utiles sont mises en œuvre pour préserver la sécurité des données et l'obligation de confidentialité renforcée. Les données personnelles recueillies sont traitées en conformité avec les obligations du Règlement Général de Protection des Données (RGPD).

Toutes les alertes sont transmises à notre comité éthique, qui les traite en respectant le cadre légal lié au lanceur d'alerte. Les alertes peuvent également être transmises par voie hiérarchique, comme rappelé dans notre document « Scénarii de traitement des questions et d'alerte » disponible sur notre site internet ; c'est d'ailleurs le cas le plus fréquent.

Le comité éthique, composé de trois membres occupant des postes de direction, reporte au président-directeur général : une directrice administrative multilingue d'une filiale implantée dans plusieurs pays, une directrice générale d'une filiale française, la directrice générale déléguée. Ce comité traite les alertes en instruisant les dossiers dans le respect de la confidentialité et des personnes.

Deux référents éthiques, un directeur administratif d'une filiale étrangère et un responsable grands comptes d'une filiale française, sont également désignés pour recevoir les alertes de la part de nos salariés sur la boîte mail dédiée, comme de nos parties prenantes externes.

Les membres du comité et les référents éthiques ont tous suivi la formation de prévention à la corruption et, quatre d'entre eux ont suivi la formation Middlednext « Comment traiter une alerte ».

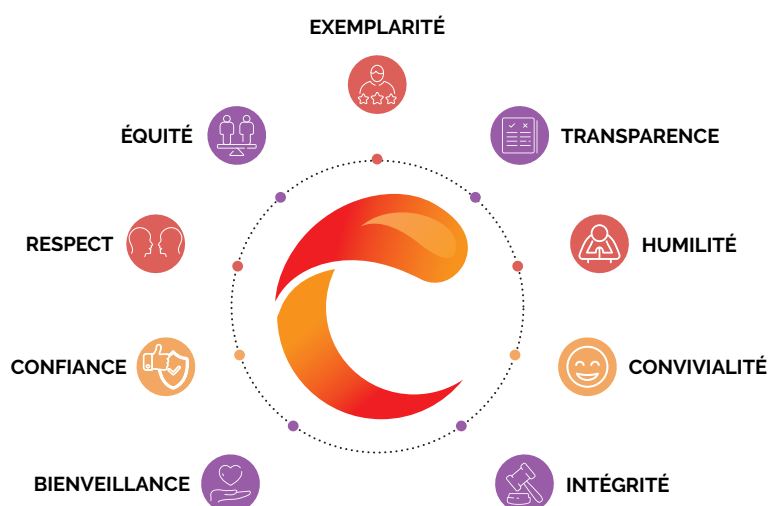
3. État de durabilité

Une charte du comité éthique définit le fonctionnement de ce comité et décrit les responsabilités et devoirs de ses membres. Elle a été révisée en 2025 avec la revue du process opérationnel et elle sera signée par l'ensemble des administrateurs en 2026.

Les procédures permettant d'enquêter de manière rapide, indépendante et objective sur les incidents liés à la conduite des affaires, y compris les cas de corruption et de versement de pots-de-vin, sont détaillées dans le document « *Scénarii de traitement des questions et d'alerte* ». Le comité éthique s'organise librement dans le respect de la Charte du comité éthique. L'enquête peut être traitée par tous moyens adaptés à la situation. Il peut diligenter une enquête auprès de parties prenantes internes ou externes. La procédure est conduite avec le souci de garantir la confidentialité : de l'identité du lanceur d'alerte, des faits faisant l'objet du signalement et des personnes visées par le signalement. Si un dirigeant est impliqué dans les faits délictueux ou s'il s'agit d'une affaire complexe, il peut saisir les instances de gouvernance, en l'espèce le président du conseil d'administration. De même au cours de l'instruction, si l'un des membres du comité éthique est concerné, celui-ci se retirera de l'instruction pendant toute la durée de l'enquête. Le président du conseil d'administration décidera de la nécessité de nommer un ou une suppléante le temps de l'instruction. Selon les conclusions de l'enquête, le membre du comité éthique concerné pourra être révoqué de ses fonctions par le Président du conseil d'administration. Le comité éthique se fait assister d'un cabinet externe spécialisé pour traiter les cas complexes, afin de garantir un traitement impartial. Le comité se réunit au moins deux fois par an pour superviser le déroulement du programme au sein du groupe. Une synthèse anonymisée des alertes et du suivi des actions est communiquée deux fois par an au comité d'audit et au comité du développement durable. Notre conseil d'administration et ses différents comités challengent la direction du groupe sur les actions correctives mises en place en lien avec les alertes identifiées.

G1-1 Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise

NOS VALEURS



Politique et valeurs du groupe

Dès la création de Thermador, en 1968, nos relations avec nos parties prenantes furent guidées par nos valeurs.

Notre groupe a construit sa croissance dans le respect des équipes, des actionnaires, des clients, des fournisseurs, des autres parties prenantes et de l'environnement.

Nous privilégions la confiance et la simplicité dans les rapports humains. Nous cultivons les vertus de l'exemplarité, de la transparence, du respect et d'un partage équitable des bénéfices provenant de notre travail.

Les politiques s'appliquent à tous les collaborateurs du groupe. Elles sont mises à jour dès que nécessaire par la direction.

Avec l'acquisition plus de douze sociétés et deux fonds de commerce depuis 2015, notre défi est de nous ouvrir à d'autres cultures d'entreprises tout en diffusant progressivement nos principales valeurs. Celles-ci doivent perdurer et constituer le ciment du groupe.

Actions

Nos équipes dirigeantes sont responsables de la qualité du climat humain qui règne dans les sociétés du groupe et nous encourageons la bienveillance, la convivialité et la simplicité. Notre structure courte, limitée à quatre niveaux hiérarchiques, favorise la proximité entre les dirigeants et l'ensemble des salariés. Chaque salarié peut échanger avec ses pairs au sein des groupes de travail inter-filiales. Le partage des bonnes pratiques est une méthode efficace pour amener chacun à progresser et pour assurer la cohérence d'ensemble.

Nos valeurs sont communiquées à travers les différents canaux à notre disposition : réunions générales mensuelles, parcours d'intégration, plateforme collaborative interne et site internet. Les directions générales avec leurs comités de direction sont les garants de leur diffusion et de leur respect.

L'importance de l'exemplarité et de la transparence

Tout ceci nous impose un haut degré d'exigence à tous les postes, pour le plus grand bénéfice de tous.

La conduite des affaires est guidée par l'exemplarité des dirigeants. Elle s'appuie sur notre code de conduite présenté dans la section G1-3 - Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin.

L'exercice de la transparence des salaires dans nos filiales est un moyen efficace pour préserver la cohérence des rémunérations, quels que soient les critères de genre, conviction religieuse, opinion politique, origine sociale ou ethnique, orientation ou identité sexuelle, handicap, situation de famille, nationalité, patronyme ou apparence physique.

3. État de durabilité

G1 - Enjeu transverse Stabilité des équipes

Nous rassemblons un personnel impliqué, compétent et globalement fidèle. Pour cela, préserver la motivation de nos salariés est primordial. Nous accordons de l'importance à l'ancienneté dans nos équipes. Nos salariés restent en moyenne 9,8 ans dans le groupe.

Tout commence par le recrutement, que nous pratiquons avec humilité et simplicité. Les décisions collégiales nous paraissent les plus sûres. Cela passe par une réflexion sur les missions confiées, leur évolution, et sur le sens donné à l'apport de chacun. Tout au long des parcours individuels, nous tâchons de permettre à chacun de développer ses talents, selon ses mérites et ses capacités.

Lorsqu'un départ paraît inévitable, nous nous efforçons de rester justes, dignes et de conserver de bonnes relations avec ceux qui nous quittent.

Mesures et cibles

Extrait de nos 19 indicateurs clés	Année de référence 2021	2024 RÉEL	2025 RÉEL	OBJECTIFS 2025	OBJECTIFS 2030
7. Ancienneté moyenne (années).	9,68	9,28	9,75	≥ 8	≥ 8

G1 - Enjeu spécifique Gouvernance responsable

Politique du groupe

Les fondateurs de Thermador ont instauré des règles de fonctionnement basées sur la transparence, l'exemplarité et l'honnêteté. Depuis 1968, nous avons su faire perdurer ces valeurs et conserver notre excellente réputation. Le groupe envisage l'exercice de ses affaires de manière strictement intègre. La gouvernance responsable de l'entreprise assure sa pérennité. Elle repose sur l'équilibre des pouvoirs entre les parties prenantes : les actionnaires (pouvoir souverain), les administrateurs (pouvoir de surveillance) et les dirigeants (pouvoir exécutif).

Actions

Thermador Groupe suit les recommandations du code de gouvernement d'entreprise Middlednext.

Nous entretenons une base de données de nos actionnaires mise à jour tous les ans à partir d'un TPI (Titre au Porteur Identifiable) complet. À partir d'une action détenue plus d'un an, chaque actionnaire est régulièrement informé et invité à participer à l'assemblée générale et aux webinaires trimestriels.

Les administrateurs indépendants sont majoritaires au sein de notre conseil d'administration (5 sièges sur 11).

Une administratrice référente indépendante dispose de pouvoirs étendus pour équilibrer ceux du P-D.G. Une administratrice et un administrateur représentent nos salariés, soit 2 sièges sur 11.

Les trois comités (audit, rémunérations et nomination, et développement durable) sont présidés par des administrateurs indépendants. Nos administrateurs sont annuellement formés sur les sujets d'actualité relevant de leurs responsabilités. Ils ont connaissance des points de vigilance figurant dans le code Middlednext mis à jour en 2021.

Un comparatif annuel montre que la rémunération des dirigeants est raisonnable. La partie variable de leurs packages est liée à des critères financiers et extra-financiers clairement énoncés. Les femmes occupent 39,74 % des postes de cadres dirigeants dans le groupe Thermador. Nos nouvelles acquisitions nous font passer sous le seuil des 40 % pour la première fois depuis 2022.

Le backup du dirigeant est incarné par une direction générale déléguée renouvelée tous les 4 ans.

Les dirigeants exécutifs sont personnellement impliqués dans le capital, pour une part très significative de leur patrimoine.

Via un FCPE (Fonds Commun de Placement Entreprise) généreusement abondé et en direct, les salariés et salariés retraités détiennent une part significative du capital.

Fiscalité responsable

Thermador Groupe est une entreprise citoyenne contribuable en France et créatrice d'emplois continuellement depuis sa création en 1968. Le groupe considère qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration d'établir une stratégie fiscale responsable, prévoyant que ses filiales paient leurs impôts dans les juridictions où elles mènent leurs activités et réalisent leurs bénéfices.

Les cinq principes suivants ont été approuvés par le conseil d'administration en 2021 :

1. La responsabilité de la stratégie fiscale est du ressort du conseil d'administration.
2. Les principes de responsabilité fiscale sont intégrés dans le code de conduite de l'entreprise.
3. La société paie ses impôts là où la valeur économique est générée.
4. Les opérations intra-groupe sont réalisées aux conditions du marché.
5. La société publie dans son Document d'Enregistrement Universel le montant des impôts versés, pays par pays.

Mesures et cibles

Le suivi et la mesure en matière de conduite des affaires se font à travers l'absence de controverses.

L'ancienneté dans nos équipes permet de mesurer leur adhésion à la culture de l'entreprise.

Extrait de nos 19 indicateurs clés	Année de référence 2021	2024 RÉEL	2025 RÉEL	OBJECTIFS 2025	OBJECTIFS 2030
1. Taux de présence au conseil d'administration.	100 %	93,4 %	93,5 %	≥ 95 %	≥ 95 %
2. Taux de participation à l'assemblée générale.	71,5 %	77,1 %	75,9 %	≥ 68 %	≥ 73 %
3. Part du capital détenue par les salariés et anciens salariés.	7 %	6,6 %	6,9 %	≥ 8,0 %	≥ 8,5 %

Notre politique d'abondement volontariste a fait progresser la part du FCPE de 2,2 % à 3,8 % en dix ans, tandis que la part détenue directement par les salariés actifs ou retraités fluctue avec les donations ou successions, entraînant des variations annuelles du total.

3. État de durabilité

FISCALITÉ RESPONSABLE	2025	OBJECTIFS 2025	OBJECTIFS 2030
Part de nos impôts payés en France	94,0 %		
Part de nos impôts payés en Belgique	1,5 %	Engagement du conseil d'administration sur une fiscalité responsable	
Part de nos impôts payés en Espagne	1,7 %		
Part de nos impôts payés à Monaco	1,4 %		
Part de nos impôts payés aux Pays-Bas	1,0 %		

Note 25, chapitre 6

G1-2 Gestion des relations avec les fournisseurs

Les risques relatifs à la chaîne d'approvisionnement du groupe pourraient être liés à des pratiques de nos fournisseurs en matière de droits humains, sociaux ou de normes environnementales non conformes (travail des enfants, travail forcé, santé et sécurité, émissions toxiques, pollutions, destruction d'écosystèmes...). Ils peuvent aussi être liés à des aléas climatiques présentés au chapitre 3.3.1 - *Environnement*.

Ils pourraient avoir des conséquences juridiques, réputationnelles ou de déstabilisation des approvisionnements, ou encore augmenter les coûts.

À l'inverse, en nous approvisionnant auprès de fournisseurs respectueux des droits des personnes et de l'environnement, nous nous assurons d'une maîtrise de notre chaîne de valeur, contribuant à notre bonne réputation et suscitant la confiance de nos partenaires commerciaux.

Information en matière de paiement

Pour plus d'informations, se reporter à la section G1-6 - *Pratiques en matière de paiement*.

Relations avec nos fournisseurs et achats responsables

Nourrir des relations de qualité avec nos partenaires qu'ils soient fournisseurs, clients ou toute autre partie prenante fait partie de nos pratiques au quotidien.

Les dirigeants des filiales portent avec les directions d'achats la responsabilité des relations avec nos fournisseurs.

Politique du groupe

La politique du groupe en matière de conduite des affaires est fondée sur les principes d'éthique et de transparence. Nous poursuivons notre engagement à développer une Responsabilité Sociétale d'Entreprise exigeante et à formaliser les comportements éthiques attendus de la part de toutes les parties prenantes à travers notre Code de conduite, présenté au début de ce chapitre, et notre charte d'achats responsables.

Notre conduite dans les affaires s'appuie sur :

- Offrir une vision à moyen ou long terme.
- Privilégier la transparence vis-à-vis de nos fournisseurs.
- Être attentif à leur pérennité, à la qualité des produits ou services proposés, ainsi qu'à leur éthique.

Nous apportant les biens et les services indispensables à notre activité, nos fournisseurs sont l'une de nos parties prenantes primordiales. Les informations clés sont présentées au chapitre 1.8.

Nous nous efforçons d'entretenir des relations de long terme. Ainsi, 20 % de nos achats sont réalisés avec les mêmes fournisseurs depuis plus de 40 ans.

Afin de formaliser ces engagements, trois de nos indicateurs clés de performance extra-financière reposent sur nos relations avec nos fournisseurs, et l'un d'eux repose sur le pourcentage auprès de fournisseurs certifiés ISO 9001 ou 14001.

Déploiement de notre charte achats responsables

Rédigée en 2021, mise à jour en 2025, et disponible en 3 langues via notre site internet, notre charte d'achats responsables couvre les aspects suivants, dans nos relations avec nos fournisseurs : droits humains, droit du travail, éthique des affaires, confidentialité et propriété intellectuelle, environnement - santé & sécurité, chaîne d'approvisionnement.

Toutes les directions de nos filiales opérationnelles déploient cette charte depuis 2022 auprès de leurs fournisseurs de marchandises. Concernant nos fournisseurs hors marchandises, nos achats sont réalisés essentiellement auprès de prestataires logistiques (notre logistique est présentée au chapitre 1.7 de ce rapport). Pour le transport amont, de nos fournisseurs vers nos entrepôts, une équipe transversale interfiliale a été constituée en 2022 afin d'avoir une approche plus globale et d'homogénéiser nos critères d'exigences, ce qui contribue à renforcer notre vigilance. Pour le transport aval, une vigilance quant aux pratiques de nos partenaires est déjà effective pour ceux qui travaillent avec les filiales de Saint-Quentin-Fallavier. Des sessions de suivi de la qualité sont organisées deux fois par an avec l'ensemble des filiales utilisatrices. Les remontées issues de ces sessions donnent lieu à des ateliers dédiés avec chacun de nos partenaires pour établir des plans d'actions si nécessaire.

Afin de veiller au respect des droits humains et à des pratiques conformes aux réglementations, nous avons effectué en 2024 auprès de nos partenaires assurant le transport aval de nos marchandises les demandes suivantes :

- La signature de notre charte d'achats responsables et/ou l'application d'une charte équivalente. Cette demande a été effectuée dans le cadre de notre appel d'offres messagerie pour 2025 et elle est renouvelée dans tous les nouveaux appels d'offres.
- La signature de notre code de conduite anticorruption et/ou l'application d'un code de conduite équivalent dès 2023.
- L'intégration de critères environnementaux et sociétaux à notre appel d'offres messagerie. Ces critères ont été pris en compte parmi d'autres pour l'attribution des marchés depuis 2023.

Devoir de vigilance

Les informations relatives à nos politiques et actions en matière de vigilance se trouvent dans l'ESRS 2 - GOV4.

3. État de durabilité

Mesures et cibles

Extrait de nos 19 indicateurs clés	Année de référence 2021	2024	2025	OBJECTIFS	OBJECTIFS
		RÉEL	RÉEL	2025	2030
16. Pourcentage de CA réalisé auprès de fournisseurs notés.	17,1 %	86,2 %	84,9 %	≥ 80 %	≥ 85 %
17. Pourcentage de CA réalisé auprès de fournisseurs certifiés ISO 9001 ou 14001.	80,4 %	91 %	91,3 %	≥ 85 %	≥ 90 %
19. Pourcentage de CA réalisé auprès de fournisseurs signataires de notre Charte achats responsables ou d'une charte équivalente.	4,8 %	92,2 %	94,1 %	≥ 85 %	≥ 90 %

G1-3 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin

La prévention de la corruption fait partie de nos enjeux les plus importants et donc de nos 19 priorités clés.

Politique du groupe

Avec l'internationalisation du groupe ainsi que l'augmentation de nos effectifs et du nombre de structures juridiques, il nous a semblé nécessaire de mieux identifier les risques de fraude et de corruption et de mettre en place des procédures de contrôle interne. Le groupe a fait évoluer la formalisation de ses pratiques à la suite de la réglementation de décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « Sapin 2 ».

Depuis 2021, Thermador Groupe s'est engagé officiellement auprès de l'initiative de responsabilité sociétale du Global Compact des Nations Unies et de ses 10 principes incluant la lutte contre la corruption.

Actions

Les moyens mis en œuvre privilégient la prévention et la vigilance continue, sans attendre une potentielle survenance de cas.

• Code de conduite anticorruption

Celui-ci est rédigé dans les six langues pratiquées (français, néerlandais, espagnol, chinois, anglais et italien). Il a fait l'objet d'une présentation aux instances représentatives du personnel ainsi qu'aux salariés lors de nos réunions générales. Il est communiqué à tous nos nouveaux arrivants via le parcours d'intégration. Il est disponible sur notre site internet et également inclus à nos CGV (conditions générales de vente). Ce document est un guide pour tous les salariés et dirigeants du groupe afin qu'ils agissent avec intégrité, équité et honnêteté en conformité avec les lois, règlements et politiques internes en vigueur. Il est également porté à la connaissance de nos fournisseurs et partenaires. Nous avons également rédigé **une politique cadeaux et invitations** spécifique qui encadre les pratiques et fixe des seuils. Chaque filiale est libre de définir les œuvres de dons et de mécénat en fonction de ses choix dans le respect de notre politique dons et mécénat. Celle-ci rappelle les règles à respecter et les bonnes pratiques. Le contrôle interne intègre le contrôle du respect de cette politique dans nos filiales.

• Système d'alerte

Le groupe a développé son système de lanceur d'alerte en 2017. Il est présenté au début de ce chapitre dans la section *ESRS 2 GOV-1*.

• Cartographie des risques par fonction

Cette cartographie a été rédigée en concertation avec les équipes opérationnelles : achats, commerce et directions administratives. Elle couvre toutes les activités du groupe.

Thermador Groupe et ses filiales déploient et maintiennent un programme pour former régulièrement leurs salariés avec une obligation de formation pour les salariés les plus exposés au risque de corruption, quel que soit leur niveau hiérarchique.

Nous avons classifié l'ensemble de nos salariés en deux catégories :

- catégorie 1 : exposés au risque de corruption ou pour lesquels une obligation légale existe,
- catégorie 2 : non-exposés directement au risque de corruption.

Tout salarié ayant par sa fonction la capacité à passer une commande à des prestataires extérieurs (fournisseurs, sous-traitants...), la possibilité par ses contacts de recevoir des cadeaux de la part de ces tiers est classé en catégorie 1. De même, tout salarié ayant, par sa fonction la capacité à octroyer des prix ou des services aux clients en toute autonomie, également la possibilité de recevoir des cadeaux de la part de ces tiers est classé en catégorie 1. Certains salariés cadres ne disposant pas d'une autonomie complète (n'engageant pas la société) ont été classés en catégorie 2.

• Formation

Depuis 2019, les salariés exposés sont formés à l'anticorruption tous les 3 ans. Ces formations sont faites en français, en anglais, en espagnol et en chinois. Nous organisons plusieurs sessions de formation par an afin d'intégrer les nouveaux entrants et les nouveaux élus de nos instances représentatives des salariés.

Un programme de formation spécifique a été établi en fonction de ces deux catégories :

- formation complète délivrée par FIDAL Formation ou autres organismes de formation d'une demi-journée sur site pour la catégorie 1,
- formation e-learning basée sur une FAQ validée par l'AFA pour la catégorie 2.

		FONCTIONS À RISQUE, INTÉGRANT L'ENCADREMENT	ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE	AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL
Participants aux formations	Pourcentage des effectifs	35 %	NA	65 %
	Pourcentage des effectifs concernés	98 %	100 %	0 %
Format et durée des formations	Formations en classe	½ journée assurée par un formateur externe		-
	Formation sur ordinateur	-		E-learning : 5 modules disponibles en 2 langues
Fréquence	Tous les 3 ans			

Thèmes abordés : Notions juridiques et loi Sapin 2, Prévention de la corruption, Présentation de l'Agence française Anticorruption (AFA), Définition des délits de corruption et de trafic d'influence, Application chez Thermador Groupe.

3. État de durabilité

Mesures et cibles

Extrait de nos 19 indicateurs clés	Année de référence 2021	2024 RÉEL	2025 RÉEL	OBJECTIFS 2025	OBJECTIFS 2030
4. Pourcentage des salariés exposés formés sur les 3 dernières années à l'anticorruption.	98,9 %	98,6 %	98 %	≥ 95 %	≥ 95 %

G1-4 Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin

Nous n'avons pas eu de cas de corruption ou de versements de pots-de-vin en 2025.

G1-6 Pratiques en matière de paiement

Les délais de règlement sont négociés avec les fournisseurs, incluant les PME puis, intégrés à nos systèmes d'information qui sont paramétrés pour les payer selon les termes contractuels. Une vérification bimensuelle est faite au niveau du groupe pour s'assurer que les filiales respectent les délais. En cas d'anomalie constatée, la direction du groupe investigue pour régulariser la situation.

En France, pays dans lequel nous opérons principalement, un des aspects essentiels de la loi sur la Modernisation de l'Économie (LME) - loi ratifiée en 2008 qui a pour objectif de favoriser notamment la croissance des petites et moyennes entreprises (PME) - concerne les délais de paiement des factures entre professionnels, avec pour objectif de les réduire. Elle offre l'opportunité de négocier le délai pour les professionnels qui souhaitent les limiter à 60 jours calendaires. La loi Gayssot (loi n° 98-69 du 6 février 1998) visant à améliorer les conditions d'exercice de la profession de transporteur routier protège les professionnels sous-traitants du secteur transport routier et de la logistique contre les impayés. Elle offre un cadre juridique précis pour le recouvrement de leurs créances impayées aux transporteurs routiers. Le délai pour recouvrer une créance de transport est d'un an maximum à compter de la date de livraison. Aucune procédure judiciaire n'est en cours pour retards de paiement. L'indicateur délai moyen estimé en nombre de jours sur le périmètre groupe est publié dans la section 3.6 - *Synthèse des indicateurs*. Les données pour le calcul du pourcentage des paiements effectués dans les délais ne sont pas disponibles du fait de la complexité liée à la volumétrie des factures.

Délais de paiement standard de l'entreprise (en nombre de jours) par grande catégorie de fournisseurs 2025 :

	FRANCE (jours)	EUROPE (jours)	ASIE (jours)
Marchandises	60	90	60
Transports	30	30	n/a
Prestations de services	60	60	n/a

n/a : non applicable

Les informations relatives aux retards de paiement des fournisseurs se trouvent dans le chapitre 6.3.7 - *Notes sur les éléments du besoin en fonds de roulement*. Ils s'élèvent à 0,4 % des achats.

G1 - Enjeu spécifique Commerce responsable

Nos clients sont les grossistes en chauffage et sanitaire, pompes, robinetterie, fournitures industrielles, des OEM (Original Equipment Manufacturer), des professionnels de la piscine, des industriels, des entreprises de travaux publics et tous les acteurs du bricolage. Ils sont présentés au chapitre 1.9 de ce rapport.

Politique du groupe

Entretenir des relations de commerce responsable nécessite de connaître et répondre au mieux aux attentes de nos clients.

Cela signifie avoir des pratiques commerciales irréprochables au point de vue éthique. La gestion de nos relations éthiques s'applique à l'ensemble de notre chaîne de valeur, amont comme aval. Celle-ci est présentée plus haut, à travers notre **Code de conduite** et l'ensemble de **nos procédures éthique, lanceurs d'alerte et anticorruption**.

Actions

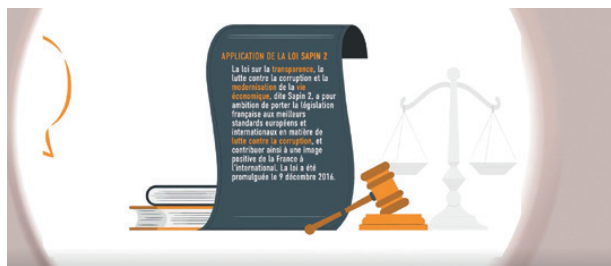
Nourrir des relations de qualité avec nos partenaires y compris nos clients fait partie de nos pratiques au quotidien. Cela nécessite de connaître et répondre au mieux à leurs attentes. Les attentes de nos clients sont présentées au chapitre 1.3.

Afin de formaliser cet engagement, l'un de nos 19 objectifs clés repose sur le pourcentage de CA réalisé par des filiales certifiées ISO 9001 ou 14001.

Mesures et cibles

Extrait de nos 19 indicateurs clés	Année de référence 2021	2024 RÉEL	2025 RÉEL	OBJECTIFS 2025	OBJECTIFS 2030
4. Pourcentage des salariés exposés formés sur les 3 dernières années à l'anticorruption.	98,9 %	98,6 %	98 %	≥ 95 %	≥ 95 %
18. Pourcentage de CA réalisé par des filiales ISO 9001 ou 14001.	32,6 %	65,9 %	67,1 %	≥ 70 %	≥ 90 %

En 2025, neuf de nos filiales sont certifiées.



Vidéo interne sur l'éthique et l'anticorruption



Formation anticorruption 2025


3. État de durabilité

3.6 SYNTHÈSE DES INDICATEURS

Les informations présentées ci-après concernent les sociétés consolidées de Thermador Groupe au 31 décembre 2025.

Démarche de vérification externe

Les informations sociales, environnementales et de gouvernance publiées dans cet état de durabilité ont fait l'objet de travaux de vérification par un commissaire aux comptes.

Données environnementales 	2025	2024	2023	Pages
GOVERNANCE DE LA RSE AU SEIN DE NOTRE GROUPE				
Nombre de salariés appartenant à un groupe environnement au sein des filiales	63	44	36	
Nombre de personnes au sein du groupe transversal Thermavert	23	28	27	
BIODIVERSITÉ				
Nombre de m ² d'espaces verts traités dans le cadre d'une collaboration avec l'APIE	77 952	67 912	67 912	
Nombre d'espèces inventoriées	322	305	305	
CONSOMMATION D'ÉNERGIE - VALEURS BRUTES				
Prélèvement d'eau sur le réseau (en m ³)	7 400	6 580	5 364	110
Prélèvement d'eau sur le réseau (en m ³) dans les filiales situées en zone de stress hydrique	796	371	311	110
Consommation de gaz (en kWh)	2 196 207	2 597 345	2 607 937	103
Consommation de fioul (en L)	3 573	6 104	7 712	
Consommation de fluide frigorigène (en kg)	30	0	1,4	
Consommation d'électricité (en kWh)	2 011 291	2 023 637	2 156 733	103
kWh auto-produit	522 032	358 214	*	103
kWh auto-consommé	329 381	224 318	*	103
TOTAL consommation d'énergie en kWh	4 536 879	4 845 299	4 764 689	103
CONSOMMATION D'ÉNERGIE - VALEURS RELATIVES				
Eau (en litre par m ²)	56,54	53,36	42,9	
Consommation de gaz (en kWh / m ²)	16,78	21,06	20,9	
Consommation d'électricité (en kWh / m ²)	15,37	16,41	17,3	
Part de l'éclairage LED dans nos bâtiments (en % des m ²)	87 %	86 %	79 %	103
Part de la consommation de gaz en biogaz	91 %	92 %	25,2 %	103
Part de la consommation d'électricité en « Option énergie renouvelable »	98,20 %	99 %	99 %	103
TOTAL consommation d'énergie (en kWh / m²)	34,66	37,47	38,1	
MATIÈRES ENTRANTES				
Tonnage brut des matières entrantes	47 175	49 019	40 924	116
Tonnage des emballages achetés neuf	1 500	*	*	116
Tonnage des emballages achetés de seconde main	444	*	*	116
Tonnage des emballages préparés pour une réutilisation en interne	970	*	*	116
DÉCHETS LIÉS AUX ACTIVITÉS				
TOTAL déchets industriels (en tonne)	745	781	941	117
Déchets liés aux activités (en kg/tonne de produit réceptionnés)	15,8	15,93	22,97	
Part des déchets industriels non dangereux	98,4 %	99,1 %	99,6 %	117
dont % Déchets bois	31 %	31 %	32 %	117
dont % Déchets carton/papier	18 %	22 %	22 %	117
dont % Déchets DIB	25 %	25 %	24 %	117
dont % Déchets électrique / électronique	0 %	1 %	3 %	117
dont % Déchets ferreux	18 %	12 %	10 %	117
dont % Déchets Autres	6 %	8 %	8 %	117
Part des déchets industriels dangereux	1,6 %	0,9 % ¹	0,4 %	117
% de déchets envoyés dans une filière pour revalorisation (matière ou énergétique)	97,79 %	96,5 %	99,4 %	117
dont % des déchets envoyés en filière de revalorisation matière	77 %	*	*	117
dont % des déchets envoyés en filière de revalorisation énergétique	21 %	*	*	117
dont % des déchets envoyés en filière élimination sans revalorisation	2 %	*	*	117

Données bilan GES	2025	2024	2023	Pages
Pourcentage de CA engagé dans un bilan scope 3 détaillé	95 %	98,8 %	*	99

* Données 2023 non disponibles.
1 - Mise à jour des données historiques.

3. État de durabilité

Données bilan GES (GHG Protocol - Location based)	2025	2024	2023	<i>Pages</i>
Scope 1 - Émissions directes (en tCO₂e)	588	672	819	99
Émissions dues aux déplacements des véhicules de société	255	306	323	
Émissions directes liées à la flotte de véhicules / véhicule	2,00	2,64	3,26	103
Émissions des sources fixes de combustion (gaz)	266	366	473	
Émissions directe fugitives (fluide réfrigérants)	67	-	-	
Émissions directes liées au chauffage et rafraîchissement des bâtiments (tCO₂ par 1000 m²)	3,63	3,95	3,95	103
Scope 2 - Émissions indirectes (en tCO₂e)	81	90	96	99
Émissions dues à l'achat d'électricité	81	90	96	
Émissions indirectes dues à l'achat d'électricité (tCO₂e par 1000 m²)	0,62	0,74	0,75	103
Scope 3 - Émissions indirectes (en tCO₂e)	326 891	354 261	376 738	99
dont achats de produits et services (en tCO ₂ e)	161 611	174 366	212 224	99
dont transport amont (en tCO ₂ e)	6 200	6 673	6 996	99
dont utilisation des produits vendus (en tCO ₂ e)	82 732	88 658	105 692	99
dont fin de vie des produits vendus (en tCO ₂ e)	65 350	72 664	58 821	99
dont transport aval (en tCO ₂ e)	8 774	9 569	10 535	99
TOTAL scopes 1,2,3 (en tCO₂e)	327 560	355 024	377 653	99
Emissions totales / CA net en k€ (tCO₂e/k€)	0,653	0,704	0,650	99

Données bilan GES (GHG Protocol - Market based)	2025	2024	2023	<i>Pages</i>
Scope 1 - Émissions directes (en tCO₂e)	588	672	819	99
Scope 2 - Émissions indirectes (en tCO₂e)	2	8,5	8,75	99
Scope 3 - Émissions indirectes (en tCO₂e)	326 891	354 261	376 738	99
TOTAL scopes 1,2,3 (en tCO₂e)	327 482	354 942	377 653	99
Emissions totales / CA net en k€ (tCO₂e/k€)	0,653	0,704	0,650	99

Humain	2025	2024	2023	<i>Pages</i>
EFFECTIF PAR GENRE (*inclus C2AI et QUILINOX)				
Nombre TOTAL de salariés (hors intérimaires)	903	821	777	131
dont nombre total de salariées Femmes (hors intérimaires)	326	296	281	131
dont nombre total de salariés Hommes (hors intérimaires)	577	525	496	131
Pourcentage de femmes	36 %	36 %	36 %	131
Pourcentage d'hommes	64 %	64 %	64 %	131
Nombre moyen de salariés	899,2	811,50	*	131
dont nombre moyen de salariées femmes	320,1	322,76	*	131
dont nombre moyen de salariés hommes	579,1	488,74	*	131
EFFECTIF PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (*inclus C2AI et QUILINOX)				
France	85 %	88 %	90 %	127
Union Européenne	14 %	11 %		127
Hors Union Européenne	1 %	1 %	10 %	127
EFFECTIF PAR TYPE DE CONTRAT (*inclus C2AI et QUILINOX)				
CDI / Contrat permanent	866	777	742	131
CDD / Contrat non permanent	37	44	35	131
Pourcentage CDI / Contrat permanent	96 %	95 %	95 %	131
Pourcentage CDI / Contrat permanent femmes	36 %	36 %	*	
Pourcentage CDI / Contrat permanent hommes	64 %	64 %	*	
Pourcentage CDD / Contrat non permanent	4 %	5 %	5 %	
Pourcentage CDD / Contrat non permanent femmes	51 %	43 %	*	
Pourcentage CDD / Contrat non permanent hommes	49 %	57 %	*	
Répartition de l'effectif par tranche d'âge				
% Effectif ayant moins de 30 ans	13 %	14 %	13 %	121
% Effectif ayant entre 30 ans et 50 ans	50 %	49 %	54 %	121
% Effectif ayant plus de 50 ans	37 %	37 %	33 %	121
DIVERSITÉ				
Pourcentage de femmes à des postes de direction	39,7 %	41,6 %	42,9 %	120
Employés en situation de handicap (en nombre)	31	26 ¹	24	122
% des femmes en situation de handicap sur effectif total	5 %	4,1 %	*	122
% des hommes en situation de handicap sur effectif total	3,10 %	2,9 %	*	122
% de l'effectif en situation de handicap	3,80 %	3,2 % ¹	3,1 %	122

3. État de durabilité



	2025	2024	2023	Pages
FIDÉLISATION DES SALARIÉS				
Ancienneté moyenne (en années)	9,75	9,28	9,64	137
Taux de rotation des effectifs (CSRD)	10 %	12 %	11 %	132
Entrées	100	140	134	
dont création d'emplois en France	25	29	29	127
dont création d'emplois en hors France	0	1	2	127
Sorties (hors fin de CDD et hors départ en retraite)	67	82	70	
Taux entrée/sortie (anciennement taux de rotation dans nos DPEF)	12 %	16 % ¹	16 %	132
RÉMUNÉRATION				
Salaire moyen	51 822 €	55 028 €	54 779 €	127
dont par rémunération variable	17 %	18 %	21 %	
Nombre de salariés bénéficiant d'accords de participation ou intéressement	332	270	196	
Pourcentage de salariés bénéficiant d'une rémunération variable	95 %	94 %	96 %	
ÉQUITÉ				
Index égalité professionnelle	90	81	89	128
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes (issu de l'index égalité)	-4,20 %**	-3,8 %**	-1 %**	128
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes (calcul CSRD)	12,5 %	*	*	128
Ratio d'équité (salaire médian)	7,35	6,19**	5,97**	128
10 % les + hauts vs 10 % les + bas	6,41	4,71**	4,70**	128
PROTECTION SOCIALE : COUVERTURES DES RISQUES				
Taux de couverture des risques liés à la maladie	100 %	100 %	100 %	126
Taux de couverture des risques liés au chômage	97,6 %	97,7 %	*	126
Taux de couverture des risques liés aux accidents du travail et au handicap acquis	100 %	100 %	100 %	126
Taux de couverture des risques liés aux congés parentaux (dont maternité, paternité) / familiaux	100 %	100 %	100 %	126
Taux de couverture des risques liés au départ à la retraite	100 %	100 %	100 %	126
SANTÉ : % DES ABSENCES NON LIÉES À LA CRISE SANITAIRE				
Lié aux arrêts maladie et mi-temps thérapeutiques	80 %	82 % ¹	76 %	125
Lié aux congés paternité ou maternité	7 %	8 %	16 %	125
Lié aux accidents du travail et de trajet	9 %	4 %	5 %	125
Lié aux maladies professionnelles	4 %	6 % ¹	3 %	125
Nombre de maladies professionnelles reconnues dans l'année	1	3 ¹	1	125
Taux d'absentéisme moyen du groupe	5,29 %	5,75 %	5,55 %	125
ACCIDENTOLOGIE				
Nombres d'accidents du travail	23	25	18	125
dont nombre d'accidents de trajet	6	4	4	125
Taux de fréquence des accidents du travail	14,94	16,35	12,71	125
Taux de gravité des accidents du travail	0,63	0,34	0,37	125
FORMATION				
Budget formation en % de la masse salariale	2,18 %	2,53 %	2,64 %	123
Pourcentage de salariés CDI formés par année (dont formations internes)	85,6 %	85,5 %	96,4 %	123
Nombre de collaborateurs en CDI ayant bénéficié d'au moins une formation dans l'année	669	663	717	123
dont cadres (en %)	39 %	35 %	35 %	123
dont non-cadres (en %)	61 %	65 %	65 %	123
Nombre d'heures de formation	13 840	14 054 ¹	14 677	123
Nombre d'heures de formation par salariés (total effectif)	16,9	17,1 ¹	18,89	123
Nombre d'heures de formation par salariées Femmes (total effectif)	18,2	18,1 ¹	*	
Nombre d'heures de formation par salariés Hommes (total effectif)	16,2	16,6 ¹	*	
Nombre d'alternants, d'apprentis et de stagiaires présents au cours de l'année	64	60	56	120
DIALOGUE & CLIMAT SOCIAL				
Pourcentage de salariés couverts par une convention collective	99,8 %	99,8 %	*	119
Nombres de filiales avec CSE / IRP	15	15	13	119
Pourcentage des salariés représentés par une instance représentative du personnel	86 %	86 %	84 %	119
Nombre d'accords d'entreprise existants	89	87	75	119
Pourcentage de salariés ayant répondu au baromètre QVCT	91 %	91 %	93 %	119
Pourcentage de salariés ayant pu échanger avec leur supérieur lors d'un entretien annuel	85,4 %	85 %	85 %	122
Nombre de litiges prud'homaux déclenchés sur l'année	4	3	1	
PERSONNEL NON SALARIÉ - INTÉRIMAIRES				
Nombre d'heures d'intérim	61 277	76 422	92 792	
% heures réalisées par des femmes	31 %	38 %	*	
% heures réalisées par des hommes	69 %	62 %	*	
En % du nombre d'heures travaillées	4 %	5 %	6,6 %	

* Données 2023 non disponibles, ** Périmètre France.

1 - Mise à jour des données historiques.

3. État de durabilité



	2025	2024	2023	Pages
Montants des dons y compris montants versés au titre des compensations carbone	147 253 €	189 316 €	91 185 €	
Montants versés à des organisations professionnelles	127 263	60 015	*	
Engagement du conseil d'administration sur une fiscalité responsable	OUI	OUI	OUI	137
CERTIFICATIONS				
Nombre de nos filiales certifiées ISO 9001 ou ISO 14001	9	9	8	
Pourcentage du CA effectué par des filiales ISO 9001 ou 14001	67,1 %	65,9 %	65,1 %	140
RELATIONS FOURNISSEURS				
Pourcentage du CA effectué auprès de fournisseurs certifiés ISO	91,3 %	91 %	90,2 %	139
Pourcentage du CA effectué auprès de fournisseurs notés dans l'année	84,9 %	86,2 %	89,9 %	139
Pourcentage du CA effectué auprès de fournisseurs signataires de notre charte ou d'une charte équivalente	94,1 %	92,4 %	92,1 %	139
Délai moyen estimé (en nombre de jours) qu'il faut à l'entreprise pour payer une facture à compter de la date à laquelle le délai de paiement contractuel ou statutaire commence à courir	48	48	*	
Nombre de procédures judiciaires en cours concernant des retards de paiement	0	0	0	140
Montant TTC des factures fournisseurs dont le terme est échu, en % des achats HT de l'exercice	0,4 %	0,5 %	1,2 %	140
RELATIONS CLIENTS				
Nombre de clients ayant répondu à une enquête de satisfaction	1 329	1 127	262	



	2025	2024	2023	Pages
GOVERNEMENT D'ENTREPRISE				
Respect d'un code de gouvernance	Middlenext	Middlenext	Middlenext	
Signataire du Global compact des Nations Unies	OUI	OUI	OUI	78
Nombre de membres du comité exécutif	9	9	16	25
Pourcentage de femmes au comité exécutif	33,3 %	33,3 %	31,3 %	120
Transparence sur la rémunération des P.-D.G. et D.G. délégués de Thermador Groupe	OUI	OUI	OUI	136
Déclaration de la rémunération des P.-D.G. et D.G. délégués de Thermador Groupe	OUI	OUI	OUI	41
Taux de participation à l'assemblée générale	75,9 %	77,1 %	76,3 %	137
Taux d'approbation de la rémunération du P.-D.G. à la dernière AG	96,92 %	96,34 %	99,10 %	
Part de l'actionnariat salarié, hors anciens dirigeants	6,9 %	6,6 %	6,7 %	56
Part des salariés actionnaires (individuels ou par le PEE)	81,0 %	77,8 %	77,5 %	
CONSEIL D'ADMINISTRATION				
Nombre d'administrateurs indépendants	5	5	5	32
Pourcentage des administrateurs indépendants	55,6 %	55,6 %	50,0 %	32
Part des femmes dans notre conseil d'administration	45,5 %	45,5 %	41,7 %	32
Administrateurs représentants les salariés	2	2	2	32
Assiduité des membres du conseil d'administration	93,5 %	93,4 %	95,2 %	137
Comité d'audit	OUI	OUI	OUI	37
Comité des rémunérations	OUI	OUI	OUI	39
Comité du développement durable	OUI	OUI	OUI	38
Nombre de formations suivies par les administrateurs	29	27	16	
Pourcentage des administrateurs formés dans l'année	100 %	100 %	100 %	
Publication du règlement intérieur du conseil	OUI	OUI	OUI	
Évaluation du fonctionnement du conseil	OUI	OUI	OUI	
ÉTHIQUE ET ANTICORRUPTION				
Comité d'éthique	OUI	OUI	OUI	135
Nombre de signalements / alertes	6	6	7	132
dont alertes RH	6	6	7	132
dont alertes anticorruption	0	0	0	140
Nombre d'incidents graves en matières des droits de l'homme affectant les effectifs de l'entreprise	0	0	0	132
Nombre de cas de non respect des principes directeurs des nations unies	0	0	0	132
Montant des amendes liées au non respect des principes directeurs des nations unies ou liées aux incident en matière des droits de l'homme affectant les effectifs	0	0	0	132
Formalisation d'une politique de conduite des affaires et lutte contre la corruption	OUI	OUI	OUI	139
% de fonctions à risques couvertes par les programmes de formation	100 %	100 %	*	137
Pourcentage des salariés exposés formés sur les 3 dernières années à l'anticorruption	98,0 %	98,6 %	98,7 %	139
FISCALITÉ RESPONSABLE				
Part de nos impôts payés en France	94,0 %	92,7 %	92,1 %	138
Part de nos impôts payés en Belgique	1,5 %	0,9 %	2,7 %	138
Part de nos impôts payés en Espagne	1,7 %	2,0 %	1,3 %	138
Part de nos impôts payés à Monaco	1,4 %	3,1 %	3,9 %	138
Part de nos impôts payés aux Pays Bas	1,0 %	0,9 %	0 %	138

3. État de durabilité

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'ÉTAT DE DURABILITÉ

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de Thermador Groupe SA, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaire aux comptes. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et incluses dans la section Etat de durabilité du rapport sur la gestion du groupe.

Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

En application de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, Thermador Groupe SA est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte de son rapport sur la gestion du groupe.

Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux exigences découlant des normes d'information en matière de durabilité adoptées par la Commission européenne en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, telle que modifiée par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour European Sustainability Reporting Standards) du processus mis en œuvre par Thermador Groupe SA pour déterminer les informations publiées, qui incluent, lorsque l'entité y est soumise, l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section Etat de durabilité du rapport sur la gestion du groupe avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par Thermador Groupe SA dans son rapport sur la gestion du groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

Cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de Thermador Groupe SA, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par Thermador Groupe SA en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

En outre, s'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans le rapport sur la gestion du groupe.

Notre mission permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) n° 2020/852 peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans le rapport sur la gestion du groupe.

3. État de durabilité

Conformité aux exigences découlant des normes ESRS du processus mis en œuvre par Thermador Groupe SA pour déterminer les informations publiées, qui incluent l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par Thermador Groupe SA incluant l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans la section Etat de durabilité du rapport sur la gestion du groupe, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par Thermador Groupe SA avec les ESRS.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par Thermador Groupe SA pour déterminer les informations publiées.

Les informations sur la manière dont l'entité conclut qu'il n'y a pas de changements significatifs ayant eu lieu au cours de l'exercice nécessitant une révision du processus de DMA sont mentionnées à la section 3.2.4 Gestion des impacts, risques et opportunités du rapport sur la gestion du groupe.

Nous avons, par entretien avec les personnes que nous avons jugé appropriées et par inspection de la documentation disponible, pris connaissance :

- des analyses menées par l'entité, en particulier l'évaluation des facteurs internes et externes considérés pour justifier l'absence de révision du processus de DMA. Ceux-ci incluent notamment les modifications du périmètre et les travaux complémentaires d'analyse des enjeux des fournisseurs et clients ;
- des évolutions du processus décisionnel et le cas échéant des procédures de contrôle interne mis en place par l'entité au cours de l'exercice et apprécié la présentation qui en est faite dans la section 3.2.4 Gestion des impacts, risques et opportunités du rapport sur la gestion du groupe ;

Sur la base de notre jugement professionnel, nos diligences ont notamment consisté à :

- exercer notre esprit critique sur la documentation des analyses menées par l'entité ainsi que sur la démarche mise en œuvre par cette dernière pour identifier les facteurs internes et externes à considérer ;
- apprécier le caractère approprié des facteurs internes et externes considérés par l'entité au regard de notre connaissance de l'entité ;
- apprécier si les analyses sectorielles et benchmarks concurrentiels disponibles que nous avons jugés pertinents ne remettent pas en cause les impacts, risques et opportunités réels et potentiels identifiés par l'entité ;
- apprécier le caractère approprié du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et financière mis en œuvre par l'entité pour déterminer les informations matérielles publiées (y compris la fixation de seuils) au regard de notre connaissance de l'entité ;
- apprécier le caractère approprié de la description donnée à ce titre dans la section 3.2.4 Gestion des impacts, risques et opportunités du rapport sur la gestion du groupe.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section Etat de durabilité du rapport sur la gestion du groupe avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans la section Etat de durabilité du rapport sur la gestion du groupe, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par Thermador Groupe SA relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section Etat de durabilité du rapport sur la gestion du groupe, avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

3. État de durabilité

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

- Informations fournies en application des normes environnementales (ESRS E1 à E5)

Norme E1-6 Atténuation au changement climatique - Emissions brutes de GES de périmètre 1,2, 3 - Section 3.3.1.3 de l'état de durabilité

- Nous avons apprécié si le bilan de Gaz à effet de serre élaboré par le groupe respectait les critères du GHG Protocol, s'il était élaboré pour l'ensemble des sociétés du groupe et s'il couvrait l'ensemble de la chaîne de valeur du groupe.
- Nous avons apprécié la pertinence des hypothèses utilisées, des éventuelles extrapolations et la justification des évolutions méthodologiques pour la construction de ce bilan.
- Nous avons porté une attention particulière à la méthodologie suivie pour la sélection et l'élaboration des facteurs d'émissions utilisés et sur la prise en compte, pour le scope 3, des émissions liées à l'utilisation des produits vendus.

Norme E1-1 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique section 3.3.1.2 de l'état de durabilité

En ce qui concerne les vérifications au titre du plan de transition pour l'atténuation climatique, nos travaux ont principalement consisté à :

- Apprécier si les informations publiées au titre du plan de transition répondent aux prescriptions d'ESRS E1, décrivent de manière appropriée les hypothèses structurantes sous-tendant ce plan, étant précisé que nous n'avons pas à nous prononcer sur le caractère approprié ou le niveau d'ambition des objectifs de ce plan de transition,
- Apprécier si ce plan de transition reflète les engagements pris par l'entité tels que déclarés dans les comptes rendus de la direction du groupe
- Apprécier la cohérence des critères des éléments variables de la rémunération de tous les dirigeants mandataires sociaux du groupe au titre du climat avec les objectifs annoncés dans le plan de transition ;
- Apprécier si le plan de transition s'inscrit dans le cadre du plan stratégique tel qu'approuvé par les instances dirigeantes.

- Informations fournies en application de la norme relative à la conduite des affaires (ESRS G1)

Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin ESRS G1-3- Section 3.5 Gouvernance

Nous avons réalisé des entretiens avec des membres de la Direction Générale du Groupe pour prendre connaissance du processus mis en place dans le groupe pour prévenir et détecter les éventuelles corruptions et pots de vin. Nous avons apprécié si cette politique s'appliquait à l'ensemble des filiales du groupe et donc de ses effectifs. Des travaux sur bases documentaires ont également été menés.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par Thermador Groupe SA pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas tels éléments à communiquer dans notre rapport.

Paris la Défense, le 27 février 2026

KPMG S.A.



Isabelle Lhoste

Associée